



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet de loi de finances de fin de gestion pour 2023

Assemblée nationale
Constitution du 4 octobre 1958
Seizième législature

Enregistré à la présidence
de l'Assemblée nationale
le 31 octobre 2023
n° 1818

2023



Projet de loi de finances de fin de gestion pour 2023

renvoyé à la Commission des finances,
de l'économie générale et du contrôle budgétaire,
à défaut de constitution d'une commission spéciale,
dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement

présenté au nom de Madame Élisabeth BORNE
Première ministre

par

M. Bruno LE MAIRE
Ministre de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique

et par

M. Thomas CAZENAVE
Ministre délégué,
chargé des comptes publics

Sommaire

Rapport sur l'évolution de la situation économique et budgétaire et exposé général des motifs	7
Rapport sur l'évolution de la situation économique et budgétaire	8
Exposé général des motifs	8
Articles du projet de loi avec exposé des motifs	15
ARTICLE liminaire : Prévion de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques pour l'année 2023	17
PREMIÈRE PARTIE : CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER	19
TITRE IER : DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES	19
ARTICLE 1 : Ajustement des dispositions relatives à l'affectation de ressources à des tiers	19
ARTICLE 2 : Relations financières entre l'État et la Sécurité sociale	20
ARTICLE 3 : Rectification du montant de la fraction de taxe sur la valeur ajoutée du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public » au titre de l'année 2023	21
TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES	22
ARTICLE 4 : Équilibre général du budget, trésorerie et plafond d'autorisation des emplois	22
SECONDE PARTIE : MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES	25
TITRE IER : AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2023 - CRÉDITS DES MISSIONS	25
<i>I. - AUTORISATION DES CREDITS DES MISSIONS</i>	25
ARTICLE 5 : Budget général : ouvertures et annulations de crédits	25
ARTICLE 6 : Budgets annexes : ouverture et annulations de crédits	26
ARTICLE 7 : Comptes spéciaux : ouvertures et annulations de crédits	27
<i>II. - PLAFONDS DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS</i>	28
ARTICLE 8 : Plafonds des autorisations d'emplois de l'État	28
ARTICLE 9 : Plafond d'autorisation des emplois des opérateurs de l'État	29
TITRE II : AUTRES DISPOSITIONS	30
<i>RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</i>	30
ARTICLE 10 : Instauration de primes exceptionnelles au sein de la dotation titres sécurisés (DTS)	30
États législatifs annexés	33
État A (Article du projet de loi) Voies et moyens pour 2023 révisés	34
État B (Article du projet de loi) Répartition des crédits pour 2023 ouverts et annulés, par mission et programme, au titre du budget général	42
État C (Article du projet de loi) Répartition des crédits pour 2023 ouverts et annulés, par mission et programme, au titre des budgets annexes	47
État D (Article du projet de loi) Répartition des crédits pour 2023 ouverts et annulés, par mission et programme, au titre des comptes spéciaux	48
Analyse par programme des modifications de crédits intervenues en gestion et motivation des modifications proposées par le projet de loi	51
I. Budget général : programmes porteurs d'ouvertures et d'annulations de crédits proposées à l'état B	52
II. Budgets annexes : programmes porteurs d'ouvertures et d'annulations de crédits proposées à l'état C	100
III. Comptes spéciaux : programmes porteurs d'ouvertures et d'annulations de crédits proposées à l'état D	102
Montant des autorisations d'engagement et des crédits de paiement consommés et disponibles	109
Évaluations préalables	125
ARTICLE 1 : Ajustement des dispositions relatives à l'affectation de ressources à des tiers	127
ARTICLE 2 : Relations financières entre l'État et la Sécurité sociale	131
ARTICLE 3 : Rectification du montant de la fraction de taxe sur la valeur ajoutée du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public » au titre de l'année 2023	136

ARTICLE 10 : Instauration de primes exceptionnelles au sein de la dotation titres sécurisés (DTS)

141

Tableau récapitulatif des textes réglementaires pris en vertu de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001

145



Rapport sur l'évolution de la situation économique et budgétaire et exposé général des motifs

Rapport sur l'évolution de la situation économique et budgétaire

Aux termes de l'article 53 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, les projets de loi de finances de fin de gestion comportent un rapport présentant les évolutions de la situation économique et budgétaire justifiant les dispositions qu'ils comportent.

Le scénario macroéconomique sous-jacent au projet de loi de finances de fin de gestion (PLFG) 2023 n'est pas modifié par rapport à celui sous-jacent au projet de loi de finances (PLF) pour 2024, qui retenait une croissance du PIB de 1,0 % pour l'année 2023.

Les informations nouvelles depuis la finalisation du projet de loi de finances pour 2024 sont en effet cohérentes avec le scénario macroéconomique du PLF.

Les dernières enquêtes de conjoncture auprès des entreprises suggèrent une activité en progression au troisième trimestre. Après quatre mois de stabilité à sa moyenne de long terme, le climat des affaires de l'Insee est passé un peu en-dessous de cette moyenne en octobre : ce niveau est cohérent avec une croissance proche de sa moyenne historique. Les enquêtes de la Banque de France publiées le 9 octobre montrent un climat des affaires également proche de sa moyenne de long terme. L'indice PMI¹ se situe à un niveau moins favorable mais ce signal doit être relativisé : le PMI n'a pas capté le dynamisme de la croissance française au deuxième trimestre et les résultats du PMI dans les services, qui expliquent la dégradation de l'indicateur synthétique, sont en nette dissonance avec les autres enquêtes de conjoncture.

Les principaux indicateurs quantitatifs sont bien orientés : l'indice de production industrielle et la consommation en biens des ménages affichent tous deux des acquis positifs pour le troisième trimestre à fin août (respectivement +0,2 % et +0,8 %). **Ces éléments confortent le scénario d'une poursuite de la croissance au deuxième semestre 2023**, bien qu'en ralentissement par rapport à un deuxième trimestre particulièrement dynamique. L'activité serait en particulier soutenue par le rebond de la consommation, dans le sillage de la baisse de l'inflation. Combinée à l'acquis de 0,8 % à l'issue du deuxième trimestre, **la croissance attendue d'ici à la fin de l'année est cohérente avec une progression du PIB de 1,0 % sur l'ensemble de l'année.**

L'inflation s'est établie à +4,9 % en glissement annuel en septembre, identique à celle du mois d'août mais avec des évolutions contrastées par composantes. Si l'énergie a fortement augmenté, notamment en raison de la hausse des prix du pétrole, les prix alimentaires (en baisse en variation mensuelle pour la première fois depuis octobre 2021) confirment leur reflux rapide et les prix de services sont moins dynamiques qu'attendu. Ces éléments sont ainsi cohérents avec le scénario sous-jacent du PLF, qui prévoyait une inflation en moyenne annuelle de +4,9 %. L'incertitude autour des prix du pétrole, encore accrue par la situation géopolitique, représente un aléa autour de cette prévision.

Les prévisions publiées depuis la mi-septembre sont très proches du scénario du Gouvernement : le FMI (en octobre), l'OCDE et la Commission européenne (en septembre) prévoient une croissance de +1,0 %. La Banque de France (en septembre) et l'Insee (en octobre) anticipent une croissance de +0,9 %, et le *Consensus Forecasts* d'octobre s'établit à +0,8 %.

À ce stade de l'année, la marge d'incertitude autour des prévisions en moyenne annuelle est relativement limitée, hors révisions des données passées. Le profil de croissance pour la fin de l'année dépendra en particulier, côté demande, de l'arbitrage entre consommation et épargne de la part des ménages.

Exposé général des motifs

I. Le présent projet de loi constitue la première mise en œuvre des lois de finances de fin de gestion, nouvelle catégorie de loi de finances

Le projet de loi de finances de fin de gestion (PLFG) pour 2023 est le premier à mettre en œuvre la nouvelle catégorie de lois de finances entrée en vigueur cette année, en application de la loi organique n° 2021-1836 du 28 décembre 2021 portant réforme de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux travaux parlementaires de la révision organique, la LFG est un texte circonscrit, présentant les ajustements de crédits indispensables à la fin de gestion de l'année et ne comportant notamment pas de dispositions fiscales. Cette nouvelle catégorie de loi de finances est un outil de bonne gestion des finances publiques, dans la mesure où elle se distingue ainsi plus clairement de la loi de finances initiale (LFI), qui définit quant à elle les orientations budgétaires et fiscales du Gouvernement adoptées par le Parlement. Cette nouvelle catégorie de loi de finances permet de reconnaître et de pérenniser la pratique suivie depuis 2018 d'un collectif budgétaire de fin

¹ L'indice PMI (Purchasing Managers Index) est un indicateur de référence au niveau mondial pour suivre l'évolution de l'activité manufacturière d'un pays.

d'année limité aux seules opérations de fin de gestion, sans recours à un décret d'avance de fin d'année. **Ces modalités s'inscrivent dans l'esprit initial de la LOLF de renforcement de la sincérité des lois de finances de l'année**, en recentrant la LFG sur la régulation des crédits budgétaires.

Comme les lois de finances de l'année et rectificatives, les LFG sont composées d'une première partie et d'une seconde partie, précédées d'un article liminaire (en application de l'article 1 H de la LOLF). Elles comportent un article d'équilibre, les plafonds de dépenses et les plafonds d'autorisation des emplois rémunérés de l'État et de ses opérateurs, et, le cas échéant, la ratification des modifications apportées par décrets d'avance à la loi de finances de l'année.

L'article 35 de la LOLF restreint le domaine des LFG aux dispositions facultatives suivantes :

- dispositions ayant une incidence sur les dépenses budgétaires de l'année de la LFG ;
- dispositions modifiant l'affectation d'impositions de toutes natures en cours d'année ;
- garanties d'État ;
- prises en charge de la dette de tiers ;
- autorisation de perception des ressources publiques ;
- autorisations relatives aux emprunts et à la trésorerie de l'État et l'évaluation des ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier ;
- modifications des affectations de recettes au sein du budget de l'État ;
- création de prélèvements sur les recettes de l'État ;
- et modalités d'utilisation des éventuels surplus fiscaux.

En vertu de l'article 35 de la LOLF, les LFG n'intègrent pas de dispositions fiscales, autres que celles rappelées supra, de dispositions ayant une incidence budgétaire sur l'année en cours et les années ultérieures, définissant les modalités de répartition des concours de l'État aux collectivités territoriales ou des recettes fiscales qui leur sont affectées, approuvant les conventions financières, relatives à l'information et au contrôle du Parlement sur la gestion des finances publiques, à la comptabilité publique, ou autorisant le transfert de données fiscales.

Le dépôt d'une LFG contribue à la qualité du débat parlementaire sur l'exécution budgétaire de l'année en cours : la LFG se concentre sur les dispositions permettant la bonne mise en œuvre de la fin de gestion, sans intégrer les dispositions nouvelles qui devraient figurer dans le projet de loi de finances pour 2024 examiné concomitamment par le Parlement.

II. La prévision de solde public pour 2023 marque une gestion maîtrisée, avec une cible inchangée par rapport à celle présentée dans le projet de loi de finances pour 2024, qui ressort à -4,9 % du PIB

La prévision de solde public pour 2023 sous-jacente au projet de loi de finances de fin de gestion pour l'année 2023 tient compte des dernières informations en recettes et en dépenses depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2024. Les hypothèses macroéconomiques sont inchangées par rapport au PLF 2024 : une croissance de l'activité de +1,0 % en volume reste anticipée pour 2023.

Le solde public pour 2023 reste prévu à -4,9 % du PIB, comme dans le PLF 2024 ainsi que dans le Programme de stabilité de 2023. En utilisant le cadre potentiel et la méthodologie de calcul du solde structurel prévus dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 amendé à l'Assemblée nationale en septembre 2023, le solde structurel s'établirait à -4,1 % du PIB potentiel en 2023, comme en PLF 2024.

Par rapport au PLF 2024, la prise en compte des remontées comptables les plus récentes conduit à des mouvements sur les prévisions de recettes qui se compensent globalement (la légère révision à la baisse de la prévision de droits de mutation à titre onéreux est par exemple compensée par des recettes plus dynamiques de TVA). Par ailleurs, le schéma de fin de gestion prévoit une dépense moindre qu'anticipé en sous-jacent de la loi de finances pour 2023 ainsi que du PLF 2024 (moindre prélèvement sur recettes pour l'Union européenne par exemple). Au total, les dernières informations disponibles conduisent ainsi à maintenir la prévision de -4,9 % du PIB.

III. L'évolution des recettes et du solde budgétaire de l'État

1. Le solde de l'État

<i>en Md€</i>	Exécution 2022 (a)	LFI 2023 (b)	PLFG 2023 (c)	Écart à la LFI (c-b)
Dépenses du budget général et PSR	505,4	520,6	523,2	2,7
Dépenses du budget général	438,2	450,0	453,8	3,8
Prélèvements sur recettes	67,3	70,6	69,5	-1,1
<i>Prélèvement au profit des collectivités territoriales</i>	43,0	45,6	45,6	0,0
<i>Prélèvement au profit de l'Union européenne</i>	24,2	25,0	23,9	-1,1
Recettes fiscales nettes*	323,3	328,2	330,6	2,4
Recettes non fiscales	23,9	30,9	26,5	-4,4
Solde des comptes spéciaux - hors FMI	6,7	-3,6	-5,4	-1,8
Solde des budgets annexes	0,0	0,1	0,1	0,0
Solde État - hors FMI	-151,4	-164,9	-171,4	-6,4

*Nette des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État et d'impôts locaux en 2022

Le solde budgétaire de l'État s'établirait à -171,4 Md€ en 2023. Cet écart de -6,4 Md€ par rapport à la LFI s'explique principalement par la hausse de la charge de la dette (+3,8 Md€) sur les dépenses du budget général et par la baisse des recettes non fiscales (-4,4 Md€), en lien notamment avec une révision des dividendes et recettes assimilées perçus (-2,5 Md€), ainsi que la révision du montant et du calendrier de versement de la Facilité pour la Reprise et la Résilience par l'Union européenne (-2,1 Md€). Cette baisse est en partie contrebalancée par la hausse des recettes fiscales nettes (+2,4 Md€), portées notamment par l'impôt sur les sociétés (+6,0 Md€) qui témoigne des bons résultats des entreprises françaises en 2022 et en 2023.

Le montant du prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne est révisé à la baisse (-1,1 Md€), en lien avec l'adoption du budget rectificatif de l'UE à la suite des retards d'exécution pris par celui-ci.

Enfin, le solde des comptes spéciaux serait en dégradation de -1,8 Md€ par rapport à la LFI, principalement en raison du report vers 2024 d'une partie des versements du budget général au compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État ».

2. Les recettes de l'État

<i>en Md€</i>	Exécution 2022 (a)	LFI 2023 (b)	PLFG 2023 (c)	Écart à la LFI (c-b)
Recettes fiscales nettes*	323,3	328,2	330,6	2,4
Impôt net sur le revenu	89,0	87,3	90,0	2,7
Impôt net sur les sociétés	62,1	55,3	61,3	6,0
TICPE nette	18,0	16,6	16,4	-0,2
Taxe sur la valeur ajoutée nette	100,8	94,7	96,6	1,9
Autres recettes fiscales nettes	53,4	74,3	66,3	-8,0
Recettes non fiscales	23,9	30,9	26,5	-4,4
Recettes de l'État	347,2	359,1	357,1	-2,0

*Nette des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État et d'impôts locaux en 2022

Les prévisions de recettes fiscales nettes² pour 2023 sont, par rapport à la prévision de la loi de finances initiale, révisées à la hausse à hauteur de +2,4 Md€. Cette augmentation provient notamment de la révision des hypothèses macroéconomiques sous-jacentes à la LFI 2023 et des remontées comptables observées à date. Elle se compose principalement des mises à jour suivantes :

- Les recettes d'impôt sur le revenu seraient supérieures de +2,7 Md€ à la prévision initiale pour atteindre 90,0 Md€ ;

² La loi organique du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques prévoit une modification de la définition des recettes fiscales nettes, où celles-ci s'entendent désormais comme la différence entre les recettes fiscales brutes et les remboursements et dégrèvements d'impôts d'État uniquement, les remboursements et dégrèvements d'impôts locaux étant désormais comptabilisés en dépenses. Cette nouvelle définition a été appliquée pour la première fois dans le cadre de la LFI pour 2023.

- Les recettes d'impôt sur les sociétés seraient supérieures de +6,0 Md€ à la prévision de la loi de finances initiale pour atteindre 61,3 Md€, principalement en raison de la révision à la hausse de l'hypothèse d'évolution du bénéfice fiscal des entreprises pour 2022 ;
- La part État des recettes de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) augmenterait de +1,9 Md€ par rapport à la prévision initiale, pour atteindre 96,6 Md€ ;
- Les autres recettes fiscales nettes baisseraient de -8,0 Md€ par rapport à la loi de finances initiale pour atteindre 66,3 Md€, afin notamment de prendre en compte les révisions de la prévision sur les recettes de la contribution sur la rente infra-marginal de la production d'électricité dans un contexte de baisse marquée des prix de l'électricité par rapport à la LFI 2023 (-9,5 Md€), sur les recettes des autres taxes intérieures de consommation nettes (-1,0 Md€) et sur les recettes des droits de mutations à titre gratuit (+1,6 Md€, principalement sur les successions).

<i>en Md€</i>	Exécution 2022 (a)	LFI 2023 (b)	PLFG 2023 (c)	Écart à la LFI (c-b)
Recettes non fiscales	23,9	30,9	26,5	-4,4
Dividendes et recettes assimilées	5,3	6,4	4,0	-2,5
Produits du domaine de l'État	1,3	2,2	1,4	-0,8
Produits de la vente de biens et services	3,3	3,6	3,4	-0,2
Remboursements et intérêts des prêts, avances etc.	0,6	0,7	1,3	0,6
Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	2,8	2,4	2,4	0,0
Divers	10,6	15,5	14,1	-1,5

En 2023, les recettes non fiscales s'élèveraient à 26,5 Md€, en baisse de -4,4 Md€ par rapport à la LFI pour 2023. Cette baisse tient principalement à une révision des dividendes et recettes assimilées perçus (-2,5 Md€) et à la révision à la baisse du versement de la Facilité pour la Reprise et la Résilience par l'Union Européenne (-2,1 Md€) en prenant en compte le dernier échéancier de versements.

3. Le solde des comptes spéciaux

<i>en Md€</i>	Exécution 2022 (a)	LFI 2023 (b)	PLFG 2023 (c)	Écart à la LFI (c-b)
Solde des comptes spéciaux hors FMI	6,7	-3,6	-5,4	-1,8
Comptes d'affectation spéciale	4,5	-0,7	-3,3	-2,6
<i>Contrôle de la circulation et du stationnement routiers</i>	0,1	0,0	0,0	0,0
<i>Développement agricole et rural</i>	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale</i>	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Gestion du patrimoine immobilier de l'État</i>	-0,1	0,1	0,0	-0,1
<i>Participation de la France au désendettement de la Grèce</i>	-0,1	0,0	0,0	0,0
<i>Participations financières de l'État</i>	5,1	0,0	-2,5	-2,5
<i>Pensions</i>	-0,6	-0,8	-0,8	0,0
Compte de concours financiers	2,1	-2,7	-2,8	-0,1
<i>Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</i>	-0,2	-0,1	0,1	0,2
<i>Avances à l'audiovisuel public</i>	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Avances aux collectivités territoriales</i>	2,2	-2,1	-2,4	-0,3
<i>Prêts à des États étrangers</i>	0,8	-0,5	0,0	0,5
<i>Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</i>	-0,7	0,0	-0,5	-0,5
Comptes de commerce	0,1	-0,4	0,5	1,0

Comptes d'opérations monétaires	0,0	0,1	0,1	0,0
Solde des budgets annexes	0,0	0,1	0,1	0,0
<i>Contrôle et exploitation aériens</i>	0,0	0,1	0,1	0,0
<i>Publications officielles et information administrative</i>	0,1	0,0	0,0	0,0

En 2023, le solde des comptes spéciaux s'établirait à -5,4 Md€, soit une baisse de -1,8 Md€ par rapport à la LFI pour 2023. Cette baisse s'explique principalement par la dégradation du solde du compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État » (-2,5 Md€), due au report en 2024 d'un versement du budget général vers ce compte. À cela s'ajoute une variation à la baisse du solde du compte de concours financiers « Avances aux collectivités territoriales » (-0,3 Md€) en raison notamment de la mise en œuvre du bouclier tarifaire, se traduisant par la mise au plancher des recettes de taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) tout en maintenant le niveau de cette ressource au profit des collectivités locales. Enfin, ces diminutions sont atténuées par l'amélioration du solde du compte de commerce « Soutien financier au commerce extérieur » (+0,9 Md€), principalement en lien avec le versement de 800 M€ de la part de Natixis dans le cadre du transfert des activités de garantie au commerce extérieur de stabilisation de taux de Natixis à Bpifrance Assurance Export.

IV. Le présent projet de loi de finances de fin de gestion vise à tenir les grands équilibres définis par la LFI 2023 en dépenses

1. Évolution du périmètre des dépenses de l'État (PDE)

Le présent PLFG ouvre +5,2 Md€ de crédits du budget général dans le périmètre des dépenses de l'État (PDE) pour financer des dépenses de fin de gestion : conflit en Ukraine, accueil des réfugiés, crises agricoles, exonérations outre-mer et dynamique des dépenses de prestations sociales.

Ces ouvertures sont compensées par l'annulation de -5,2 Md€ de crédits de paiement sur le même périmètre. **Ces annulations de crédits complètent celles intervenues en cours de gestion à hauteur de -5,0 Md€** via le décret n° 2023-883 du 18 septembre 2023 portant annulation de crédits sur le budget général et le compte d'affectation spéciale « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ».

Au total, y compris les évolutions intervenant sur les prélèvements sur recettes au profit de l'Union européenne, sur les comptes spéciaux sous PDE et sur les plafonds de taxes affectées, le PLFG diminue les dépenses du PDE de -0,87 Md€, celles-ci s'établissant à 495,3 Md€, par rapport à 496,1 Md€ en LFI 2023, contribuant à tenir le niveau de dépenses à un niveau cohérent avec celui prévu initialement.

2. Ouvertures de crédits

Le PLFG ouvre des crédits principalement pour tirer les conséquences de crises et de facteurs extérieurs non pilotables, à savoir le conflit en Ukraine, les opérations extérieures, les différentes crises agricoles qui font l'objet d'indemnités par l'État, la dynamique de certaines prestations sociales et la compensation d'exonérations de cotisations sociales. Des ouvertures nettes sont ainsi prévues sur plusieurs périmètres ministériels.

Ainsi, le PLFG prévoit en premier lieu **+2,1 Md€ d'ouvertures nettes de crédits de paiement sur la mission « Défense »**. Parmi ces ouvertures, +1,5 Md€ de crédits nouveaux sont notamment prévus sur le programme 178 « Préparation et emploi des forces », afin de couvrir les surcoûts liés aux activités opérationnelles des forces armées, notamment les surcoûts liés aux carburants opérationnels.

S'agissant du programme 146 « Équipements des forces », +0,6 Md€ d'ouvertures sont prévues au titre des anticipations de commandes de la loi de programmation militaire (LPM) et des surcoûts liés à la guerre en Ukraine.

Compte tenu des diverses crises agricoles récentes (*influenza* aviaire hautement pathogène, gel, soutien de la filière viticole, soutien à la filière biologique notamment), **des ouvertures de crédits sont prévues sur les programmes de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, pour un total de +0,8 Md€**. Ces ouvertures de crédits visent pour l'essentiel à financer les mesures de dédommagement économique direct et indirect des exploitants, ainsi que d'indemnisation sanitaire liées aux impacts des diverses crises agricoles qui ont débuté pour certaines dès 2022.

Le budget du ministère de l'Intérieur et de l'Outre-mer bénéficie d'une ouverture de crédits à hauteur de +0,9 Md€, dont +0,4 Md€ sur la mission « Outre-mer » au titre de la compensation d'exonérations de cotisations sociales patronales dont bénéficient les territoires ultramarins, +0,3 Md€ sur la mission « Immigration, asile et intégration » au titre du financement des surcoûts liés à l'accueil des réfugiés ukrainiens, et +64 M€ au titre des reconstructions et rééquipements nécessaires suite aux violences urbaines.

Pour tenir compte des prévisions actualisées du nombre de bénéficiaires de la prime d'activité et de l'allocation adultes handicapés (AAH), ainsi que d'une révision de l'impact financier de la « déconjugalisation » de l'AAH, il est procédé à une **ouverture de +0,5 Md€ sur la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » du ministère des Solidarités et des Familles**.

Enfin, en dehors du PDE, **des ouvertures significatives sont à signaler sur le programme 117 « Charge de la dette et trésorerie de l'État » pour un montant total de +3,8 Md€,** au titre de la révision à la hausse de la charge de la dette à la suite d'une hausse des taux d'intérêt de court terme et d'une inflation plus importante qu'anticipée lors de la LFI 2023.

3. Annulations de crédits

Les annulations nettes auxquelles il est procédé concernent une dizaine de périmètres ministériels et sont notamment permises par l'annulation de crédits mis en réserve, qui avaient été majorés au mois de mai 2023 par un « surgel » de 1,6 Md€ de crédits supplémentaires, mais également par la sous-consommation de divers dispositifs d'intervention. Ces annulations s'ajoutent aux crédits déjà annulés par le décret de septembre 2023.

Ainsi, sur le périmètre du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique relevant du budget général sous PDE, des annulations brutes interviennent à hauteur de -1,5 Md€, dont principalement : -0,5 Md€ sur le programme 114 « Appels en garantie de l'État » de la mission « Engagements financiers de l'État », du fait de moindres dépenses au titre des appels en garantie de l'État (moindre sinistralité des prêts garantis par l'État et moindres appels en garantie ayant trait à d'autres dispositifs) ; -0,4 Md€ sur le programme 134 « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie », notamment du fait d'une sous-exécution constatée du dispositif de « compensation carbone » ou encore du guichet de soutien à destination des entreprises électro-intensives ; et -0,2 Md€ sur le programme 552 de la mission « Crédits non répartis », dédié aux dépenses accidentelles et imprévisibles.

Une annulation de -1,1 Md€ de crédits intervient également sur le programme 174 « Énergie, climat et après-mines » du ministère de la Transition énergétique, en raison de sous-exécutions constatées sur plusieurs dépenses de guichet par rapport aux anticipations sous-jacentes à la LFI. Le moindre dynamisme qu'anticipé des dépenses de guichet est en partie contrebalancé par un accroissement des décaissements liés aux aides au verdissement des véhicules.

Les annulations prévues sur les autres périmètres ministériels portent essentiellement sur la réserve de précaution et sur des sous-consommations de certains dispositifs de guichet (par exemple l'activité partielle ou l'allocation de solidarité spécifique – ASS).

4. Masse salariale et emplois

À l'exception d'une ouverture de crédits à hauteur de +100 M€ sur le programme 551, « Provision relative aux rémunérations publiques » et d'un mouvement de +2 M€ sur le budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », **il n'est procédé à aucune ouverture ou annulation de crédits de titre 2 dans le présent projet de loi de finances de fin de gestion,** compte tenu de la capacité d'autofinancement de la majeure partie des ministères. L'ouverture de crédits sur le programme 551 « Provision relative aux rémunérations publiques » permettra de réaliser, par voie réglementaire, les éventuels ajustements nécessaires pour couvrir les besoins identifiés en fin de gestion, dont le niveau sera plus précisément connu lors des travaux de préparation de la paie du mois de décembre.

En ce qui concerne les emplois de l'État, il est procédé à un relèvement limité du plafond d'emplois à hauteur de +195 ETPT à titre de régularisation, en faveur :

- du ministère de l'Intérieur et des outre-mer (+110 ETPT, dont 100 ETPT pour des centres d'expertise et de ressource des titres) ;
- de la prise en charge des déplacés ukrainiens (+75 ETPT) par le ministère des Solidarités et des familles ;
- de l'École nationale d'administration pénitentiaire (qui se traduit par -5 ETPT pour le plafond du ministère de la Justice) ;
- du ministère de la Culture (+15 ETPT dont +10 ETPT en provenance du plafond d'emplois des opérateurs relevant du programme 175 « Patrimoines », +6 ETPT de mouvement technique en provenance du plafond d'emplois des écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) et -1 ETPT en faveur de l'École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA)).

S'agissant des emplois des opérateurs, le plafond d'emplois pour 2023 reste globalement stable car les différents mouvements de régularisation réalisés se compensent. Les différents mouvements réalisés interviennent sur :

- les opérateurs du ministère de la Culture (-15 ETPT sont transférés vers le plafond d'emplois État comme précisé *supra*) ;
- la Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques (SOLIDEO), qui bénéficie d'un relèvement du plafond de +8 ETPT ;
- l'École nationale d'administration pénitentiaire (hausse de +5 ETPT) ;
- l'Agence de l'environnement pour la maîtrise de l'énergie (ADEME), dont le plafond d'emplois est relevé de +2 ETPT.

5. Redéploiements au sein des plans d'investissement d'avenir (PIA)

Les ouvertures et les annulations de crédits sur la mission « Investir pour la France de 2030 » correspondent à des redéploiements de crédits au sein des programmes d'investissements d'avenir (PIA), pour un montant total de 9,1 M€ en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

Les crédits redéployés qui ont déjà été versés aux opérateurs dans le cadre des précédents PIA doivent être rétablis sur les programmes de la mission « Investir pour la France de 2030 » les plus proches par leur spécialité des actions initialement poursuivies, puis annulés dans le cadre d'une loi de finances. L'effet est neutre budgétairement au niveau de la mission.

Ainsi, **il a été décidé de mobiliser 9,1 M€ de reliquats des PIA 1 et 2 pour financer le programme « Quartiers résilients » de l'ANRU.** Ces reliquats sont composés de 4,4 M€ de l'ancien programme 324 « Internats d'excellence et égalité des chances » et de 4,7 M€ de l'ancien programme 411 « Sport, jeunesse et vie associative », correspondant respectivement aux actions PIA « Culture scientifique et technique industrielle (CSTI) » et « Favoriser des politiques de jeunesse intégrées, à l'échelle d'un territoire ». Ces crédits sont rétablis et annulés sur le programme 421, et rouverts sur le programme 422.



Articles du projet de loi avec exposé des motifs

PROJET DE LOI

La Première ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics ;

Vu l'article 39 de la Constitution ;

Vu la loi organique relative aux lois de finances ;

Décète :

Le présent projet de loi, délibéré en Conseil des ministres, après avis du Conseil d'État, sera présenté à l'Assemblée nationale par le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et par le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

ARTICLE liminaire**Prévision de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques pour l'année 2023**

- ① Les prévisions de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques, les prévisions de solde par sous-secteur, la prévision, déclinée par sous-secteur d'administration publique, de l'objectif d'évolution en volume et la prévision en milliards d'euros courants des dépenses d'administrations publiques, les prévisions de prélèvements obligatoires, de dépenses et d'endettement de l'ensemble des administrations pour l'année 2023, les prévisions pour 2023 de ces mêmes agrégats du projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, ainsi que les données d'exécution pour l'année 2022 s'établissent comme suit :

En % du PIB sauf mention contraire	2022	2023	2023
Projet de loi de finances de fin de gestion pour 2023			PLPFP 2023-2027
Ensemble des administrations publiques			
Solde structurel (1)	-4,2	-4,1	-4,1
Solde conjoncturel (2)	-0,5	-0,7	-0,7
Solde des mesures ponctuelles et temporaires (3)	-0,1	-0,1	-0,1
Solde effectif (1 + 2 + 3)	-4,8	-4,9	-4,9
Dette au sens de Maastricht	111,8	109,7	109,7
Taux de prélèvements obligatoires (y.c. UE nets des CI)	45,4	44,0	44,0
Dépense publique (hors CI)	57,7	55,8	55,9
Dépense publique (hors CI, en Md€)	1523	1573	1575
Évolution de la dépense publique hors CI en volume (%) ¹	-1,1	-1,4	-1,3
Principales dépenses d'investissement (en Md€) ²		25	25
Administrations publiques centrales			
Solde	-5,2	-5,3	-5,4
Dépense publique (hors CI, en Md€)	625	629	631
Évolution de la dépense publique en volume (%) ³	-0,1	-3,9	-3,6
Administrations publiques locales			
Solde	0,0	-0,3	-0,3
Dépense publique (hors CI, en Md€)	295	312	312
Évolution de la dépense publique hors CI en volume (%) ³	0,1	1,0	1,0
Administrations de sécurité sociales			
Solde	0,4	0,7	0,7
Dépense publique (hors CI, en Md€)	704	730	730
Évolution de la dépense publique hors CI en volume (%) ³	-2,4	-0,5	-0,5

¹À champ constant.²Au sens du projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027.³À champ constant, hors transferts entre administrations publiques.**Exposé des motifs**

Cet article présente, conformément à l'article 1 H de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF), la prévision de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques pour 2023. Il rappelle également la

prévision, déclinée par sous-secteur d'administration publique, de l'objectif d'évolution en volume et de la prévision en milliards d'euros courants des dépenses des administrations publiques et celle de prélèvements obligatoires, de dépenses et d'endettement de l'ensemble des administrations publiques. Enfin, il présente l'état des prévisions portant sur les principales dépenses des administrations publiques considérées comme des dépenses d'investissement au sens du dernier alinéa de l'article 1 A et du 2° de l'article 1 E de la LOLF. Ces dernières sont définies dans le rapport annexé au projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027.

La prévision de solde public pour 2023 sous-jacente au projet de loi de finances de fin de gestion pour l'année 2023 (PLFG) tient compte des dernières informations en recettes et en dépenses depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2024 (PLF 2024). Les hypothèses macroéconomiques sont inchangées par rapport au PLF 2024 : une croissance de l'activité de +1,0 % en volume reste anticipée pour 2023. Le produit intérieur brut en valeur prévu pour 2023 est de 2 818,1 Md€.

Le solde public reste prévu à -4,9 % du PIB, comme dans le PLF 2024 ainsi que dans le Programme de stabilité. En utilisant le cadre potentiel et la méthodologie de calcul du solde structurel prévus dans le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 amendée à l'Assemblée nationale en septembre 2023, le solde structurel s'établirait à -4,1 % du PIB potentiel en 2023, comme au PLF 2024.

Par rapport au PLF 2024, la prise en compte des remontées comptables les plus récentes conduit à des mouvements sur les prévisions de recettes qui se compensent globalement. Par ailleurs, le schéma de fin de gestion prévoit une dépense moindre qu'anticipé en sous-jacent de la loi des finances pour 2023 ainsi que du PLF 2024. Au total, les dernières informations disponibles conduisent ainsi à maintenir la prévision de -4,9 % du PIB.

PREMIÈRE PARTIE : CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

TITRE IER : DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

ARTICLE 1

Ajustement des dispositions relatives à l'affectation de ressources à des tiers

- ① La dernière colonne du tableau du second alinéa du I de l'article 46 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012, dans sa rédaction résultant de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023, est ainsi modifiée :
- ② 1° À la vingt-sixième ligne, relative à l'affectation de l'imposition prévue par l'article 300 bis du code général des impôts, le montant : « 2 000 » est remplacé par le montant : « 1 500 » ;
- ③ 2° À la cinquante-cinquième ligne, relative à l'affectation de l'imposition prévue par l'article L. 6131-2 du code du travail, le montant : « 9 900 000 » est remplacé par le montant : « 10 150 000 » ;
- ④ 3° À la cinquante-sixième ligne, relative à l'affectation de l'imposition prévue par 2° de l'article L. 6331-48 du code du travail, le montant : « 80 000 » est remplacé par le montant : « 105 000 ».

Exposé des motifs

Le présent article modifie le plafond de trois taxes affectées, pour le 1° à l'Autorité de régulation des plateformes de l'emploi (ARPE), et pour les 2° et 3° à France Compétences.

- S'agissant du plafond de la taxe sur la fourniture de services de mise en relation des personnes par voie électronique en vue de la réalisation d'opérations économiques affectée à l'ARPE : au moment de sa création, l'ARPE a bénéficié d'une avance de trésorerie de 1,5 M€, versée par l'État, afin de lui permettre d'organiser les élections professionnelles du secteur, programmées en 2022, avant la perception de la taxe. Le remboursement de cette avance de trésorerie doit s'opérer chaque année. Il a donc été décidé, en accord avec l'établissement, de procéder en 2023 à un premier remboursement qui fera l'objet d'un reversement au budget général de l'État, effectué par une minoration du plafond de la taxe affectée à l'ARPE. À cet effet, le montant affecté à l'établissement est diminué de 500 000 € et se porte ainsi à 1 500 000 €, contre 2 000 000 € actuellement.

- S'agissant du plafond de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (CUFPA) et de la contribution au financement de la formation professionnelle des non-salariés immatriculés au répertoire des métiers affectées à France Compétences : leurs prévisions de rendement ont été revues à la hausse par rapport à la prévision inscrite en loi de finances initiales pour 2023. Ainsi, sur la base des encaissements réels remontés par les organismes recouvreurs (URSSAF et mutualité sociale agricole) sur les deux premiers trimestres 2023, le montant de CUFPA recouvrée au titre de l'année 2023 pourrait s'élever jusqu'à 10 150 M€. Il est donc proposé d'augmenter le plafond de la CUFPA à due concurrence afin que l'intégralité des produits de la CUFPA soit effectivement reversée à l'opérateur. De même, la prévision de rendement de la contribution au financement de la formation professionnelle des non-salariés immatriculés au répertoire des métiers a été revue à la hausse depuis la loi de finances pour 2023 et s'établit désormais à 105 M€. Il est donc proposé d'augmenter le plafond à due concurrence, afin de sécuriser les ressources affectées à la formation des artisans.

ARTICLE 2**Relations financières entre l'État et la Sécurité sociale**

- 1 I. – Le 9° de l'article L. 131-8 du code de la sécurité sociale est ainsi modifié :
- 2 1° Au premier alinéa, le pourcentage : « 28,48 % » est remplacé et complété par les mots suivants : « 28,50 %, minorée d'un montant de 2 milliards d'euros en 2023, » ;
- 3 2° Au a, le nombre : « 23,30 » est remplacé par le nombre : « 23,32 » ;
- 4 3° Au b, après le nombre « 5,18 », les mots « ; le montant correspondant étant minoré de 2 milliards d'euros en 2023. » sont insérés ;
- 5 II. – Le I entre en vigueur le 1^{er} février 2023.

Exposé des motifs

Le présent article ajuste la fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) affectée à la sécurité sociale afin de garantir la neutralité financière de plusieurs mouvements entre l'État et la sécurité sociale en 2023. La fraction de TVA affectée à la sécurité sociale s'élève ainsi à 28,50 % pour 2023, correspondant à un montant prévisionnel d'environ 60 Md€. Le montant effectivement transféré sera toutefois ramené à près de 58 Md€. En effet, en cohérence avec le document de cadrage envoyé par le Gouvernement aux partenaires sociaux au mois d'août 2023, l'Unédic connaît une réduction de ses recettes de 2 Md€.

La fraction de TVA affectée à la sécurité sociale pour la fin de gestion 2023 intègre donc :

- L'actualisation de la valorisation des mesures nouvelles intégrées à la fraction en loi de finance initiale (pour l'équivalent de 1,026 Md€) afin de tenir compte de l'évolution à la baisse du rendement de la TVA par rapport aux hypothèses sous-jacentes au texte initial. Cette actualisation représente l'équivalent de 17 M€ (soit 0,01 point de TVA) ; elle correspond à la différence entre la valorisation de 0,48 point de TVA selon les hypothèses du texte initial (1 026 M€) et selon les hypothèses révisées pour 2023 (1 009 M€) ; les transferts intervenus avant 2023 étant réalisés pour solde de tout compte, ils ne donnent en revanche pas lieu à révision ;
- Un abondement portant la participation de l'État au financement de l'Établissement français du sang (EFS) à 27,5 M€ et qui tient notamment compte du relèvement de la dotation de l'EFS en gestion 2023. Cette opération représente également l'équivalent de 0,01 point de TVA ;
- Une minoration de 2 Md€ des recettes de l'Unédic pour 2023. Elle correspond aux excédents du régime d'assurance chômage, liés aux réformes mises en place depuis 2021, concernant notamment le mode de calcul et la durée de l'allocation d'aide au retour de l'emploi. Au-delà, l'ensemble de ces politiques et réformes a permis une amélioration du marché du travail, avec 1,7 million de créations d'emplois en six ans. La réaffectation des excédents de l'Unédic vers le budget général de l'État permet le financement de politiques en faveur du plein emploi, conformément au document de cadrage transmis aux partenaires sociaux en août 2023.

ARTICLE 3**Rectification du montant de la fraction de taxe sur la valeur ajoutée du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public » au titre de l'année 2023**

Au 2° du 1 du VI de l'article 46 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 le montant : « 3 815 713 610 » est remplacé par le montant : « 3 795 549 552 ».

Exposé des motifs

La loi de finances pour 2023 prévoyait l'affectation en 2023 d'une fraction de TVA de 3 815,7 M€ aux recettes du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public », correspondant au niveau des dépenses portées par ce compte de concours financiers en faveur des entités de l'audiovisuel public.

A été établie au cours de l'année 2023 la nécessité technique de modifier ce montant. Ainsi, cette fraction de TVA est portée à 3 795,5 M€ pour 2023, en baisse de -20,2 M€ par rapport au montant prévu par la loi de finances pour 2023. Cette évolution correspond majoritairement à la correction d'effets fiscaux résultant des conséquences de la suppression de la contribution à l'audiovisuel public par la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 (LFR 1 pour 2022) que l'État s'est engagé à compenser à hauteur de -25,2 M€. Elle se décompose entre :

- une restitution de 26,7 M€ des crédits ouverts initialement au titre de la compensation de la perte de droits à déduction de TVA par ARTE France, dont 7,9 M€ prévus par la LFR 1 2022 et 18,8 M€ par la loi de finances pour 2023, devenus sans objet dès lors qu'ARTE France continuera de bénéficier d'un droit à déduction de TVA ;
- un complément de dotation au profit de l'Institut national de l'audiovisuel (INA) de +5 M€, en raison d'une rupture de trésorerie sur l'exercice 2023 dans un contexte de forte inflation ;
- un complément de dotation au profit de France Médias Monde de +1,5 M€ au titre de la perte de son droit à déduction de TVA.

TITRE II : DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

ARTICLE 4

Équilibre général du budget, trésorerie et plafond d'autorisation des emplois

1. I. - Pour 2023, l'ajustement des ressources tel qu'il résulte des évaluations révisées figurant à l'état A annexé à la présente loi et la variation des charges du budget de l'État sont fixés aux montants suivants :

2

(en millions d'euros*)

	RESSOURCES			CHARGES			SOLDE
	dont fonctionnement	dont investissement		dont fonctionnement	dont investissement		
Budget général							
Recettes fiscales** / dépenses***	+2 418	+2 418	0	+3 779	+2 978	+801	
Recettes non fiscales	-4 402	-2 531	-1 871				
Recettes totales / dépenses totales	-1 984	-113	-1 871	+3 779	+2 978	+801	
À déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne	-1 124	-1 124					
Montants nets pour le budget général	-860	+1 011	-1 871	+3 779	+2 978	+801	-4 639
Évaluation des fonds de concours et des attributions de produits	0	0	0	0	0	0	
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours	-860	+1 011	-1 871	+3 779	+2 978	+801	
Budgets annexes							
Contrôle et exploitation aériens	+71	+71	0	-13	-5	-8	+84
Publications officielles et information administrative				-2	-2	0	+2
Totaux pour les budgets annexes	+71	+71	0	-15	-7	-8	+85
Évaluation des fonds de concours et des attributions de produits :							
- Contrôle et exploitation aériens	0	0	0	0	0	0	
- Publications officielles et information administrative	0	0	0	0	0	0	
Totaux pour les budgets annexes y compris fonds de concours	+71	+71		-15	-7	-8	
Comptes spéciaux							
Comptes d'affectation spéciale	-3 741	+148	-3 889	+178	+178	0	-3 919
Comptes de concours financiers	-619		-619	-538	0	-538	-81
Comptes de commerce (solde)							+951
Comptes d'opérations monétaires (solde)							0
Solde pour les comptes spéciaux							-3 049
Solde général							-7 602

* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.

** Recettes fiscales brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission « Remboursements et dégrèvements », programme 200).

*** Dépenses budgétaires brutes, minorées des remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (cf. état B, mission « Remboursements et dégrèvements », programme 200).

3 II. - Pour 2023 :

4 1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

5

<i>(En milliards d'euros)</i>	
Besoin de financement	
Amortissement de la dette à moyen et long termes	149,6
<i>Dont remboursement du nominal à valeur faciale</i>	<i>144,5</i>
<i>Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)</i>	<i>5,1</i>
Amortissement de la dette reprise de SNCF Réseau	2,2
Amortissement des autres dettes reprises	0,9
Déficit budgétaire	171,4
Autres besoins de trésorerie	-14,5
Total	309,6
Ressources de financement	
Émission de dette à moyen et long termes nettes des rachats	270,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	6,6
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme	20,0
Variation des dépôts des correspondants	0,0
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État	28,6
Autres ressources de trésorerie	-15,6
Total	309,6

6 2° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année et en valeur nominale, de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an demeure inchangé.

7 III. - Pour 2023, le plafond d'autorisation des emplois rémunérés par l'État, exprimé en équivalents temps plein travaillé, est porté à 1 961 289.

Exposé des motifs

Le présent article traduit l'incidence sur l'équilibre budgétaire pour 2023 des dispositions proposées par le présent projet de loi de finances de fin de gestion (PLFG) et des réévaluations de recettes pour l'année en cours.

Le besoin de financement prévisionnel de l'État pour 2023 s'établit à 171,4 Md€, contre 164,9 Md€ en loi de finances initiale (LFI).

Par rapport à la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023, cette dégradation résulte principalement d'une baisse des recettes non fiscales (-4,4 Md€), en partie compensée par une hausse des recettes fiscales (+2,4 Md€) et d'ouvertures nettes de crédits sur le budget général (+3,8 Md€, en particulier liées à l'accroissement de la charge de la dette de l'État). Une baisse des prélèvements sur recettes de l'État au profit de l'Union européenne (-1,1 Md€) est également à relever.

En conséquence, cet article présente un tableau de financement au sein duquel sont actualisées, par rapport à la LFI, les ressources et charges de trésorerie qui concourent à l'équilibre financier de l'année 2023.

En besoin de financement :

- les amortissements de dette à moyen et long termes s'élèvent à 149,6 Md€ ;
- le déficit budgétaire prévisionnel est porté à 171,4 Md€ ;
- les amortissements de la dette reprise à SNCF Réseau s'élèvent à 2,2 Md€ et d'autres amortissements de dettes reprises s'élèvent à 0,9 Md€ ;
- les autres besoins de trésorerie s'élèvent à -14,5 Md€.

En ressources de financement :

- le montant des émissions de titres à moyen et long termes, net des rachats, est inchangé et s'élève à 270 Md€ ;
- la variation de l'endettement à court terme de l'État en fin d'année s'élèverait à 20,0 Md€, soit un écart de +16,7 Md€ par rapport à la LFI, qui s'explique essentiellement par la nécessité de compenser l'amoindrissement des autres ressources de trésorerie ;
- la contribution des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État s'élèverait à 28,6 Md€ ;
- les autres ressources de trésorerie s'élèvent à -15,6 Md€, et sont ainsi révisées à la baisse par rapport à la LFI (-16,1 Md€) en raison des décotes, nettes des primes, décaissées sur les émissions et les rachats réalisés depuis fin septembre.

En conséquence du maintien du niveau des emprunts de moyen et long termes, le plafond de variation nette de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an est inchangé, à 125,5 Md€.

Du fait de modifications du plafond d'autorisation des emplois rémunérés par l'État présentées dans le présent PLFG, ce plafond est révisé pour atteindre 1 961 289.

SECONDE PARTIE : MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

TITRE IER : AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2023 – CRÉDITS DES MISSIONS

I. - AUTORISATION DES CREDITS DES MISSIONS

ARTICLE 5

Budget général : ouvertures et annulations de crédits

- ① I. - Il est ouvert aux ministres, pour 2023, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 23 037 856 852 € et de 21 499 589 950 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.
- ② II. - Il est annulé pour 2023, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 5 247 732 641 € et de 5 231 300 950 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

Exposé des motifs

Les ajustements de crédits proposés au titre du budget général sont présentés globalement dans la première partie du présent document (« Exposé général des motifs »), et analysés et justifiés dans la quatrième partie (« Analyse par mission et programme des modifications de crédits intervenues en gestion et motivation des modifications proposées par le projet de loi ») et au I (« Budget général : programmes porteurs d'ouvertures et d'annulations de crédits proposées à l'état B »).

ARTICLE 6**Budgets annexes : ouverture et annulations de crédits**

Il est annulé pour 2023, au titre des budgets annexes, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 6 400 000 € et de 14 600 000 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état C annexé à la présente loi.

Exposé des motifs

Les ajustements de crédits proposés au titre des budgets annexes sont présentés globalement dans la première partie du présent document (« Exposé général des motifs »), et analysés et justifiés dans la quatrième partie (« Analyse par mission et programme des modifications de crédits intervenues en gestion et motivation des modifications proposées par le projet de loi ») et au II (« Budgets annexes : programmes porteurs d'ouvertures et d'annulations de crédits proposées à l'état C »).

ARTICLE 7**Comptes spéciaux : ouvertures et annulations de crédits**

- ① I. - Il est ouvert aux ministres, pour 2023, au titre des comptes d'affectation spéciale, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 178 328 296 € et de 178 328 296 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.
- ② II. - Il est ouvert aux ministres, pour 2023, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 1 127 321 106 € et de 1 127 321 106 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.
- ③ III. - Il est annulé pour 2023, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 1 549 301 568 € et de 1 665 701 568 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

Exposé des motifs

Les ajustements de crédits proposés au titre des comptes spéciaux sont analysés et justifiés dans la quatrième partie (« Analyse par programme des modifications de crédits intervenues en gestion et motivation des modifications proposées par le projet de loi ») et au III (« Comptes spéciaux : programmes porteurs d'ouvertures et annulations de crédits proposées à l'état D »).

II. - PLAFONDS DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS

ARTICLE 8

Plafonds des autorisations d'emplois de l'État

- ① I.- A la première colonne de la treizième ligne du tableau constituant l'alinéa 2 de l'article 136 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023, les mots : « Solidarités, autonomie et personnes handicapées » sont remplacés par les mots : « Solidarités et familles ».
- ② II.- La seconde colonne du tableau mentionné au I est ainsi modifiée :
 - ③ 1° à la deuxième ligne « I. - Budget général », le nombre : « 1 950 170 » est remplacé par le nombre : « 1 950 365 » ;
 - ④ 2° à la cinquième ligne « Culture », le nombre : « 9 111 » est remplacé par le nombre : « 9 126 » ;
 - ⑤ 3° à la dixième ligne « Intérieur et outre-mer », le nombre : « 302 146 » est remplacé par le nombre : « 302 256 » ;
 - ⑥ 4° à la onzième ligne « Justice », le nombre : « 92 753 » est remplacé par le nombre : « 92 748 » ;
 - ⑦ 5° à la treizième ligne, le nombre : « 4 999 » est remplacé par le nombre : « 5 074 » ;
 - ⑧ 6° à la vingt-et-unième ligne « Total général », le nombre : « 1 961 094 » est remplacé par le nombre : « 1 961 289 ».

Exposé des motifs

En application de l'article 9 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, les plafonds des autorisations d'emplois sont limitatifs. Le présent article propose des évolutions de plafonds au regard des conditions de la gestion 2023.

- a) Ministère de la Culture : le plafond des autorisations d'emplois du ministère augmente de 15 ETPT à la suite des mouvements suivants :
 - +10 ETPT en provenance du plafond d'emplois des opérateurs relevant du programme 175 « Patrimoines » pour renforcer le pilotage administratif des écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) ;
 - +6 ETPT de mouvement technique en provenance du plafond d'emplois des ENSA pour tirer les conséquences de la titularisation des personnels qui occupent ces emplois, et qui sont donc dorénavant gérés directement depuis le plafond d'emplois ministériel ;
 - -1 ETPT en raison d'un transfert en faveur de l'École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA) ;
- b) Ministère de l'Intérieur et des outre-mer : le plafond des autorisations d'emplois du ministère augmente de 110 ETPT dont :
 - +108 ETPT pour renforcer d'une part, des centres d'expertise et de ressources des titres (CERT) dans un contexte où la demande est en forte hausse (+100 ETPT) et des équipes de gestion des fonds européens en faveur de la Guadeloupe et de Mayotte (+8 ETPT) d'autre part ;
 - +2 ETPT pour contribuer à la création d'une équipe projet chargée de conduire les travaux de rénovation du centre administratif départemental (CAD) de Nanterre ;
- c) Ministère de la Justice : le plafond des autorisations d'emplois du ministère diminue de 5 ETPT au profit de l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP), afin de renforcer les effectifs de cet opérateur dans le domaine de la formation au regard de la hausse des effectifs de l'administration pénitentiaire prévue pour le quinquennal 2023-2027 ;
- d) Ministère des Solidarités et des Familles : le plafond des autorisations d'emplois du ministère augmente de 75 ETPT destinés à la prise en charge des déplacés ukrainiens.

Les mouvements pour les ministères de la Culture et de la Justice trouvent leur contrepartie dans l'article portant sur le plafond d'emplois des opérateurs.

ARTICLE 9**Plafond d'autorisation des emplois des opérateurs de l'État**

- 1 La seconde colonne du tableau constituant l'alinéa 2 de l'article 137 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 est ainsi modifiée :
- 2 1° à la seizième ligne « Culture », le nombre : « 16 850 » est remplacé par le nombre : « 16 835 » ;
- 3 2° à la dix-septième ligne « Patrimoines », le nombre : « 9 924 » est remplacé par le nombre : « 9 914 » ;
- 4 3° à la dix-neuvième ligne « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », le nombre : « 3 051 » est remplacé par le nombre : « 3 046 » ;
- 5 4° à la vingt-huitième ligne « Écologie, développement et mobilité durables », le nombre : « 19 500 » est remplacé par le nombre : « 19 502 » ;
- 6 5° à la trente-troisième ligne « Prévention des risques », le nombre : « 1 453 » est remplacé par le nombre : « 1 455 » ;
- 7 6° à la quarante-troisième ligne « Justice », le nombre : « 755 » est remplacé par le nombre : « 760 » ;
- 8 7° à la quarante-cinquième ligne « Administration pénitentiaire », le nombre : « 267 » est remplacé par le nombre : « 272 » ;
- 9 8° à la soixante-neuvième ligne « Sport, jeunesse et vie associative », le nombre : « 768 » est remplacé par le nombre : « 776 » ;
- 10 9° à la soixante-douzième ligne « Jeux olympiques et paralympiques 2024 », le nombre : « 131 » est remplacé par le nombre : « 139 ».

Exposé des motifs

En application de l'article 34 II-2° *bis* de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, le plafond des emplois des opérateurs de l'État est fixé chaque année par la loi de finances, dans sa seconde partie. Le plafond d'emplois des opérateurs pour 2023, fixé par l'article 137 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023, reste globalement stable car les différents mouvements de régularisation intervenus au cours de la gestion 2023 s'équilibrent.

Le plafond d'emplois de la mission « Culture » est réduit de 15 ETPT au titre de redéploiements entre les effectifs des opérateurs et les emplois ministériels. Ces mouvements se décomposent de la manière suivante :

- -10 ETPT du programme « Patrimoines » sont transférés vers le plafond d'emplois État (effectifs ministériels) du programme « Soutien aux politiques du ministère de la culture », afin de renforcer le pilotage administratif des Écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) ;
- -6 ETPT sont transférés du plafond d'emplois des opérateurs vers le plafond d'emplois État, sur le programme « Soutien aux politiques du ministère de la culture » au titre de la campagne de titularisation des enseignants-chercheurs dans les ENSA ;
- Enfin, 1 ETPT du plafond d'emplois État du programme « Soutien aux politiques du ministère de la culture » est transféré vers l'École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA) du programme « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ».

Ces mouvements, qui atteignent un total de -15 ETPT, trouvent leur contrepartie dans l'article relatif au plafond d'emplois de l'État.

Le plafond d'emplois du programme « Prévention des risques » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » est augmenté de 2 ETPT au profit de l'Agence de l'environnement pour la maîtrise de l'énergie (ADEME), afin d'instruire les dossiers déposés par les constructeurs pour chaque modèle de véhicules, dans le cadre de la mise en place du conditionnement du bonus écologique pour les voitures particulières neuves électriques à l'atteinte d'un score environnemental minimal écologique.

Le plafond d'emplois du programme « Administration pénitentiaire » de la mission « Justice » est augmenté de 5 ETPT afin de renforcer les effectifs de l'École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) dans le domaine de la formation, en lien avec la hausse des effectifs de l'administration pénitentiaire prévue pour le quinquennal 2023-2027. Ce mouvement trouve sa contrepartie dans l'article relatif au plafond d'emplois de l'État.

Le plafond d'emplois du programme « Jeux olympiques et paralympiques 2024 » de la mission « Sport, jeunesse et vie associative » est augmenté de 8 ETPT afin de prendre en compte la réactualisation de la trajectoire de décroissance d'effectifs de la Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques (SOLIDEO), plus progressive que prévu.

TITRE II : AUTRES DISPOSITIONS

RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

ARTICLE 10

Instauration de primes exceptionnelles au sein de la dotation titres sécurisés (DTS)

- ① I. - Une majoration exceptionnelle de la dotation pour les titres sécurisés prévue à l'article L. 2335-16 du code général des collectivités territoriales est attribuée aux communes en 2023 dans les conditions fixées aux II à IV du présent article.
- ② II. - Un montant de 50 000 € est attribué à chaque commune ayant accueilli cinq stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité électroniques installées, à titre provisoire, en 2023 pendant une durée minimale de quatre mois continus. Ce montant est porté à 150 000 € lorsque la commune a accueilli dix stations.
- ③ Lorsque la durée d'installation temporaire des stations atteint six mois continus en 2023, les montants mentionnés à l'alinéa précédent sont portés à 75 000 € pour l'accueil de cinq stations et à 225 000 € pour l'accueil de dix stations.
- ④ III. - Un montant de 4 000 € est attribué aux communes pour chaque station d'enregistrement, en fonctionnement au 1^{er} janvier 2023, lorsque le nombre de demandes de passeports et de cartes nationales d'identité électroniques enregistrées sur le territoire de la commune entre le 1^{er} mai et le 2 juillet 2023 est supérieur de plus de 20 % à ce même nombre constaté entre le 2 janvier et le 26 février 2023.
- ⑤ IV. - Sans préjudice des dispositions du troisième alinéa de l'article L. 2335-16 du code général des collectivités territoriales, un montant de 1 000 € est attribué aux communes pour chaque station inscrite, au 1^{er} juillet 2023, à un module dématérialisé et interopérable de prise de rendez-vous.
- ⑥ V. - 1° En 2023, la majoration prévue au troisième alinéa de l'article L. 2335-16 du code général des collectivités territoriales est attribuée aux communes pour chaque station inscrite au 1^{er} juillet 2023 à un module dématérialisé et interopérable de prise de rendez-vous et en fonctionnement à la même date.
- ⑦ 2° La seconde phrase du troisième alinéa de l'article L. 2335-16 du code général des collectivités territoriales est supprimée.
- ⑧ VI. - Les dispositions du présent article sont applicables à la collectivité de Saint-Barthélemy, à la collectivité de Saint-Martin, aux communes de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, aux circonscriptions territoriales de Wallis-et-Futuna et aux communes de Nouvelle-Calédonie.

Exposé des motifs

Le présent article traduit l'engagement de la Première ministre de porter la dotation titres sécurisés (DTS) à 100 M€ dès 2023, afin de soutenir les communes dans leur effort de réduction des délais d'obtention d'un rendez-vous en mairie pour la demande d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport.

Il crée ainsi trois majorations exceptionnelles de la DTS pour l'année 2023 :

1° Une majoration destinée à rémunérer les « contrats urgence titres » (CUT) conclus entre les préfets et les communes volontaires pour accroître sensiblement l'utilisation de leurs dispositifs de recueil (DR). Un montant de 4 000 € sera ainsi versé pour chaque DR installé au 1^{er} janvier 2023 lorsque le nombre de demandes de passeports et de cartes nationales d'identité électroniques enregistrées sur le territoire de la commune entre le 1^{er} mai et le 2 juillet 2023 est supérieur de plus de 20 % à ce même nombre constaté entre le 2 janvier et le 26 février 2023 ;

2° Une majoration destinée à rémunérer les actions réactives des communes consistant en l'installation, dans des centres temporaires d'accueil (CTA), de lots de cinq ou dix DR pour une durée de quatre mois en 2023. Un montant de 50 000 € sera ainsi versé à chaque commune ayant accueilli cinq DR temporaires, et un montant de 150 000 € sera versé à chaque commune ayant accueilli dix DR. Ces montants seront majorés de 50 % si la durée de fonctionnement des CTA est prolongée et atteint six mois en 2023 ;

3° Une majoration de 1 000 € de la « prime plateformes » de 500 € versée pour chaque DR inscrit au 1^{er} juillet 2023 à une plateforme interopérable de prise de rendez-vous. Chaque DR inscrit à une telle plateforme au 1^{er} juillet 2023 déclenchera donc le versement d'un montant total de 1 500 €.

Le présent article précise en outre que la « prime plateformes » peut être versée non seulement aux DR en fonctionnement au 1^{er} janvier 2023, mais également à ceux installés entre le 1^{er} janvier 2023 et le 1^{er} juillet 2023.



États législatifs annexés

État A

(Article du projet de loi)

Voies et moyens pour 2023 révisés

BUDGET GÉNÉRAL

<i>(en euros)</i>		
Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
1. Recettes fiscales		
11. Impôt net sur le revenu		+2 670 683 451
1101-net	Impôt net sur le revenu	+2 670 683 451
12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles		-288 000 000
1201	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	-288 000 000
13. Impôt net sur les sociétés		+6 019 125 326
1301-net	Impôt net sur les sociétés	+6 019 125 326
13bis. Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés		+13 934 208
1302	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	+13 934 208
13ter. Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés		+125 000 000
1303	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	+125 000 000
14. Autres impôts directs et taxes assimilées		+1 424 922 614
1401	Retenues à la source sur certains bénéfices non commerciaux et de l'impôt sur le revenu	+253 395 071
1402	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes	+182 860 000
1404	Préciput dû par les sociétés au titre de certains bénéfices distribués (loi n°65-566 du 12 juillet 1965 art 3)	+170 000 000
1406	Impôt sur la fortune immobilière	+90 000 000
1407	Taxe sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux et de stockage	+15 000 000
1408	Prélèvements sur les entreprises d'assurance	+92 814 486
1410	Cotisation minimale de taxe professionnelle	+434 490
1411	Cotisations perçues au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction	+8 633 288
1412	Taxe de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue	+12 311 082
1413	Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité	+19 383 898
1416	Taxe sur les surfaces commerciales	+11 144 143
1421	Cotisation nationale de péréquation de taxe professionnelle	-442 371

(en euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
1427	Prélèvements de solidarité	+155 405 255
1430	Taxe sur les services numériques	+30 467 507
1431	Taxe d'habitation sur les résidences principales	-155 125 617
1497	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (affectation temporaire à l'État en 2010)	+382 397 713
1499	Recettes diverses	+156 243 669
	15. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette	-173 435 332
1501-net	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette	-173 435 332
	16. Taxe sur la valeur ajoutée nette	+1 944 308 061
1601-net	Taxe sur la valeur ajoutée nette	+1 944 308 061
	17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	-8 245 239 475
1701	Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices	-4 000 000
1702	Mutations à titre onéreux de fonds de commerce	+32 335 594
1704	Mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers	-20 626 652
1705	Mutations à titre gratuit entre vifs (donations)	+290 000 000
1706	Mutations à titre gratuit par décès	+1 356 510 762
1707	Contribution de sécurité immobilière	-15 007 580
1711	Autres conventions et actes civils	-43 560 868
1713	Taxe de publicité foncière	-57 084 380
1714	Prélèvement sur les sommes versées par les organismes d'assurances et assimilés à raison des contrats d'assurances en cas de décès	+10 400 409
1716	Recettes diverses et pénalités	-42 116 560
1721	Timbre unique	+65 253 015
1726	Produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les certifications d'immatriculation des véhicules	-3 684 814
1752	Contribution sur la rente infra-marginale de la production d'électricité	-9 520 000 000
1753	Autres taxes intérieures	-384 042 428
1754	Autres droits et recettes accessoires	-1 482 834
1755	Amendes et confiscations	+96 436
1756	Taxe générale sur les activités polluantes	+691 000 000
1761	Taxe et droits de consommation sur les tabacs	+17 610 000
1768	Taxe spéciale sur certains véhicules routiers	-19 170 371
1769	Autres droits et recettes à différents titres	+124 710 033
1776	Redevances sanitaires d'abattage et de découpage	-3 052 889
1777	Taxe sur certaines dépenses de publicité	-370 000
1781	Taxe sur les installations nucléaires de base	-290 000
1782	Taxes sur les stations et liaisons radioélectriques privées	-427 688
1785	Produits des jeux exploités par la Française des jeux (hors paris sportifs)	-1 695 210
1786	Prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos	+154 693 062

<i>(en euros)</i>		
Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
1787	Prélèvement sur le produit brut des paris hippiques	+23 666 002
1788	Prélèvement sur les paris sportifs	-273 397 263
1789	Prélèvement sur les jeux de cercle en ligne	+8 087 616
1797	Taxe sur les transactions financières	-612 000 000
1799	Autres taxes	-17 592 867
18. Autres remboursements et dégrèvements d'impôts d'État		-1 073 340 481
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État, autres que ceux s'appliquant à l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et la taxe sur la valeur ajoutée		-1 073 340 481
2. Recettes non fiscales		
21. Dividendes et recettes assimilées		-2 461 601 064
2110	Produits des participations de l'État dans des entreprises financières	-3 358 666 165
2116	Produits des participations de l'État dans des entreprises non financières et bénéficiaires des établissements publics non financiers	+823 035 101
2199	Autres dividendes et recettes assimilées	+74 030 000
22. Produits du domaine de l'État		-807 340 820
2201	Revenus du domaine public non militaire	-839 000 000
2202	Autres revenus du domaine public	+1 686 718
2203	Revenus du domaine privé	+29 972 462
23. Produits de la vente de biens et services		-231 978 370
2301	Remboursement par l'Union européenne des frais d'assiette et de perception des impôts et taxes perçus au profit de son budget	+4 333 334
2303	Autres frais d'assiette et de recouvrement	-127 226 809
2304	Rémunération des prestations assurées par les services du Trésor Public au titre de la collecte de l'épargne	+46 503 515
2305	Produits de la vente de divers biens	+34 332
2306	Produits de la vente de divers services	+1 377 258
2399	Autres recettes diverses	-157 000 000
24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières		+590 814 227
2401	Intérêts des prêts à des banques et à des États étrangers	+146 396 235
2402	Intérêts des prêts du fonds de développement économique et social	+10 000 000
2403	Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	+43 700 000
2409	Intérêts des autres prêts et avances	+4 890 000
2411	Avances remboursables sous conditions consenties à l'aviation civile	-6 387 095
2412	Autres avances remboursables sous conditions	-136 929
2413	Reversement au titre des créances garanties par l'État	-5 400 000
2499	Autres remboursements d'avances, de prêts et d'autres créances immobilisées	+397 752 016

(en euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites		-32 903 025
2501	Produits des amendes de la police de la circulation et du stationnement routiers	-21 712 294
2502	Produits des amendes prononcées par les autorités de la concurrence	-463 000 000
2503	Produits des amendes prononcées par les autres autorités administratives indépendantes	+172 000 000
2504	Recouvrements poursuivis à l'initiative de l'agence judiciaire de l'Etat	+1 122 498
2505	Produit des autres amendes et condamnations pécuniaires	+277 950 000
2510	Frais de poursuite	+1 062 289
2511	Frais de justice et d'instance	-30 530
2512	Intérêts moratoires	-56 766
2513	Pénalités	-238 222
26. Divers		-1 458 771 220
2602	Reversements au titre des procédures de soutien financier au commerce extérieur	-30 479 196
2603	Prélèvements sur les fonds d'épargne gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations	+297 000 000
2604	Divers produits de la rémunération de la garantie de l'État	+139 000 000
2611	Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires	+52 933 750
2612	Redevances et divers produits pour frais de contrôle et de gestion	+5 411 313
2613	Prélèvement effectué sur les salaires des conservateurs des hypothèques	-16 231
2615	Commissions et frais de trésorerie perçus par l'État dans le cadre de son activité régalienn	-74 001
2616	Frais d'inscription	-3 077 684
2617	Recouvrement des indemnités versées par l'État au titre des expulsions locatives	-61 321
2618	Remboursement des frais de scolarité et accessoires	-499 971
2620	Récupération d'indus	+37 050 324
2621	Recouvrements après admission en non-valeur	-11 680 000
2622	Divers versements de l'Union européenne	-2 115 500 000
2623	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères ne donnant pas lieu à rétablissement de crédits	-5 641 340
2624	Intérêts divers (hors immobilisations financières)	+942 658
2625	Recettes diverses en provenance de l'étranger	+9 067 203
2626	Remboursement de certaines exonérations de taxe foncière sur les propriétés non bâties (art.109 de la loi de finances pour 1992)	+28 769
2697	Recettes accidentelles	+116 780 000
2699	Autres produits divers	+50 044 507
3. Prélèvements sur les recettes de l'État		
32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne		-1 123 764 433
3201	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne	-1 123 764 433

Récapitulatif des révisions de recettes du budget général

<i>(en euros)</i>	
Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
1. Recettes fiscales	+2 417 958 372
11. Impôt net sur le revenu	+2 670 683 451
12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	-288 000 000
13. Impôt net sur les sociétés	+6 019 125 326
13bis. Contribution sociale sur les bénéficiaires des sociétés	+13 934 208
13ter. Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	+125 000 000
14. Autres impôts directs et taxes assimilées	+1 424 922 614
15. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques nette	-173 435 332
16. Taxe sur la valeur ajoutée nette	+1 944 308 061
17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	-8 245 239 475
18. Autres remboursements et dégrèvements d'impôts d'État	-1 073 340 481
2. Recettes non fiscales	-4 401 780 272
21. Dividendes et recettes assimilées	-2 461 601 064
22. Produits du domaine de l'État	-807 340 820
23. Produits de la vente de biens et services	-231 978 370
24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières	+590 814 227
25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	-32 903 025
26. Divers	-1 458 771 220
3. Prélèvements sur les recettes de l'État	-1 123 764 433
32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	-1 123 764 433
Total des révisions de recettes, nettes des prélèvements (1 + 2 - 3)	-860 057 467

BUDGETS ANNEXES

(en euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
	Contrôle et exploitation aériens	+70 893 765
7061	Redevances de route	+5 140 000
7062	Redevance océanique et redevances pour services terminaux de la circulation aérienne en outre-mer	-2 030 000
7063	Redevances pour services terminaux de la circulation aérienne pour la métropole	+10 700 000
7068	Contribution Bâle-Mulhouse	+39 721 718
7781	Produits exceptionnels hors cessions	+19 362 047
9200	Produit de cession d'actif	-2 000 000
	Total	+70 893 765

COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE

<i>(en euros)</i>		
Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
	Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	+164 035 904
	Section : Circulation et stationnement routiers	+164 035 904
04	Amendes forfaitaires de la police de la circulation et amendes forfaitaires majorées issues des infractions constatées par la voie du système de contrôle-sanction automatisé et des infractions aux règles de la police de la circulation	+164 035 904
	Gestion du patrimoine immobilier de l'État	-30 000 000
01	Produits des cessions immobilières	-30 000 000
	Participations financières de l'État	-3 889 189 997
01	Produit des cessions, par l'État, de titres, parts ou droits de sociétés détenus directement	+227 810 003
03	Reversement de dotations en capital et de produits de réduction de capital ou de liquidation	-29 000 000
05	Remboursements de créances liées à d'autres investissements, de l'État, de nature patrimoniale	+10 000 000
06	Versement du budget général	-4 098 000 000
	Pensions	+14 292 392
	Section : Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	+14 292 392
81	Financement de la retraite du combattant : participation du budget général	+13 004 924
87	Financement des pensions militaires d'invalidité : participation du budget général	+1 287 468
	Total	-3 740 861 701

COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

(en euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2023
	Avances à l'audiovisuel public	-20 164 058
01	Recettes	-20 164 058
	Avances aux collectivités territoriales	+803 720 772
	Section : Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	+803 720 772
05	Recettes diverses	-53 972 541
09	Taxe d'habitation et taxes annexes	+23 712 972
10	Taxes foncières et taxes annexes	+829 063 989
11	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	+20 678 171
12	Cotisation foncière des entreprises et taxes annexes	-15 761 819
	Prêts à des États étrangers	+336 644 587
	Section : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	-6 788 670
01	Remboursement des prêts accordés à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	-6 788 670
	Section : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	+4 562 955
02	Remboursement de prêts du Trésor	+4 562 955
	Section : Prêts aux États membres de la zone euro	+338 870 302
04	Remboursement des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	+338 870 302
	Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	-439 000 000
	Section : Prêts pour le développement économique et social	-439 000 000
12	Prêts octroyés dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir	-439 000 000
	Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	-1 300 274 381
01	Remboursement des avances octroyées au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	-1 300 000 000
03	Remboursement des avances octroyées à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics	-274 381
	Total	-619 073 080

État B

(Article du projet de loi)

Répartition des crédits pour 2023 ouverts et annulés, par mission et programme, au titre du budget général

BUDGET GÉNÉRAL

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Action extérieure de l'État			72 909 172	82 952 712
Action de la France en Europe et dans le monde			55 000 000	65 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence			15 900 000	15 900 000
Français à l'étranger et affaires consulaires			2 009 172	2 052 712
Administration générale et territoriale de l'État	15 000 000	15 000 000	6 020 712	9 518 526
Administration territoriale de l'État	5 000 000	5 000 000		
Vie politique			6 020 712	9 518 526
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	10 000 000	10 000 000		
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	912 349 467	831 326 896	6 294 858	12 612 827
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	617 177 375	549 535 660		
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	289 172 092	275 791 236		
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture			6 294 858	12 612 827
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	6 000 000	6 000 000		
Aide publique au développement		76 854 445	505 132 066	289 500 000
Aide économique et financière au développement		76 854 445	222 391 484	
Solidarité à l'égard des pays en développement			282 740 582	289 500 000
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	14 000 000	14 000 000	9 958 386	9 958 386
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	14 000 000	14 000 000		
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale			9 958 386	9 958 386
Cohésion des territoires	212 040 535	212 040 535	128 299 169	138 487 258
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	212 040 535	212 040 535		
Aide à l'accès au logement			70 227 800	70 227 800
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat			20 184 553	35 846 553

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire			18 987 008	14 968 609
Politique de la ville			13 750 584	13 750 584
Interventions territoriales de l'État			5 149 224	3 693 712
Conseil et contrôle de l'État			21 732 917	11 050 650
Conseil d'État et autres juridictions administratives			19 682 267	9 000 000
Conseil économique, social et environnemental			550 650	550 650
Cour des comptes et autres juridictions financières			1 500 000	1 500 000
Crédits non répartis	100 000 000	100 000 000	350 000 000	200 000 000
Provision relative aux rémunérations publiques	100 000 000	100 000 000		
<i>dont titre 2</i>	<i>100 000 000</i>	<i>100 000 000</i>		
Dépenses accidentelles et imprévisibles			350 000 000	200 000 000
Culture	29 069 210	28 054 218	13 426 669	29 827 011
Patrimoines			3 205 851	11 894 034
Création			10 220 818	17 932 977
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	26 069 210	26 069 210		
Soutien aux politiques du ministère de la culture	3 000 000	1 985 008		
Défense	2 514 500 000	2 175 000 000	104 500 000	65 000 000
Environnement et prospective de la politique de défense			64 500 000	65 000 000
Préparation et emploi des forces	1 565 300 000	1 544 000 000		
Soutien de la politique de la défense		60 000 000	40 000 000	
Équipement des forces	949 200 000	571 000 000		
Direction de l'action du Gouvernement			47 969 736	26 341 711
Coordination du travail gouvernemental			45 658 110	23 882 426
Protection des droits et libertés			2 311 626	2 459 285
Écologie, développement et mobilité durables	40 996 468	20 052 942	910 138 571	1 328 318 302
Infrastructures et services de transports			84 000 000	105 195 487
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	36 996 468	16 052 942		
Paysages, eau et biodiversité			5 542 461	8 443 528
Expertise, information géographique et météorologie			6 207 443	6 207 443
Prévention des risques			23 000 000	58 000 000
Énergie, climat et après-mines			780 266 868	1 092 321 217
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables			11 121 799	8 150 627
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	4 000 000	4 000 000		

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires				50 000 000
Économie			329 831 392	441 449 120
Développement des entreprises et régulations			321 345 978	422 814 783
Plan France Très haut débit				9 121 475
Statistiques et études économiques			4 522 698	3 153 977
Stratégies économiques			3 962 716	6 358 885
Engagements financiers de l'État	3 829 000 000	3 829 000 000	509 156 368	528 059 877
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	3 829 000 000	3 829 000 000		
Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)			490 883 695	490 883 695
Dotation du Mécanisme européen de stabilité			18 272 673	18 272 673
Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque				18 903 509
Enseignement scolaire	60 000 000	82 687 083	93 133 282	83 911 607
Enseignement scolaire public du premier degré			3 761 697	3 761 697
Enseignement scolaire public du second degré			7 575 073	7 575 073
Vie de l'élève	60 000 000	82 687 083		
Enseignement privé du premier et du second degrés			11 163 550	11 163 550
Soutien de la politique de l'éducation nationale			49 632 962	40 411 287
Enseignement technique agricole			21 000 000	21 000 000
Gestion des finances publiques	1 390 148		64 180 954	82 134 834
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local			42 750 000	44 720 000
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières			21 430 954	18 023 664
Facilitation et sécurisation des échanges	1 390 148			19 391 170
Immigration, asile et intégration	339 000 000	339 000 000	18 805 239	50 525 328
Immigration et asile	339 000 000	339 000 000		
Intégration et accès à la nationalité française			18 805 239	50 525 328
Investir pour la France de 2030	9 100 000	9 100 000	9 100 000	9 100 000
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche			9 100 000	9 100 000
Valorisation de la recherche	9 100 000	9 100 000		
Justice			178 731 426	71 332 846
Administration pénitentiaire			40 091 149	25 081 285
Protection judiciaire de la jeunesse			13 089 141	23 799 395
Accès au droit et à la justice			7 593 582	7 593 582

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Conduite et pilotage de la politique de la justice			117 684 501	14 826 731
Conseil supérieur de la magistrature			273 053	31 853
Médias, livre et industries culturelles	1 433 056	5 600 000	3 034 836	3 827 206
Presse et médias	1 433 056	5 600 000		
Livre et industries culturelles			3 034 836	3 827 206
Outre-mer	409 188 339	433 362 487		13 300 000
Emploi outre-mer	409 188 339	433 362 487		
Conditions de vie outre-mer				13 300 000
Recherche et enseignement supérieur			423 381 175	383 871 404
Formations supérieures et recherche universitaire			90 600 384	64 647 185
Vie étudiante			50 560 228	51 370 510
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires			223 013 541	208 318 463
Recherche spatiale			30 487 146	30 487 146
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables			21 719 876	21 719 876
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				728 224
Enseignement supérieur et recherche agricoles			7 000 000	6 600 000
Régimes sociaux et de retraite	2 171 308	2 171 308	188 867 380	188 867 380
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres			188 867 380	188 867 380
Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers	2 171 308	2 171 308		
Relations avec les collectivités territoriales	64 285 476	38 202 524	64 285 476	61 202 524
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements			64 285 476	61 202 524
Concours spécifiques et administration	64 285 476	38 202 524		
Remboursements et dégrèvements	12 504 417 354	12 504 417 354		
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	12 489 402 462	12 489 402 462		
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	15 014 892	15 014 892		
Santé	190 000 000	190 000 000	76 313 796	76 511 796
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins			10 533 796	10 731 796
Protection maladie			65 780 000	65 780 000
Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet «	190 000 000	190 000 000		

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Séjour investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)				
Sécurités		85 000 000	218 206 424	10 000 000
Police nationale		45 000 000	89 250 000	
Gendarmerie nationale		40 000 000	118 956 424	
Sécurité et éducation routières			10 000 000	10 000 000
Solidarité, insertion et égalité des chances	461 081 272	460 720 158	15 096 707	21 053 448
Inclusion sociale et protection des personnes	330 874 180	330 873 821		
Handicap et dépendance	130 207 092	129 846 337		
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales			15 096 707	21 053 448
Sport, jeunesse et vie associative	48 000 000	48 000 000	80 163 737	90 141 964
Sport			26 663 737	32 641 964
Jeunesse et vie associative			53 500 000	57 500 000
Jeux olympiques et paralympiques 2024	48 000 000	48 000 000		
Transformation et fonction publiques	29 000 000		24 024 537	15 009 519
Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs	29 000 000			
Transformation publique			15 322 835	
Innovation et transformation numériques			456 000	456 000
Fonction publique			8 245 702	14 553 519
Travail et emploi	1 251 834 219		775 037 656	897 434 714
Accès et retour à l'emploi			753 171 266	755 702 736
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	1 251 834 219			117 755 230
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail			13 046 390	14 496 748
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail			8 820 000	9 480 000
Total	23 037 856 852	21 499 589 950	5 247 732 641	5 231 300 950

État C

(Article du projet de loi)

Répartition des crédits pour 2023 ouverts et annulés, par mission et programme, au titre des budgets annexes

BUDGETS ANNEXES

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Contrôle et exploitation aériens			4 500 000	12 700 000
Soutien aux prestations de l'aviation civile			2 400 000	11 000 000
<i>dont charges de personnel</i>			<i>2 000 000</i>	<i>2 000 000</i>
Navigation aérienne			1 500 000	1 500 000
Transports aériens, surveillance et certification			600 000	200 000
Publications officielles et information administrative			1 900 000	1 900 000
Pilotage et ressources humaines			1 900 000	1 900 000
Total			6 400 000	14 600 000

État D

(Article du projet de loi)

Répartition des crédits pour 2023 ouverts et annulés, par mission et programme, au titre des comptes spéciaux

COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE


(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	164 035 904	164 035 904		
Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	86 939 029	86 939 029		
Désendettement de l'État	77 096 875	77 096 875		
Pensions	14 292 392	14 292 392		
Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	14 292 392	14 292 392		
Total	178 328 296	178 328 296		

COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Avances à l'audiovisuel public	6 535 942	6 535 942	26 700 000	26 700 000
ARTE France			26 700 000	26 700 000
France Médias Monde	1 535 942	1 535 942		
Institut national de l'audiovisuel	5 000 000	5 000 000		
Avances aux collectivités territoriales	1 120 785 164	1 120 785 164		
Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	1 120 785 164	1 120 785 164		
Prêts à des États étrangers			116 202 770	116 202 770
Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France			116 202 770	116 202 770
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés			106 398 798	122 798 798
Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle				16 400 000
Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine			106 398 798	106 398 798
Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics			1 300 000 000	1 400 000 000
Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune			1 300 000 000	1 300 000 000
Prêts destinés au financement des infrastructures de transports collectifs du quotidien de la métropole d'Aix-Marseille-Provence				100 000 000
Total	1 127 321 106	1 127 321 106	1 549 301 568	1 665 701 568



**Analyse par programme des modifications de crédits
intervenues en gestion et motivation des modifications
proposées par le projet de loi**

I. Budget général : programmes porteurs d'ouvertures et d'annulations de crédits proposées à l'état B

Action extérieure de l'État

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	2 122 538 621	1 097 629 076	3 220 167 697	2 120 496 800	1 097 629 076	3 218 125 876
Modifications intervenues en gestion	114 575 831	2 234 177	116 810 008	68 982 619	2 234 177	71 216 796
Total des crédits ouverts	2 237 114 452	1 099 863 253	3 336 977 705	2 189 479 419	1 099 863 253	3 289 342 672
Total des modifications proposées	-72 909 172		-72 909 172	-82 952 712		-82 952 712
Total des ouvertures proposées						
Total des annulations proposées			72 909 172			82 952 712
Total net des ouvertures et annulations proposées			-72 909 172			-82 952 712

Programme n° 105 : Action de la France en Europe et dans le monde

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 310 057 842	774 711 573	2 084 769 415	1 308 246 021	774 711 573	2 082 957 594
Modifications intervenues en gestion	102 135 627	24 730	102 160 357	55 370 210	24 730	55 394 940
Total des crédits ouverts	1 412 193 469	774 736 303	2 186 929 772	1 363 616 231	774 736 303	2 138 352 534
Modification proposée	-55 000 000		-55 000 000	-65 000 000		-65 000 000
Annulations proposées à l'état B			55 000 000			65 000 000

Motifs des annulations

Annulation de 55,0 M€ en AE et 65,0 M€ en CP au titre d'une partie des crédits mis en réserve.

Programme n° 185 : Diplomatie culturelle et d'influence

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	671 177 779	72 584 671	743 762 450	671 177 779	72 584 671	743 762 450
Modifications intervenues en gestion	9 877 145		9 877 145	9 931 469		9 931 469
Total des crédits ouverts	681 054 924	72 584 671	753 639 595	681 109 248	72 584 671	753 693 919
Modification proposée	-15 900 000		-15 900 000	-15 900 000		-15 900 000
Annulations proposées à l'état B			15 900 000			15 900 000

Motifs des annulations

Annulation de 15,9 M€ en AE et 15,9 M€ en CP au titre d'une partie des crédits mis en réserve.

Programme n° 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	141 303 000	250 332 832	391 635 832	141 073 000	250 332 832	391 405 832
Modifications intervenues en gestion	2 563 059	2 209 447	4 772 506	3 680 939	2 209 447	5 890 386
Total des crédits ouverts	143 866 059	252 542 279	396 408 338	144 753 939	252 542 279	397 296 218
Modification proposée	-2 009 172		-2 009 172	-2 052 712		-2 052 712
Annulations proposées à l'état B			2 009 172			2 052 712

Motifs des annulations

Annulation de 2,0 M€ en AE et 2,1 M€ en CP au titre d'une partie des crédits mis en réserve.

Administration générale et territoriale de l'État

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	2 002 571 077	2 857 027 489	4 859 598 566	1 711 738 860	2 857 027 489	4 568 766 349
Modifications intervenues en gestion	218 839 758	6 449 815	225 289 573	239 382 205	6 449 815	245 832 020
Total des crédits ouverts	2 221 410 835	2 863 477 304	5 084 888 139	1 951 121 065	2 863 477 304	4 814 598 369
Total des modifications proposées	8 979 288		8 979 288	5 481 474		5 481 474
Total des ouvertures proposées			15 000 000			15 000 000
Total des annulations proposées			6 020 712			9 518 526
Total net des ouvertures et annulations proposées			8 979 288			5 481 474

Programme n° 354 : Administration territoriale de l'État

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	769 082 893	2 020 976 507	2 790 059 400	557 934 691	2 020 976 507	2 578 911 198
Modifications intervenues en gestion	38 390 053	5 360 068	43 750 121	28 645 329	5 360 068	34 005 397
Total des crédits ouverts	807 472 946	2 026 336 575	2 833 809 521	586 580 020	2 026 336 575	2 612 916 595
Modification proposée	5 000 000		5 000 000	5 000 000		5 000 000
Ouvertures proposées à l'état B			5 000 000			5 000 000

Motifs des ouvertures

Ouverture de 5,0 M€ en AE et 5,0 M€ en CP afin de couvrir les besoins liés au surcroît d'activité des services pendant l'année.

Programme n° 232 : Vie politique

	<i>AE hors titre 2</i>	<i>AE titre 2</i>	Autorisations d'engagement	<i>CP hors titre 2</i>	<i>CP titre 2</i>	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	107 094 403	6 263 700	113 358 103	113 346 668	6 263 700	119 610 368
Modifications intervenues en gestion	64 096 475	-74 079	64 022 396	64 500 077	-74 079	64 425 998
Total des crédits ouverts	171 190 878	6 189 621	177 380 499	177 846 745	6 189 621	184 036 366
Modification proposée	-6 020 712		-6 020 712	-9 518 526		-9 518 526
Annulations proposées à l'état B			6 020 712			9 518 526

Motifs des annulations

Annulation de 6,0 M€ en AE et 9,5 M€ en CP au titre de crédits devenus sans objet.

Programme n° 216 : Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

	<i>AE hors titre 2</i>	<i>AE titre 2</i>	Autorisations d'engagement	<i>CP hors titre 2</i>	<i>CP titre 2</i>	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 126 393 781	829 787 282	1 956 181 063	1 040 457 501	829 787 282	1 870 244 783
Modifications intervenues en gestion	116 353 230	1 163 826	117 517 056	146 236 799	1 163 826	147 400 625
Total des crédits ouverts	1 242 747 011	830 951 108	2 073 698 119	1 186 694 300	830 951 108	2 017 645 408
Modification proposée	10 000 000		10 000 000	10 000 000		10 000 000
Ouvertures proposées à l'état B			10 000 000			10 000 000

Motifs des ouvertures

Ouverture de 10,0 M€ en AE et 10,0 M€ en CP afin de couvrir les besoins liés au surcroît d'activité des services pendant l'année.

Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales

	<i>AE hors titre 2</i>	<i>AE titre 2</i>	Autorisations d'engagement	<i>CP hors titre 2</i>	<i>CP titre 2</i>	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	2 929 414 355	952 574 678	3 881 989 033	2 904 749 383	952 574 678	3 857 324 061
Modifications intervenues en gestion	303 928 049	-445 837	303 482 212	391 194 991	-445 837	390 749 154
Total des crédits ouverts	3 233 342 404	952 128 841	4 185 471 245	3 295 944 374	952 128 841	4 248 073 215
Total des modifications proposées	906 054 609		906 054 609	818 714 069		818 714 069
Total des ouvertures proposées			912 349 467			831 326 896
Total des annulations proposées			6 294 858			12 612 827
Total net des ouvertures et annulations proposées			906 054 609			818 714 069

Programme n° 149 : Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	2 108 395 099		2 108 395 099	2 100 708 055		2 100 708 055
Modifications intervenues en gestion	232 650 535		232 650 535	335 505 387		335 505 387
Total des crédits ouverts	2 341 045 634		2 341 045 634	2 436 213 442		2 436 213 442
Modification proposée	617 177 375		617 177 375	549 535 660		549 535 660
Ouvertures proposées à l'état B			617 177 375			549 535 660

Motifs des ouvertures

Ouverture de 617,2 M€ en AE et 549,5 M€ en CP permettant de financer les différents dispositifs liés aux crises apparues en gestion (indemnisation économique liée aux crises de l'influenza aviaire, viticulture, agriculture biologique).

Programme n° 206 : Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	296 379 071	361 164 725	657 543 796	293 451 621	361 164 725	654 616 346
Modifications intervenues en gestion	43 177 655		43 177 655	38 803 424		38 803 424
Total des crédits ouverts	339 556 726	361 164 725	700 721 451	332 255 045	361 164 725	693 419 770
Modification proposée	289 172 092		289 172 092	275 791 236		275 791 236
Ouvertures proposées à l'état B			289 172 092			275 791 236

Motifs des ouvertures

Ouverture de 289,2 M€ en AE et 275,8 M€ en CP permettant le financement du traitement des impacts sanitaires de la crise de l'influenza aviaire hautement pathogène ainsi que le financement du plan de vaccination influenza aviaire des canards d'élevage.

Programme n° 215 : Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	97 640 185	591 409 953	689 050 138	83 589 707	591 409 953	674 999 660
Modifications intervenues en gestion	28 099 860	-445 837	27 654 023	16 886 180	-445 837	16 440 343
Total des crédits ouverts	125 740 045	590 964 116	716 704 161	100 475 887	590 964 116	691 440 003
Modification proposée	-6 294 858		-6 294 858	-12 612 827		-12 612 827
Annulations proposées à l'état B			6 294 858			12 612 827

Motifs des annulations

Annulation de 6,3 M€ en AE et 12,6 M€ en CP au titre de la réserve de précaution et de sous-consommations.

Programme n° 381 : Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	427 000 000		427 000 000	427 000 000		427 000 000
Modifications intervenues en gestion						
Total des crédits ouverts	427 000 000		427 000 000	427 000 000		427 000 000
Modification proposée	6 000 000		6 000 000	6 000 000		6 000 000
Ouvertures proposées à l'état B			6 000 000			6 000 000

Motifs des ouvertures

Ouverture de 6,0 M€ en AE et 6,0 M€ en CP afin de financer les exonérations patronales pour l'emploi de travailleurs occasionnels agricoles au titre de l'année 2023.

Aide publique au développement

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	7 730 277 735	161 428 965	7 891 706 700	5 612 496 647	161 428 965	5 773 925 612
Modifications intervenues en gestion	37 922 007	104 443	38 026 450	58 827 317	104 443	58 931 760
Total des crédits ouverts	7 768 199 742	161 533 408	7 929 733 150	5 671 323 964	161 533 408	5 832 857 372
Total des modifications proposées	-505 132 066		-505 132 066	-212 645 555		-212 645 555
Total des ouvertures proposées						76 854 445
Total des annulations proposées			505 132 066			289 500 000
Total net des ouvertures et annulations proposées			-505 132 066			-212 645 555

Programme n° 110 : Aide économique et financière au développement

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	3 836 895 132		3 836 895 132	2 337 910 235		2 337 910 235
Modifications intervenues en gestion	15 640 700		15 640 700	33 969 092		33 969 092
Total des crédits ouverts	3 852 535 832		3 852 535 832	2 371 879 327		2 371 879 327
Modification proposée	-222 391 484		-222 391 484	76 854 445		76 854 445
Ouvertures proposées à l'état B						76 854 445
Annulations proposées à l'état B			222 391 484			

Motifs des ouvertures

Ouverture de 76,9 M€ en CP au titre d'un abondement exceptionnel du compte de réserve de l'Agence française de développement.

Motifs des annulations

Annulation de 222,4 M€ en AE portant à titre principal sur la réserve de précaution.

Programme n° 209 : Solidarité à l'égard des pays en développement

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	3 893 382 603	161 428 965	4 054 811 568	3 274 586 412	161 428 965	3 436 015 377
Modifications intervenues en gestion	22 281 307	104 443	22 385 750	24 858 225	104 443	24 962 668
Total des crédits ouverts	3 915 663 910	161 533 408	4 077 197 318	3 299 444 637	161 533 408	3 460 978 045
Modification proposée	-282 740 582		-282 740 582	-289 500 000		-289 500 000
Annulations proposées à l'état B			282 740 582			289 500 000

Motifs des annulations

Annulation de 282,7 M€ en AE et 289,5 M€ en CP au titre, principalement, des crédits mis en réserve.

Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 922 722 425	1 441 930	1 924 164 355	1 929 429 568	1 441 930	1 930 871 498
Modifications intervenues en gestion	21 128 712		21 128 712	23 407 613		23 407 613
Total des crédits ouverts	1 943 851 137	1 441 930	1 945 293 067	1 952 837 181	1 441 930	1 954 279 111
Total des modifications proposées	4 041 614		4 041 614	4 041 614		4 041 614
Total des ouvertures proposées			14 000 000			14 000 000
Total des annulations proposées			9 958 386			9 958 386
Total net des ouvertures et annulations proposées			4 041 614			4 041 614

Programme n° 169 : Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 832 613 254		1 832 613 254	1 839 320 397		1 839 320 397
Modifications intervenues en gestion	18 472 383		18 472 383	20 667 750		20 667 750
Total des crédits ouverts	1 851 085 637		1 851 085 637	1 859 988 147		1 859 988 147
Modification proposée	14 000 000		14 000 000	14 000 000		14 000 000
Ouvertures proposées à l'état B			14 000 000			14 000 000

Motifs des ouvertures

Ouverture de 14,0 M€ en AE et 14,0 M€ en CP pour couvrir l'impact de la revalorisation du point de pension militaire d'invalidité (PMI).

Programme n° 158 : Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	90 109 171	1 441 930	91 551 101	90 109 171	1 441 930	91 551 101
Modifications intervenues en gestion	2 656 329		2 656 329	2 739 863		2 739 863
Total des crédits ouverts	92 765 500	1 441 930	94 207 430	92 849 034	1 441 930	94 290 964
Modification proposée	-9 958 386		-9 958 386	-9 958 386		-9 958 386
Annulations proposées à l'état B			9 958 386			9 958 386

Motifs des annulations

Annulation de 10,0 M€ en AE et 10,0 M€ en CP compte tenu des moindres besoins constatés sur plusieurs dispositifs financés par le programme.

Cohésion des territoires

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	17 994 113 757	18 871 649	18 012 985 406	17 905 335 352	18 871 649	17 924 207 001
Modifications intervenues en gestion	949 850 384	-7 756 700	942 093 684	1 400 768 337	-7 756 700	1 393 011 637
Total des crédits ouverts	18 943 964 141	11 114 949	18 955 079 090	19 306 103 689	11 114 949	19 317 218 638
Total des modifications proposées	83 741 366		83 741 366	73 553 277		73 553 277
Total des ouvertures proposées			212 040 535			212 040 535
Total des annulations proposées			128 299 169			138 487 258
Total net des ouvertures et annulations proposées			83 741 366			73 553 277

Programme n° 177 : Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	2 825 826 538		2 825 826 538	2 850 579 982		2 850 579 982
Modifications intervenues en gestion	61 550 102		61 550 102	64 152 399		64 152 399
Total des crédits ouverts	2 887 376 640		2 887 376 640	2 914 732 381		2 914 732 381
Modification proposée	212 040 535		212 040 535	212 040 535		212 040 535
Ouvertures proposées à l'état B			212 040 535			212 040 535

Motifs des ouvertures

Ouverture de 212,0 M€ en AE et 212,0 M€ en CP pour financer, après dégel intégral de la réserve de précaution, le desserrement de l'Île-de-France, les dispositifs d'accompagnement vers le logement des déplacés ukrainiens, le maintien du parc d'hébergement à hauteur de 203 000 places, l'ajustement des coûts des places pour prendre en compte l'inflation et les créations de places pour les femmes victimes de violence.

Programme n° 109 : Aide à l'accès au logement

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	13 371 300 000		13 371 300 000	13 371 300 000		13 371 300 000
Modifications intervenues en gestion						
Total des crédits ouverts	13 371 300 000		13 371 300 000	13 371 300 000		13 371 300 000
Modification proposée	-70 227 800		-70 227 800	-70 227 800		-70 227 800
Annulations proposées à l'état B			70 227 800			70 227 800

Motifs des annulations

Annulation de 70,2 M€ en AE et 70,2 M€ en CP correspondant à une partie des crédits mis en réserve.

Programme n° 135 : Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	803 075 870		803 075 870	780 775 870		780 775 870
Modifications intervenues en gestion	730 928 438		730 928 438	1 090 491 562		1 090 491 562
Total des crédits ouverts	1 534 004 308		1 534 004 308	1 871 267 432		1 871 267 432
Modification proposée	-20 184 553		-20 184 553	-35 846 553		-35 846 553
Annulations proposées à l'état B			20 184 553			35 846 553

Motifs des annulations

Annulation de 20,2 M€ en AE et 35,8 M€ en CP correspondant à une partie des crédits mis en réserve, une fois pris en compte les besoins d'engagements et de paiements liés à différentes opérations d'aménagements engagées en cours d'année.

Programme n° 112 : Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	329 421 467		329 421 467	262 448 144		262 448 144
Modifications intervenues en gestion	97 957 762		97 957 762	125 128 527		125 128 527
Total des crédits ouverts	427 379 229		427 379 229	387 576 671		387 576 671
Modification proposée	-18 987 008		-18 987 008	-14 968 609		-14 968 609
Annulations proposées à l'état B			18 987 008			14 968 609

Motifs des annulations

Annulation de 19,0 M€ en AE et 15,0 M€ en CP correspondant à l'intégralité des crédits mis en réserve.

Programme n° 147 : Politique de la ville

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	578 669 489	18 871 649	597 541 138	578 669 489	18 871 649	597 541 138
Modifications intervenues en gestion	-749 779	-7 756 700	-8 506 479	650 221	-7 756 700	-7 106 479
Total des crédits ouverts	577 919 710	11 114 949	589 034 659	579 319 710	11 114 949	590 434 659
Modification proposée	-13 750 584		-13 750 584	-13 750 584		-13 750 584
Annulations proposées à l'état B			13 750 584			13 750 584

Motifs des annulations

Annulation de 13,8 M€ en AE et 13,8 M€ en CP correspondant à une partie des crédits mis en réserve. Le reste de la réserve fera l'objet d'un dégel afin de financer les nouvelles dépenses de la politique de la ville.

Programme n° 162 : Interventions territoriales de l'État

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	85 820 393		85 820 393	61 561 867		61 561 867
Modifications intervenues en gestion	60 163 861		60 163 861	120 345 628		120 345 628
Total des crédits ouverts	145 984 254		145 984 254	181 907 495		181 907 495
Modification proposée	-5 149 224		-5 149 224	-3 693 712		-3 693 712
Annulations proposées à l'état B			5 149 224			3 693 712

Motifs des annulations

Annulation de 5,1 M€ en AE et 3,7 M€ en CP correspondant au montant de la mise en réserve.

Conseil et contrôle de l'État

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	242 567 128	661 904 815	904 471 943	155 670 178	661 904 815	817 574 993
Modifications intervenues en gestion	9 479 605	211 609	9 691 214	11 416 417	211 609	11 628 026
Total des crédits ouverts	252 046 733	662 116 424	914 163 157	167 086 595	662 116 424	829 203 019
Total des modifications proposées	-21 732 917		-21 732 917	-11 050 650		-11 050 650
Total des ouvertures proposées						
Total des annulations proposées			21 732 917			11 050 650
Total net des ouvertures et annulations proposées			-21 732 917			-11 050 650

Programme n° 165 : Conseil d'État et autres juridictions administratives

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	205 229 695	406 659 583	611 889 278	118 362 235	406 659 583	525 021 818
Modifications intervenues en gestion	416 645	52 867	469 512	5 038 364	52 867	5 091 231
Total des crédits ouverts	205 646 340	406 712 450	612 358 790	123 400 599	406 712 450	530 113 049
Modification proposée	-19 682 267		-19 682 267	-9 000 000		-9 000 000
Annulations proposées à l'état B			19 682 267			9 000 000

Motifs des annulations

Annulation de 19,7 M€ en AE et 9,0 M€ en CP au titre de la réserve de précaution du programme et de sous-consommations prévisionnelles en fin d'année.

Programme n° 126 : Conseil économique, social et environnemental

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	9 177 507	35 959 665	45 137 172	9 177 507	35 959 665	45 137 172
Modifications intervenues en gestion	1 428 678	158 742	1 587 420	1 428 678	158 742	1 587 420
Total des crédits ouverts	10 606 185	36 118 407	46 724 592	10 606 185	36 118 407	46 724 592
Modification proposée	-550 650		-550 650	-550 650		-550 650
Annulations proposées à l'état B			550 650			550 650

Motifs des annulations

Annulation de 0,6 M€ en AE et 0,6 M€ en CP au titre de la réserve de précaution du programme.

Programme n° 164 : Cour des comptes et autres juridictions financières

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	28 159 926	219 285 567	247 445 493	28 130 436	219 285 567	247 416 003
Modifications intervenues en gestion	7 634 282		7 634 282	4 949 375		4 949 375
Total des crédits ouverts	35 794 208	219 285 567	255 079 775	33 079 811	219 285 567	252 365 378
Modification proposée	-1 500 000		-1 500 000	-1 500 000		-1 500 000
Annulations proposées à l'état B			1 500 000			1 500 000

Motifs des annulations

Annulation de 1,5 M€ en AE et 1,5 M€ en CP au titre de la réserve de précaution du programme et d'ajustements techniques liés à la fin de gestion.

Crédits non répartis

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 374 000 000	80 000 000	1 454 000 000	1 074 000 000	80 000 000	1 154 000 000
Modifications intervenues en gestion	-733 000 000		-733 000 000	-733 000 000		-733 000 000
Total des crédits ouverts	641 000 000	80 000 000	721 000 000	341 000 000	80 000 000	421 000 000
Total des modifications proposées	-350 000 000	100 000 000	-250 000 000	-200 000 000	100 000 000	-100 000 000
Total des ouvertures proposées		100 000 000	100 000 000		100 000 000	100 000 000
Total des annulations proposées			350 000 000			200 000 000
Total net des ouvertures et annulations proposées		100 000 000	-250 000 000		100 000 000	-100 000 000

Programme n° 551 : Provision relative aux rémunérations publiques

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale		80 000 000	80 000 000		80 000 000	80 000 000
Modifications intervenues en gestion						
Total des crédits ouverts		80 000 000	80 000 000		80 000 000	80 000 000
Modification proposée		100 000 000	100 000 000		100 000 000	100 000 000
Ouvertures proposées à l'état B		100 000 000	100 000 000		100 000 000	100 000 000

Motifs des ouvertures

Ouverture de 100,0 M€ en AE et 100,0 M€ en CP pour compléter le financement de la prime de pouvoir d'achat (PPA) créée par le décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023 et versée en une seule fois en 2023 aux agents en fonction au 30 juin 2023.

Programme n° 552 : Dépenses accidentelles et imprévisibles

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 374 000 000		1 374 000 000	1 074 000 000		1 074 000 000
Modifications intervenues en gestion	-733 000 000		-733 000 000	-733 000 000		-733 000 000
Total des crédits ouverts	641 000 000		641 000 000	341 000 000		341 000 000
Modification proposée	-350 000 000		-350 000 000	-200 000 000		-200 000 000
Annulations proposées à l'état B			350 000 000			200 000 000

Motifs des annulations

Annulation de 350,0 M€ en AE et 200,0 M€ en CP compte tenu de la moindre incertitude pesant sur la fin de gestion.

Culture

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	3 025 323 979	713 484 098	3 738 808 077	3 004 406 135	713 484 098	3 717 890 233
Modifications intervenues en gestion	294 870 145	1 027 630	295 897 775	264 997 853	1 027 630	266 025 482
Total des crédits ouverts	3 320 194 124	714 511 728	4 034 705 852	3 269 403 988	714 511 728	3 983 915 715
Total des modifications proposées	15 642 541		15 642 541	-1 772 793		-1 772 793
Total des ouvertures proposées			29 069 210			28 054 218
Total des annulations proposées			13 426 669			29 827 011
Total net des ouvertures et annulations proposées			15 642 541			-1 772 793

Programme n° 175 : Patrimoines

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 111 683 198		1 111 683 198	1 100 016 198		1 100 016 198
Modifications intervenues en gestion	268 877 635		268 877 635	237 342 271		237 342 271
Total des crédits ouverts	1 380 560 833		1 380 560 833	1 337 358 469		1 337 358 469
Modification proposée	-3 205 851		-3 205 851	-11 894 034		-11 894 034
Annulations proposées à l'état B			3 205 851			11 894 034

Motifs des annulations

Annulation de 3,2 M€ en AE et 11,9 M€ en CP correspondant au reliquat des crédits mis en réserve, après compensation à la Fondation du patrimoine de la fiscalité perçue par l'État sur les jeux Lotos du patrimoine, prise en compte des besoins du chantier du château de Villers-Cotterêts, des surcoûts liés aux marchés des fluides des services à compétence nationale, ou encore l'abondement de la trésorerie du Fonds national d'archéologie préventive (FNAP).

Programme n° 131 : Création

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 010 988 722		1 010 988 722	1 006 161 609		1 006 161 609
Modifications intervenues en gestion	4 658 064		4 658 064	22 412 340		22 412 340
Total des crédits ouverts	1 015 646 786		1 015 646 786	1 028 573 949		1 028 573 949
Modification proposée	-10 220 818		-10 220 818	-17 932 977		-17 932 977
Annulations proposées à l'état B			10 220 818			17 932 977

Motifs des annulations

Annulation de 10,2 M€ en AE et 17,9 M€ en CP correspondant à une partie de la réserve de précaution.

Programme n° 361 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	802 079 000		802 079 000	799 581 718		799 581 718
Modifications intervenues en gestion	19 784 915		19 784 915	2 449 643		2 449 643
Total des crédits ouverts	821 863 915		821 863 915	802 031 361		802 031 361
Modification proposée	26 069 210		26 069 210	26 069 210		26 069 210
Ouvertures proposées à l'état B			26 069 210			26 069 210

Motifs des ouvertures

Ouverture de 26,1 M€ en AE et 26,1 M€ en CP compte tenu notamment d'une consommation supérieure aux prévisions de la loi de finance initiale des crédits du Pass Culture.

Programme n° 224 : Soutien aux politiques du ministère de la culture

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	100 573 059	713 484 098	814 057 157	98 646 610	713 484 098	812 130 708
Modifications intervenues en gestion	1 549 531	1 027 630	2 577 161	2 793 599	1 027 630	3 821 228
Total des crédits ouverts	102 122 590	714 511 728	816 634 318	101 440 209	714 511 728	815 951 936
Modification proposée	3 000 000		3 000 000	1 985 008		1 985 008
Ouvertures proposées à l'état B			3 000 000			1 985 008

Motifs des ouvertures

Ouverture de 3,0 M€ en AE et 2,0 M€ en CP afin de financer l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH), les états généraux de l'information et divers surcoûts immobiliers.

Défense

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	39 589 088 887	22 416 354 127	62 005 443 014	30 700 109 296	22 416 354 127	53 116 463 423
Modifications intervenues en gestion	30 751 804 288	235 241 164	30 987 045 452	998 623 387	235 241 164	1 233 864 551
Total des crédits ouverts	70 340 893 175	22 651 595 291	92 992 488 466	31 698 732 683	22 651 595 291	54 350 327 974
Total des modifications proposées	2 410 000 000		2 410 000 000	2 110 000 000		2 110 000 000
Total des ouvertures proposées			2 514 500 000			2 175 000 000
Total des annulations proposées			104 500 000			65 000 000
Total net des ouvertures et annulations proposées			2 410 000 000			2 110 000 000

Programme n° 144 : Environnement et prospective de la politique de défense

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 989 843 904		1 989 843 904	1 906 207 690		1 906 207 690
Modifications intervenues en gestion	1 246 078 143		1 246 078 143	44 652 738		44 652 738
Total des crédits ouverts	3 235 922 047		3 235 922 047	1 950 860 428		1 950 860 428
Modification proposée	-64 500 000		-64 500 000	-65 000 000		-65 000 000
Annulations proposées à l'état B			64 500 000			65 000 000

Motifs des annulations

Annulation de 64,5 M€ en AE et 65,0 M€ en CP portant sur des crédits mis en réserve.

Programme n° 178 : Préparation et emploi des forces

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	12 559 533 323		12 559 533 323	12 052 608 253		12 052 608 253
Modifications intervenues en gestion	4 718 980 093		4 718 980 093	480 928 427		480 928 427
Total des crédits ouverts	17 278 513 416		17 278 513 416	12 533 536 680		12 533 536 680
Modification proposée	1 565 300 000		1 565 300 000	1 544 000 000		1 544 000 000
Ouvertures proposées à l'état B			1 565 300 000			1 544 000 000

Motifs des ouvertures

Ouverture de 1 565,3 M€ en AE et 1 544,0 M€ en CP pour accélérer la montée en puissance de la loi de programmation militaire et couvrir les surcoûts 2023 au titre des opérations extérieures et missions intérieures, des déploiements sur le front oriental de l'OTAN, du soutien à l'Ukraine et des carburants opérationnels.

Programme n° 212 : Soutien de la politique de la défense

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 524 883 000	22 416 354 127	23 941 237 127	1 360 357 607	22 416 354 127	23 776 711 734
Modifications intervenues en gestion	14 870 750	235 241 164	250 111 913	5 198 151	235 241 164	240 439 315
Total des crédits ouverts	1 539 753 750	22 651 595 291	24 191 349 040	1 365 555 758	22 651 595 291	24 017 151 049
Modification proposée	-40 000 000		-40 000 000	60 000 000		60 000 000
Ouvertures proposées à l'état B						60 000 000
Annulations proposées à l'état B			40 000 000			

Motifs des ouvertures

Ouverture 60,0 M€ en CP pour limiter le report de charges.

Motifs des annulations

Annulation de 40,0 M€ en AE portant sur des crédits mis en réserve.

Programme n° 146 : Équipement des forces

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	23 514 828 660		23 514 828 660	15 380 935 746		15 380 935 746
Modifications intervenues en gestion	24 771 875 303		24 771 875 303	467 844 072		467 844 072
Total des crédits ouverts	48 286 703 963		48 286 703 963	15 848 779 818		15 848 779 818
Modification proposée	949 200 000		949 200 000	571 000 000		571 000 000
Ouvertures proposées à l'état B			949 200 000			571 000 000

Motifs des ouvertures

Ouverture de 949,2 M€ en AE et 571,0 M€ en CP pour accélérer la montée en puissance de la loi de programmation militaire et couvrir les surcoûts liés au soutien à l'Ukraine.

Direction de l'action du Gouvernement

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	600 911 327	340 450 085	941 361 412	588 697 285	340 450 085	929 147 370
Modifications intervenues en gestion	74 515 758	3 096 442	77 612 199	119 111 055	3 096 442	122 207 496
Total des crédits ouverts	675 427 085	343 546 527	1 018 973 611	707 808 340	343 546 527	1 051 354 866
Total des modifications proposées	-47 969 736		-47 969 736	-26 341 711		-26 341 711
Total des ouvertures proposées						
Total des annulations proposées			47 969 736			26 341 711
Total net des ouvertures et annulations proposées			-47 969 736			-26 341 711

Programme n° 129 : Coordination du travail gouvernemental

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	532 984 613	281 088 848	814 073 461	520 348 431	281 088 848	801 437 279
Modifications intervenues en gestion	74 312 094	3 096 442	77 408 535	118 516 798	3 096 442	121 613 239
Total des crédits ouverts	607 296 707	284 185 290	891 481 996	638 865 229	284 185 290	923 050 518
Modification proposée	-45 658 110		-45 658 110	-23 882 426		-23 882 426
Annulations proposées à l'état B			45 658 110			23 882 426

Motifs des annulations

Annulation de 45,7 M€ en AE et 23,9 M€ en CP correspondant d'une part, à l'annulation de la réserve de précaution, et d'autre part à l'annulation de crédits devenus sans objet.

Programme n° 308 : Protection des droits et libertés

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	67 926 714	59 361 237	127 287 951	68 348 854	59 361 237	127 710 091
Modifications intervenues en gestion	203 664		203 664	594 257		594 257
Total des crédits ouverts	68 130 378	59 361 237	127 491 615	68 943 111	59 361 237	128 304 348
Modification proposée	-2 311 626		-2 311 626	-2 459 285		-2 459 285
Annulations proposées à l'état B			2 311 626			2 459 285

Motifs des annulations

Annulation de 2,3 M€ en AE et 2,5 M€ en CP correspondant à la réserve de précaution.

Écologie, développement et mobilité durables

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	15 162 769 894	2 811 881 876	17 974 651 770	13 678 202 623	2 811 881 876	16 490 084 499
Modifications intervenues en gestion	6 613 462 330	7 814 866	6 621 277 196	4 954 188 742	7 814 866	4 962 003 607
Total des crédits ouverts	21 776 232 224	2 819 696 742	24 595 928 966	18 632 391 365	2 819 696 742	21 452 088 106
Total des modifications proposées	-869 142 103		-869 142 103	-1 308 265 360		-1 308 265 360
Total des ouvertures proposées			40 996 468			20 052 942
Total des annulations proposées			910 138 571			1 328 318 302
Total net des ouvertures et annulations proposées			-869 142 103			-1 308 265 360

Programme n° 203 : Infrastructures et services de transports

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	4 140 845 046		4 140 845 046	4 372 626 282		4 372 626 282
Modifications intervenues en gestion	6 148 781 857		6 148 781 857	4 183 556 774		4 183 556 774
Total des crédits ouverts	10 289 626 903		10 289 626 903	8 556 183 056		8 556 183 056
Modification proposée	-84 000 000		-84 000 000	-105 195 487		-105 195 487
Annulations proposées à l'état B			84 000 000			105 195 487

Motifs des annulations

Annulation de 84,0 M€ en AE et 105,2 M€ en CP correspondant à une partie des crédits mis en réserve, après financement notamment des redevances d'accès et de la compensation fret pour SNCF Réseau, du congé de fin d'activité des conducteurs routiers et des subventions aux autorités organisatrices de la mobilité.

Programme n° 205 : Affaires maritimes, pêche et aquaculture

	<i>AE hors titre 2</i>	<i>AE titre 2</i>	Autorisations d'engagement	<i>CP hors titre 2</i>	<i>CP titre 2</i>	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	246 868 104		246 868 104	240 870 203		240 870 203
Modifications intervenues en gestion	82 299 495		82 299 495	97 316 750		97 316 750
Total des crédits ouverts	329 167 599		329 167 599	338 186 953		338 186 953
Modification proposée	36 996 468		36 996 468	16 052 942		16 052 942
Ouvertures proposées à l'état B			36 996 468			16 052 942

Motifs des ouvertures

Ouverture de 37,0 M€ en AE et 16,1 M€ en CP qui couvriront la prolongation jusqu'au 15 octobre de l'aide carburant au bénéfice des pêcheurs, de la mise en œuvre des mesures 2023 du plan d'action pour la protection des cétacés et des refus d'apurement sur le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Programme n° 113 : Paysages, eau et biodiversité

	<i>AE hors titre 2</i>	<i>AE titre 2</i>	Autorisations d'engagement	<i>CP hors titre 2</i>	<i>CP titre 2</i>	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	274 491 700		274 491 700	274 509 468		274 509 468
Modifications intervenues en gestion	28 379 226		28 379 226	41 317 490		41 317 490
Total des crédits ouverts	302 870 926		302 870 926	315 826 958		315 826 958
Modification proposée	-5 542 461		-5 542 461	-8 443 528		-8 443 528
Annulations proposées à l'état B			5 542 461			8 443 528

Motifs des annulations

Annulation de 5,5 M€ en AE et 8,4 M€ en CP portant sur une partie des crédits de la réserve de précaution.

Programme n° 159 : Expertise, information géographique et météorologie

	<i>AE hors titre 2</i>	<i>AE titre 2</i>	Autorisations d'engagement	<i>CP hors titre 2</i>	<i>CP titre 2</i>	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	499 754 720		499 754 720	499 754 720		499 754 720
Modifications intervenues en gestion	338 209		338 209	1 668 336		1 668 336
Total des crédits ouverts	500 092 929		500 092 929	501 423 056		501 423 056
Modification proposée	-6 207 443		-6 207 443	-6 207 443		-6 207 443
Annulations proposées à l'état B			6 207 443			6 207 443

Motifs des annulations

Annulation de 6,2 M€ en AE et 6,2 M€ en CP portant sur une partie des crédits de la réserve de précaution.

Programme n° 181 : Prévention des risques

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 087 723 480	53 788 876	1 141 512 356	1 089 361 691	53 788 876	1 143 150 567
Modifications intervenues en gestion	20 562 326		20 562 326	70 634 340		70 634 340
Total des crédits ouverts	1 108 285 806	53 788 876	1 162 074 682	1 159 996 031	53 788 876	1 213 784 907
Modification proposée	-23 000 000		-23 000 000	-58 000 000		-58 000 000
Annulations proposées à l'état B			23 000 000			58 000 000

Motifs des annulations

Annulation de 23,0 M€ en AE et 58,0 M€ en CP portant sur une partie des crédits de la réserve de précaution.

Programme n° 174 : Énergie, climat et après-mines

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	5 792 914 104		5 792 914 104	5 563 760 390		5 563 760 390
Modifications intervenues en gestion	325 219 104		325 219 104	549 474 891		549 474 891
Total des crédits ouverts	6 118 133 208		6 118 133 208	6 113 235 281		6 113 235 281
Modification proposée	-780 266 868		-780 266 868	-1 092 321 217		-1 092 321 217
Annulations proposées à l'état B			780 266 868			1 092 321 217

Motifs des annulations

Annulation de 780,3 M€ en AE et 1 092,3 M€ en CP compte tenu de sous-exécutions constatées sur plusieurs dépenses de guichet par rapport aux anticipations sous-jacentes à la LFI.

Programme n° 217 : Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	220 172 740	2 758 093 000	2 978 265 740	237 319 869	2 758 093 000	2 995 412 869
Modifications intervenues en gestion	7 922 113	7 814 866	15 736 979	10 260 161	7 814 866	18 075 026
Total des crédits ouverts	228 094 853	2 765 907 866	2 994 002 719	247 580 030	2 765 907 866	3 013 487 895
Modification proposée	-11 121 799		-11 121 799	-8 150 627		-8 150 627
Annulations proposées à l'état B			11 121 799			8 150 627

Motifs des annulations

Annulation de 11,1 M€ en AE et 8,2 M€ en CP de l'intégralité de la réserve en AE et d'une partie en CP.

Programme n° 355 : Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	900 000 000		900 000 000	900 000 000		900 000 000
Modifications intervenues en gestion						
Total des crédits ouverts	900 000 000		900 000 000	900 000 000		900 000 000
Modification proposée	4 000 000		4 000 000	4 000 000		4 000 000
Ouvertures proposées à l'état B			4 000 000			4 000 000

Motifs des ouvertures

Ouverture de 4,0 M€ en AE et 4,0 M€ en CP au titre d'un ajustement technique de la charge de la dette reprise de SNCF Réseau par l'État.

Programme n° 380 : Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	2 000 000 000		2 000 000 000	500 000 000		500 000 000
Modifications intervenues en gestion	-40 000		-40 000	-40 000		-40 000
Total des crédits ouverts	1 999 960 000		1 999 960 000	499 960 000		499 960 000
Modification proposée				-50 000 000		-50 000 000
Annulations proposées à l'état B						50 000 000

Motifs des annulations

Annulation de 50,0 M€ en CP du fait de décaissements constatés inférieurs aux prévisions en cette année de lancement du dispositif.

Économie

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	6 627 762 218	924 264 541	7 552 026 759	6 994 174 021	924 264 541	7 918 438 562
Modifications intervenues en gestion	-1 036 785 036	1 616 902	-1 035 168 134	-814 084 337	1 616 902	-812 467 435
Total des crédits ouverts	5 590 977 182	925 881 443	6 516 858 625	6 180 089 684	925 881 443	7 105 971 127
Total des modifications proposées	-329 831 392		-329 831 392	-441 449 120		-441 449 120
Total des ouvertures proposées						
Total des annulations proposées			329 831 392			441 449 120
Total net des ouvertures et annulations proposées			-329 831 392			-441 449 120

Programme n° 134 : Développement des entreprises et régulations

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	5 906 793 251	397 688 844	6 304 482 095	5 912 317 193	397 688 844	6 310 006 037
Modifications intervenues en gestion	-1 057 624 729	277 500	-1 057 347 229	-849 799 995	277 500	-849 522 495
Total des crédits ouverts	4 849 168 522	397 966 344	5 247 134 866	5 062 517 198	397 966 344	5 460 483 542
Modification proposée	-321 345 978		-321 345 978	-422 814 783		-422 814 783
Annulations proposées à l'état B			321 345 978			422 814 783

Motifs des annulations

Annulation de 321,3 M€ en AE et 422,8 M€ en CP compte tenu des sous-exécutions attendues essentiellement sur le guichet d'aide aux entreprises très consommatrices d'énergie et sur la compensation carbone.

Programme n° 343 : Plan France Très haut débit

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	74 113 790		74 113 790	437 733 772		437 733 772
Modifications intervenues en gestion	3 184 311		3 184 311	18 254 034		18 254 034
Total des crédits ouverts	77 298 101		77 298 101	455 987 806		455 987 806
Modification proposée				-9 121 475		-9 121 475
Annulations proposées à l'état B						9 121 475

Motifs des annulations

Annulation de 9,1 M€ en CP en raison d'une sous-exécution prévisionnelle.

Programme n° 220 : Statistiques et études économiques

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	75 795 177	383 118 838	458 914 015	71 713 056	383 118 838	454 831 894
Modifications intervenues en gestion	7 253 869	1 339 402	8 593 271	6 619 080	1 339 402	7 958 482
Total des crédits ouverts	83 049 046	384 458 240	467 507 286	78 332 136	384 458 240	462 790 376
Modification proposée	-4 522 698		-4 522 698	-3 153 977		-3 153 977
Annulations proposées à l'état B			4 522 698			3 153 977

Motifs des annulations

Annulation de 4,5 M€ en AE et 3,2 M€ en CP en raison d'une sous-exécution prévisionnelle.

Programme n° 305 : Stratégies économiques

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	571 060 000	143 456 859	714 516 859	572 410 000	143 456 859	715 866 859
Modifications intervenues en gestion	10 401 513		10 401 513	10 842 545		10 842 545
Total des crédits ouverts	581 461 513	143 456 859	724 918 372	583 252 545	143 456 859	726 709 404
Modification proposée	-3 962 716		-3 962 716	-6 358 885		-6 358 885
Annulations proposées à l'état B			3 962 716			6 358 885

Motifs des annulations

Annulation de 4,0 M€ en AE et 6,4 M€ en CP en raison d'une sous-exécution prévisionnelle concernant notamment l'Agence des participations de l'État et les crédits de fonctionnement de la DG Trésor en administration centrale.

Engagements financiers de l'État

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	53 457 736 463		53 457 736 463	53 643 586 774		53 643 586 774
Modifications intervenues en gestion	11 991 300		11 991 300	11 500 000		11 500 000
Total des crédits ouverts	53 469 727 763		53 469 727 763	53 655 086 774		53 655 086 774
Total des modifications proposées	3 319 843 632		3 319 843 632	3 300 940 123		3 300 940 123
Total des ouvertures proposées			3 829 000 000			3 829 000 000
Total des annulations proposées			509 156 368			528 059 877
Total net des ouvertures et annulations proposées			3 319 843 632			3 300 940 123

Programme n° 117 : Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	50 825 000 000		50 825 000 000	50 825 000 000		50 825 000 000
Modifications intervenues en gestion						
Total des crédits ouverts	50 825 000 000		50 825 000 000	50 825 000 000		50 825 000 000
Modification proposée	3 829 000 000		3 829 000 000	3 829 000 000		3 829 000 000
Ouvertures proposées à l'état B			3 829 000 000			3 829 000 000

Motifs des ouvertures

Ouverture de 3 829,0 M€ en AE et 3 829,0 M€ en CP au titre de la révision à la hausse de la charge de la dette du fait d'une hausse des taux d'intérêt de court terme et d'une inflation plus importantes qu'anticipées lors de la LFI 2023. La prévision reste inchangée par rapport au révisé 2023 du PLF 2024.

Programme n° 114 : Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	2 582 736 463		2 582 736 463	2 582 736 463		2 582 736 463
Modifications intervenues en gestion						
Total des crédits ouverts	2 582 736 463		2 582 736 463	2 582 736 463		2 582 736 463
Modification proposée	-490 883 695		-490 883 695	-490 883 695		-490 883 695
Annulations proposées à l'état B			490 883 695			490 883 695

Motifs des annulations

Annulation de 490,9 M€ en AE et 490,9 M€ en CP du fait de la baisse attendue de la sinistralité des garanties instituées pendant la crise sanitaire.

Programme n° 336 : Dotation du Mécanisme européen de stabilité

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	50 000 000		50 000 000	50 000 000		50 000 000
Modifications intervenues en gestion						
Total des crédits ouverts	50 000 000		50 000 000	50 000 000		50 000 000
Modification proposée	-18 272 673		-18 272 673	-18 272 673		-18 272 673
Annulations proposées à l'état B			18 272 673			18 272 673

Motifs des annulations

Annulation de 18,3 M€ en AE et 18,3 M€ en CP compte tenu d'une prévision de consommation pour 2023 plus faible à la suite de la notification par le Mécanisme européen de stabilité.

Programme n° 344 : Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale				185 850 311		185 850 311
Modifications intervenues en gestion	11 991 300		11 991 300	11 500 000		11 500 000
Total des crédits ouverts	11 991 300		11 991 300	197 350 311		197 350 311
Modification proposée				-18 903 509		-18 903 509
Annulations proposées à l'état B						18 903 509

Motifs des annulations

Annulation de 18,9 M€ en CP compte tenu de la moindre incertitude pesant sur la fin de gestion en l'absence d'aléa majeur sur les marchés financiers.

Enseignement scolaire

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	6 323 092 129	76 227 595 275	82 550 687 404	6 169 481 075	76 227 595 275	82 397 076 350
Modifications intervenues en gestion	301 100 889	5 358 067	306 458 956	188 497 440	5 358 067	193 855 506
Total des crédits ouverts	6 624 193 018	76 232 953 342	82 857 146 360	6 357 978 515	76 232 953 342	82 590 931 856
Total des modifications proposées	-33 133 282		-33 133 282	-1 224 524		-1 224 524
Total des ouvertures proposées			60 000 000			82 687 083
Total des annulations proposées			93 133 282			83 911 607
Total net des ouvertures et annulations proposées			-33 133 282			-1 224 524

Programme n° 140 : Enseignement scolaire public du premier degré

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	55 150 197	25 612 011 936	25 667 162 133	55 150 197	25 612 011 936	25 667 162 133
Modifications intervenues en gestion	39 047 277	975 051	40 022 328	40 610 603	975 051	41 585 654
Total des crédits ouverts	94 197 474	25 612 986 987	25 707 184 461	95 760 800	25 612 986 987	25 708 747 787
Modification proposée	-3 761 697		-3 761 697	-3 761 697		-3 761 697
Annulations proposées à l'état B			3 761 697			3 761 697

Motifs des annulations

Annulation de 3,8 M€ en AE et 3,8 M€ en CP correspondant à l'annulation des crédits mis en réserve ainsi que, dans une moindre mesure, à une sous-exécution des crédits de fonctionnement.

Programme n° 141 : Enseignement scolaire public du second degré

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	124 366 576	36 331 554 794	36 455 921 370	124 366 576	36 331 554 794	36 455 921 370
Modifications intervenues en gestion	44 347 590	-2 535 945	41 811 645	46 881 797	-2 535 945	44 345 852
Total des crédits ouverts	168 714 166	36 329 018 849	36 497 733 015	171 248 373	36 329 018 849	36 500 267 222
Modification proposée	-7 575 073		-7 575 073	-7 575 073		-7 575 073
Annulations proposées à l'état B			7 575 073			7 575 073

Motifs des annulations

Annulation de 7,6 M€ en AE et 7,6 M€ en CP correspondant à l'annulation des crédits mis en réserve ainsi que, dans une moindre mesure, à une sous-exécution des crédits de fonctionnement.

Programme n° 230 : Vie de l'élève

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	3 784 317 299	3 668 893 121	7 453 210 420	3 784 317 299	3 668 893 121	7 453 210 420
Modifications intervenues en gestion	19 357 301	70 000	19 427 301	19 681 814	70 000	19 751 814
Total des crédits ouverts	3 803 674 600	3 668 963 121	7 472 637 721	3 803 999 113	3 668 963 121	7 472 962 234
Modification proposée	60 000 000		60 000 000	82 687 083		82 687 083
Ouvertures proposées à l'état B			60 000 000			82 687 083

Motifs des ouvertures

Ouverture de 60,0 M€ en AE et 82,7 M€ en CP pour financer, notamment, les mesures du rendez-vous salarial 2023 pour les assistants d'éducation (AED) et les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) rémunérés sur le hors titre 2.

Programme n° 139 : Enseignement privé du premier et du second degrés

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	831 540 627	7 636 573 060	8 468 113 687	831 540 627	7 636 573 060	8 468 113 687
Modifications intervenues en gestion	17 386 038		17 386 038	17 588 051		17 588 051
Total des crédits ouverts	848 926 665	7 636 573 060	8 485 499 725	849 128 678	7 636 573 060	8 485 701 738
Modification proposée	-11 163 550		-11 163 550	-11 163 550		-11 163 550
Annulations proposées à l'état B			11 163 550			11 163 550

Motifs des annulations

Annulation de 11,2 M€ en AE et 11,2 M€ en CP correspondant à une partie des crédits mis en réserve.

Programme n° 214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 001 654 692	1 909 207 463	2 910 862 155	847 960 106	1 909 207 463	2 757 167 569
Modifications intervenues en gestion	179 332 395	6 848 961	186 181 356	59 422 862	6 848 961	66 271 823
Total des crédits ouverts	1 180 987 087	1 916 056 424	3 097 043 511	907 382 968	1 916 056 424	2 823 439 392
Modification proposée	-49 632 962		-49 632 962	-40 411 287		-40 411 287
Annulations proposées à l'état B			49 632 962			40 411 287

Motifs des annulations

Annulation de 49,6 M€ en AE et 40,4 M€ en CP correspondant à une partie des crédits mis en réserve.

Programme n° 143 : Enseignement technique agricole

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	526 062 738	1 069 354 901	1 595 417 639	526 146 270	1 069 354 901	1 595 501 171
Modifications intervenues en gestion	1 630 289		1 630 289	4 312 313		4 312 313
Total des crédits ouverts	527 693 027	1 069 354 901	1 597 047 928	530 458 583	1 069 354 901	1 599 813 484
Modification proposée	-21 000 000		-21 000 000	-21 000 000		-21 000 000
Annulations proposées à l'état B			21 000 000			21 000 000

Motifs des annulations

Annulation de 21,0 M€ en AE et 21,0 M€ en CP au titre de la réserve de précaution et de sous-consommations identifiées sur différents dispositifs du programme.

Gestion des finances publiques

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	2 386 938 479	8 542 194 698	10 929 133 177	1 994 774 495	8 542 194 698	10 536 969 193
Modifications intervenues en gestion	167 723 150	13 497 971	181 221 122	129 840 524	13 497 971	143 338 496
Total des crédits ouverts	2 554 661 629	8 555 692 669	11 110 354 299	2 124 615 019	8 555 692 669	10 680 307 689
Total des modifications proposées	-62 790 806		-62 790 806	-82 134 834		-82 134 834
Total des ouvertures proposées			1 390 148			
Total des annulations proposées			64 180 954			82 134 834
Total net des ouvertures et annulations proposées			-62 790 806			-82 134 834

Programme n° 156 : Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 468 068 031	6 764 352 490	8 232 420 521	1 204 533 729	6 764 352 490	7 968 886 219
Modifications intervenues en gestion	78 056 109	11 874 380	89 930 489	42 569 788	11 874 380	54 444 168
Total des crédits ouverts	1 546 124 140	6 776 226 870	8 322 351 010	1 247 103 517	6 776 226 870	8 023 330 387
Modification proposée	-42 750 000		-42 750 000	-44 720 000		-44 720 000
Annulations proposées à l'état B			42 750 000			44 720 000

Motifs des annulations

Annulation de 42,8 M€ en AE et 44,7 M€ en CP compte-tenu de sous-exécutions attendues essentiellement sur les dépenses informatiques.

Programme n° 218 : Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

	<i>AE hors titre 2</i>	<i>AE titre 2</i>	Autorisations d'engagement	<i>CP hors titre 2</i>	<i>CP titre 2</i>	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	574 616 789	511 313 566	1 085 930 355	454 244 003	511 313 566	965 557 569
Modifications intervenues en gestion	57 378 467	936 124	58 314 591	59 110 068	936 124	60 046 191
Total des crédits ouverts	631 995 256	512 249 690	1 144 244 946	513 354 071	512 249 690	1 025 603 760
Modification proposée	-21 430 954		-21 430 954	-18 023 664		-18 023 664
Annulations proposées à l'état B			21 430 954			18 023 664

Motifs des annulations

Annulation de 21,4 M€ en AE et 18,0 M€ en CP en raison d'une sous-exécution des crédits de fonctionnement.

Programme n° 302 : Facilitation et sécurisation des échanges

	<i>AE hors titre 2</i>	<i>AE titre 2</i>	Autorisations d'engagement	<i>CP hors titre 2</i>	<i>CP titre 2</i>	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	344 253 659	1 266 528 642	1 610 782 301	335 996 763	1 266 528 642	1 602 525 405
Modifications intervenues en gestion	32 288 574	687 468	32 976 042	28 160 669	687 468	28 848 137
Total des crédits ouverts	376 542 233	1 267 216 110	1 643 758 343	364 157 432	1 267 216 110	1 631 373 542
Modification proposée	1 390 148		1 390 148	-19 391 170		-19 391 170
Ouvertures proposées à l'état B			1 390 148			
Annulations proposées à l'état B						19 391 170

Motifs des ouvertures

Ouverture de 1,4 M€ en AE afin de couvrir les derniers contentieux non prévus en programmation.

Motifs des annulations

Annulation de 19,4 M€ en CP compte-tenu des sous-exécutions identifiées sur certaines dépenses du programme.

Immigration, asile et intégration

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	2 674 824 290		2 674 824 290	2 009 102 104		2 009 102 104
Modifications intervenues en gestion	214 403 467		214 403 467	144 248 261		144 248 261
Total des crédits ouverts	2 889 227 757		2 889 227 757	2 153 350 365		2 153 350 365
Total des modifications proposées	320 194 761		320 194 761	288 474 672		288 474 672
Total des ouvertures proposées			339 000 000			339 000 000
Total des annulations proposées			18 805 239			50 525 328
Total net des ouvertures et annulations proposées			320 194 761			288 474 672

Programme n° 303 : Immigration et asile

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	2 131 713 796		2 131 713 796	1 465 938 178		1 465 938 178
Modifications intervenues en gestion	160 672 582		160 672 582	87 248 255		87 248 255
Total des crédits ouverts	2 292 386 378		2 292 386 378	1 553 186 433		1 553 186 433
Modification proposée	339 000 000		339 000 000	339 000 000		339 000 000
Ouvertures proposées à l'état B			339 000 000			339 000 000

Motifs des ouvertures

Ouverture de 339,0 M€ en AE et 339,0 M€ en CP afin de financer les surcoûts liés à l'accueil de réfugiés d'Ukraine.

Programme n° 104 : Intégration et accès à la nationalité française

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	543 110 494		543 110 494	543 163 926		543 163 926
Modifications intervenues en gestion	53 730 885		53 730 885	57 000 006		57 000 006
Total des crédits ouverts	596 841 379		596 841 379	600 163 932		600 163 932
Modification proposée	-18 805 239		-18 805 239	-50 525 328		-50 525 328
Annulations proposées à l'état B			18 805 239			50 525 328

Motifs des annulations

Annulation de 18,8 M€ en AE et 50,5 M€ en CP au titre d'une partie des crédits mis en réserve et au regard des moindres besoins de certains dispositifs.

Investir pour la France de 2030

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale				277 000 000		277 000 000
Modifications intervenues en gestion						
Total des crédits ouverts				277 000 000		277 000 000
Total des modifications proposées						
Total des ouvertures proposées			9 100 000			9 100 000
Total des annulations proposées			9 100 000			9 100 000
Total net des ouvertures et annulations proposées						

Programme n° 421 : Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale				244 000 000		244 000 000
Modifications intervenues en gestion						
Total des crédits ouverts				244 000 000		244 000 000
Modification proposée	-9 100 000		-9 100 000	-9 100 000		-9 100 000
Annulations proposées à l'état B			9 100 000			9 100 000

Motifs des annulations

Annulation de 9,1 M€ en AE et 9,1 M€ en CP afin de redéployer les crédits sur le P422. Les crédits viennent d'un rétablissement de reliquats des PIA 1 et 2.

Programme n° 422 : Valorisation de la recherche

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale				33 000 000		33 000 000
Modifications intervenues en gestion						
Total des crédits ouverts				33 000 000		33 000 000
Modification proposée	9 100 000		9 100 000	9 100 000		9 100 000
Ouvertures proposées à l'état B			9 100 000			9 100 000

Motifs des ouvertures

Ouverture de 9,1 M€ en AE et 9,1 M€ en CP venant du redéploiement du P421 et destinée au programme "Quartiers résilients" de l'ANRU.

Justice

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	4 067 051 257	3 934 485 940	8 001 537 197	3 487 011 678	3 934 485 940	7 421 497 618
Modifications intervenues en gestion	370 713 181	812 458	371 525 639	14 238 120	812 458	15 050 578
Total des crédits ouverts	4 437 764 438	3 935 298 398	8 373 062 836	3 501 249 798	3 935 298 398	7 436 548 196
Total des modifications proposées	-178 731 426		-178 731 426	-71 332 846		-71 332 846
Total des ouvertures proposées						
Total des annulations proposées			178 731 426			71 332 846
Total net des ouvertures et annulations proposées			-178 731 426			-71 332 846

Programme n° 107 : Administration pénitentiaire

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	2 343 833 257	3 066 113 201	5 409 946 458	1 861 298 658	3 066 113 201	4 927 411 859
Modifications intervenues en gestion	223 337 579	89 958	223 427 537	5 120 256	89 958	5 210 214
Total des crédits ouverts	2 567 170 836	3 066 203 159	5 633 373 995	1 866 418 914	3 066 203 159	4 932 622 073
Modification proposée	-40 091 149		-40 091 149	-25 081 285		-25 081 285
Annulations proposées à l'état B			40 091 149			25 081 285

Motifs des annulations

Annulation de 40,1 M€ en AE et 25,1 M€ en CP qui correspond à une partie de la réserve de précaution.

Programme n° 182 : Protection judiciaire de la jeunesse

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	464 375 397	644 687 864	1 109 063 261	447 977 952	644 687 864	1 092 665 816
Modifications intervenues en gestion	42 835 562	722 500	43 558 062	13 565 289	722 500	14 287 789
Total des crédits ouverts	507 210 959	645 410 364	1 152 621 323	461 543 241	645 410 364	1 106 953 605
Modification proposée	-13 089 141		-13 089 141	-23 799 395		-23 799 395
Annulations proposées à l'état B			13 089 141			23 799 395

Motifs des annulations

Annulation de 13,1 M€ en AE et 23,8 M€ en CP correspondant à une partie de la réserve de précaution.

Programme n° 101 : Accès au droit et à la justice

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	713 982 275		713 982 275	713 982 275		713 982 275
Modifications intervenues en gestion	-2 231 586		-2 231 586	-2 359 632		-2 359 632
Total des crédits ouverts	711 750 689		711 750 689	711 622 643		711 622 643
Modification proposée	-7 593 582		-7 593 582	-7 593 582		-7 593 582
Annulations proposées à l'état B			7 593 582			7 593 582

Motifs des annulations

Annulation de 7,6 M€ en AE et 7,6 M€ en CP qui correspond à une partie de la réserve de précaution, le reste de la réserve permettant de financer les besoins du programme au titre de l'aide juridictionnelle.

Programme n° 310 : Conduite et pilotage de la politique de la justice

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	543 884 329	220 578 577	764 462 906	461 884 853	220 578 577	682 463 430
Modifications intervenues en gestion	106 471 627		106 471 627	-2 202 193		-2 202 193
Total des crédits ouverts	650 355 956	220 578 577	870 934 533	459 682 660	220 578 577	680 261 237
Modification proposée	-117 684 501		-117 684 501	-14 826 731		-14 826 731
Annulations proposées à l'état B			117 684 501			14 826 731

Motifs des annulations

Annulation de 117,7 M€ en AE et 14,8 M€ en CP ; celle-ci va au-delà de la réserve de précaution en AE en raison de décalages dans les engagements sur les projets informatiques. L'annulation porte également sur la moitié de la réserve de précaution en CP, le reste de la réserve permettant de financer les investissements informatiques.

Programme n° 335 : Conseil supérieur de la magistrature

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	975 999	3 106 298	4 082 297	1 867 940	3 106 298	4 974 238
Modifications intervenues en gestion	300 000		300 000	114 400		114 400
Total des crédits ouverts	1 275 999	3 106 298	4 382 297	1 982 340	3 106 298	5 088 638
Modification proposée	-273 053		-273 053	-31 853		-31 853
Annulations proposées à l'état B			273 053			31 853

Motifs des annulations

Annulation de 0,3 M€ en AE sur la réserve de précaution et en raison de moindres dépenses sur l'immobilier et l'informatique. L'annulation porte également sur une partie des crédits mis en réserve en CP.

Médias, livre et industries culturelles

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	702 387 108		702 387 108	704 860 321		704 860 321
Modifications intervenues en gestion	44 228 456		44 228 456	32 118 913		32 118 913
Total des crédits ouverts	746 615 564		746 615 564	736 979 234		736 979 234
Total des modifications proposées	-1 601 780		-1 601 780	1 772 794		1 772 794
Total des ouvertures proposées			1 433 056			5 600 000
Total des annulations proposées			3 034 836			3 827 206
Total net des ouvertures et annulations proposées			-1 601 780			1 772 794

Programme n° 180 : Presse et médias

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	372 049 399		372 049 399	371 009 279		371 009 279
Modifications intervenues en gestion	38 898 304		38 898 304	26 522 780		26 522 780
Total des crédits ouverts	410 947 703		410 947 703	397 532 059		397 532 059
Modification proposée	1 433 056		1 433 056	5 600 000		5 600 000
Ouvertures proposées à l'état B			1 433 056			5 600 000

Motifs des ouvertures

Ouverture de 1,4 M€ en AE et 5,6 M€ en CP afin de financer la hausse des coûts de production des publications imprimées des entreprises éditrices de presse, coûts particulièrement affectés par les conséquences économiques et financières de la guerre en Ukraine et l'aide au transport postal dont le coût est rehaussé du fait des prévisions actualisées de La Poste.

Programme n° 334 : Livre et industries culturelles

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	330 337 709		330 337 709	333 851 042		333 851 042
Modifications intervenues en gestion	5 330 152		5 330 152	5 596 133		5 596 133
Total des crédits ouverts	335 667 861		335 667 861	339 447 175		339 447 175
Modification proposée	-3 034 836		-3 034 836	-3 827 206		-3 827 206
Annulations proposées à l'état B			3 034 836			3 827 206

Motifs des annulations

Annulation de 3,0 M€ en AE et 3,8 M€ en CP correspondant à la réserve du programme, après financement des surcoûts en gestion de la Bibliothèque nationale de France notamment liés à l'inflation.

Outre-mer

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	2 520 766 823	197 873 288	2 718 640 111	2 344 657 886	197 873 288	2 542 531 174
Modifications intervenues en gestion	86 874 249		86 874 249	64 281 832		64 281 832
Total des crédits ouverts	2 607 641 072	197 873 288	2 805 514 360	2 408 939 718	197 873 288	2 606 813 006
Total des modifications proposées	409 188 339		409 188 339	420 062 487		420 062 487
Total des ouvertures proposées			409 188 339			433 362 487
Total des annulations proposées						13 300 000
Total net des ouvertures et annulations proposées			409 188 339			420 062 487

Programme n° 138 : Emploi outre-mer

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 567 286 153	197 873 288	1 765 159 441	1 560 668 911	197 873 288	1 758 542 199
Modifications intervenues en gestion	51 110 875		51 110 875	41 826 008		41 826 008
Total des crédits ouverts	1 618 397 028	197 873 288	1 816 270 316	1 602 494 919	197 873 288	1 800 368 207
Modification proposée	409 188 339		409 188 339	433 362 487		433 362 487
Ouvertures proposées à l'état B			409 188 339			433 362 487

Motifs des ouvertures

Ouverture de 409,2 M€ en AE et 433,4 M€ en CP notamment en raison de la hausse du coût des compensations des exonérations de cotisations sociales patronales.

Programme n° 123 : Conditions de vie outre-mer

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	953 480 670		953 480 670	783 988 975		783 988 975
Modifications intervenues en gestion	35 763 374		35 763 374	22 455 824		22 455 824
Total des crédits ouverts	989 244 044		989 244 044	806 444 799		806 444 799
Modification proposée				-13 300 000		-13 300 000
Annulations proposées à l'état B						13 300 000

Motifs des annulations

Annulation de 13,3 M€ en CP en raison d'un besoin moindre que prévu en loi de finances.

Recherche et enseignement supérieur

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	30 388 669 440	673 961 958	31 062 631 398	29 982 204 784	673 961 958	30 656 166 742
Modifications intervenues en gestion	408 187 626	-1 199 998	406 987 628	804 023 328	-1 199 998	802 823 330
Total des crédits ouverts	30 796 857 066	672 761 960	31 469 619 026	30 786 228 112	672 761 960	31 458 990 072
Total des modifications proposées	-423 381 175		-423 381 175	-383 871 404		-383 871 404
Total des ouvertures proposées						
Total des annulations proposées			423 381 175			383 871 404
Total net des ouvertures et annulations proposées			-423 381 175			-383 871 404

Programme n° 150 : Formations supérieures et recherche universitaire

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	14 783 338 679	422 468 964	15 205 807 643	14 485 331 679	422 468 964	14 907 800 643
Modifications intervenues en gestion	242 244 187	-1 199 998	241 044 189	257 389 265	-1 199 998	256 189 267
Total des crédits ouverts	15 025 582 866	421 268 966	15 446 851 832	14 742 720 944	421 268 966	15 163 989 910
Modification proposée	-90 600 384		-90 600 384	-64 647 185		-64 647 185
Annulations proposées à l'état B			90 600 384			64 647 185

Motifs des annulations

Annulation de 90,6 M€ en AE et 64,6 M€ en CP qui correspond à une annulation partielle de la réserve de précaution, permettant de financer, en parallèle une partie des surcoûts issus du rendez-vous salarial de juillet 2023.

Programme n° 231 : Vie étudiante

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	3 136 414 445		3 136 414 445	3 130 191 945		3 130 191 945
Modifications intervenues en gestion	20 233 771		20 233 771	28 469 800		28 469 800
Total des crédits ouverts	3 156 648 216		3 156 648 216	3 158 661 745		3 158 661 745
Modification proposée	-50 560 228		-50 560 228	-51 370 510		-51 370 510
Annulations proposées à l'état B			50 560 228			51 370 510

Motifs des annulations

Annulation de 50,6 M€ en AE et 51,4 M€ en CP qui correspond à l'annulation partielle de la réserve de précaution, l'essentiel de la réserve (224,3 M€) ayant été mobilisée pour financer les surcoûts liés à la réforme des bourses sur critères sociaux, ainsi que des mesures de soutien au réseau des œuvres universitaires (ticket U à 1 euro et gel des loyers, notamment).

Programme n° 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	8 070 807 751		8 070 807 751	7 833 527 751		7 833 527 751
Modifications intervenues en gestion	55 436 016		55 436 016	65 086 016		65 086 016
Total des crédits ouverts	8 126 243 767		8 126 243 767	7 898 613 767		7 898 613 767
Modification proposée	-223 013 541		-223 013 541	-208 318 463		-208 318 463
Annulations proposées à l'état B			223 013 541			208 318 463

Motifs des annulations

Annulation de 223,0 M€ en AE et 208,3 M€ en CP correspondant à l'intégralité de la réserve de précaution.

Programme n° 193 : Recherche spatiale

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 865 683 825		1 865 683 825	1 865 683 825		1 865 683 825
Modifications intervenues en gestion						
Total des crédits ouverts	1 865 683 825		1 865 683 825	1 865 683 825		1 865 683 825
Modification proposée	-30 487 146		-30 487 146	-30 487 146		-30 487 146
Annulations proposées à l'état B			30 487 146			30 487 146

Motifs des annulations

Annulation de 30,5 M€ en AE et 30,5 M€ en CP correspondant à une partie de la réserve de précaution.

Programme n° 190 : Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 675 829 878		1 675 829 878	1 800 829 878		1 800 829 878
Modifications intervenues en gestion	109 625		109 625	257 334 464		257 334 464
Total des crédits ouverts	1 675 939 503		1 675 939 503	2 058 164 342		2 058 164 342
Modification proposée	-21 719 876		-21 719 876	-21 719 876		-21 719 876
Annulations proposées à l'état B			21 719 876			21 719 876

Motifs des annulations

Annulation de 21,7 M€ en AE et 21,7 M€ en CP correspondant à la majeure partie des crédits mis en réserve sur le programme, à l'exception du dégel accordé en faveur de l'IRSN et d'IFPEN pour préserver leur niveau de trésorerie.

Programme n° 192 : Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	681 599 180		681 599 180	693 736 238		693 736 238
Modifications intervenues en gestion	1 604 026		1 604 026	195 743 783		195 743 783
Total des crédits ouverts	683 203 206		683 203 206	889 480 021		889 480 021
Modification proposée				-728 224		-728 224
Annulations proposées à l'état B						728 224

Motifs des annulations

Annulation de 0,7 M€ en CP correspondant au reliquat des crédits mis en réserve.

Programme n° 142 : Enseignement supérieur et recherche agricoles

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	174 995 682	251 492 994	426 488 676	172 903 468	251 492 994	424 396 462
Modifications intervenues en gestion	88 560 000		88 560 000			
Total des crédits ouverts	263 555 682	251 492 994	515 048 676	172 903 468	251 492 994	424 396 462
Modification proposée	-7 000 000		-7 000 000	-6 600 000		-6 600 000
Annulations proposées à l'état B			7 000 000			6 600 000

Motifs des annulations

Annulation de 7,0 M€ en AE et 6,6 M€ en CP au titre d'une partie de la réserve de précaution après prise en compte de l'ensemble des besoins pour la gestion 2023.

Régimes sociaux et de retraite

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	5 334 910 401		5 334 910 401	5 334 910 401		5 334 910 401
Modifications intervenues en gestion	-1 475 049		-1 475 049	-1 475 049		-1 475 049
Total des crédits ouverts	5 333 435 352		5 333 435 352	5 333 435 352		5 333 435 352
Total des modifications proposées	-186 696 072		-186 696 072	-186 696 072		-186 696 072
Total des ouvertures proposées			2 171 308			2 171 308
Total des annulations proposées			188 867 380			188 867 380
Total net des ouvertures et annulations proposées			-186 696 072			-186 696 072

Programme n° 198 : Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	4 278 605 877		4 278 605 877	4 278 605 877		4 278 605 877
Modifications intervenues en gestion	-1 475 049		-1 475 049	-1 475 049		-1 475 049
Total des crédits ouverts	4 277 130 828		4 277 130 828	4 277 130 828		4 277 130 828
Modification proposée	-188 867 380		-188 867 380	-188 867 380		-188 867 380
Annulations proposées à l'état B			188 867 380			188 867 380

Motifs des annulations

Annulation de 188,9 M€ en AE et 188,9 M€ en CP en raison notamment de l'évolution des recettes et des dépenses, en particulier de la caisse de prévoyance et de retraite du personnel de la SNCF.

Programme n° 195 : Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 056 304 524		1 056 304 524	1 056 304 524		1 056 304 524
Modifications intervenues en gestion						
Total des crédits ouverts	1 056 304 524		1 056 304 524	1 056 304 524		1 056 304 524
Modification proposée	2 171 308		2 171 308	2 171 308		2 171 308
Ouvertures proposées à l'état B			2 171 308			2 171 308

Motifs des ouvertures

Ouverture de 2,2 M€ en AE et 2,2 M€ en CP afin de couvrir les besoins liés au régime de la Seita.

Relations avec les collectivités territoriales

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	4 399 700 846		4 399 700 846	4 487 767 098		4 487 767 098
Modifications intervenues en gestion	329 976 484		329 976 484	129 384 498		129 384 498
Total des crédits ouverts	4 729 677 330		4 729 677 330	4 617 151 596		4 617 151 596
Total des modifications proposées				-23 000 000		-23 000 000
Total des ouvertures proposées			64 285 476			38 202 524
Total des annulations proposées			64 285 476			61 202 524
Total net des ouvertures et annulations proposées						-23 000 000

Programme n° 119 : Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	4 147 997 437		4 147 997 437	4 192 165 907		4 192 165 907
Modifications intervenues en gestion	284 312 869		284 312 869	26 215 495		26 215 495
Total des crédits ouverts	4 432 310 306		4 432 310 306	4 218 381 402		4 218 381 402
Modification proposée	-64 285 476		-64 285 476	-61 202 524		-61 202 524
Annulations proposées à l'état B			64 285 476			61 202 524

Motifs des annulations

Annulation de 64,3 M€ en AE et 61,2 M€ en CP correspondant à une partie des crédits de la réserve de précaution.

Programme n° 122 : Concours spécifiques et administration

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	251 703 409		251 703 409	295 601 191		295 601 191
Modifications intervenues en gestion	45 663 615		45 663 615	103 169 003		103 169 003
Total des crédits ouverts	297 367 024		297 367 024	398 770 194		398 770 194
Modification proposée	64 285 476		64 285 476	38 202 524		38 202 524
Ouvertures proposées à l'état B			64 285 476			38 202 524

Motifs des ouvertures

Ouverture de 64,3 M€ en AE et 38,2 M€ en CP au titre du financement du fonds de reconstruction à la suite des violences urbaines de juillet 2023. Ajoutés au redéploiement de la réserve de précaution, ce seront au total 100 M€ d'AE qui seront mobilisés pour la réparation des bâtiments touchés, conformément aux annonces de la Première ministre.

Remboursements et dégrèvements

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	131 641 999 781		131 641 999 781	131 641 999 781		131 641 999 781
Modifications intervenues en gestion						
Total des crédits ouverts	131 641 999 781		131 641 999 781	131 641 999 781		131 641 999 781
Total des modifications proposées	12 504 417 354		12 504 417 354	12 504 417 354		12 504 417 354
Total des ouvertures proposées			12 504 417 354			12 504 417 354
Total des annulations proposées						
Total net des ouvertures et annulations proposées			12 504 417 354			12 504 417 354

Programme n° 200 : Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	127 055 014 673		127 055 014 673	127 055 014 673		127 055 014 673
Modifications intervenues en gestion						
Total des crédits ouverts	127 055 014 673		127 055 014 673	127 055 014 673		127 055 014 673
Modification proposée	12 489 402 462		12 489 402 462	12 489 402 462		12 489 402 462
Ouvertures proposées à l'état B			12 489 402 462			12 489 402 462

Motifs des ouvertures

Ouverture de 12 489,4 M€ en AE et 12 489,4 M€ en CP au titre de la révision à la hausse de la prévision de remboursements et restitutions liés à la mécanique de l'impôt (+ 11,4 Md€) et de la prévision des remboursements et dégrèvements liés à la gestion des produits de l'État (+1,5 Md€), en partie compensée par la baisse de la prévision des remboursements et dégrèvements liés à des politiques publiques (- 0,5 Md€).

Programme n° 201 : Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	4 586 985 108		4 586 985 108	4 586 985 108		4 586 985 108
Modifications intervenues en gestion						
Total des crédits ouverts	4 586 985 108		4 586 985 108	4 586 985 108		4 586 985 108
Modification proposée	15 014 892		15 014 892	15 014 892		15 014 892
Ouvertures proposées à l'état B			15 014 892			15 014 892

Motifs des ouvertures

Ouverture de 15,0 M€ en AE et 15,0 M€ en CP au titre de la révision à la hausse de la prévision « Taxes foncières » (+57 M€) et de l'action 201-03 « Taxe d'habitation » (+80 M€), compensée par la révision à la baisse de la prévision de la « Contribution économique territoriale et autres impôts économiques » (-69 M€) et de l'« Admission en non-valeur d'impôts locaux » (-53 M€).

Santé

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	3 362 491 268	1 000 000	3 363 491 268	3 365 791 268	1 000 000	3 366 791 268
Modifications intervenues en gestion	238 283 672		238 283 672	274 209 219		274 209 219
Total des crédits ouverts	3 600 774 940	1 000 000	3 601 774 940	3 640 000 487	1 000 000	3 641 000 487
Total des modifications proposées	113 686 204		113 686 204	113 488 204		113 488 204
Total des ouvertures proposées			190 000 000			190 000 000
Total des annulations proposées			76 313 796			76 511 796
Total net des ouvertures et annulations proposées			113 686 204			113 488 204

Programme n° 204 : Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	211 791 268	1 000 000	212 791 268	215 091 268	1 000 000	216 091 268
Modifications intervenues en gestion	238 283 672		238 283 672	274 209 219		274 209 219
Total des crédits ouverts	450 074 940	1 000 000	451 074 940	489 300 487	1 000 000	490 300 487
Modification proposée	-10 533 796		-10 533 796	-10 731 796		-10 731 796
Annulations proposées à l'état B			10 533 796			10 731 796

Motifs des annulations

Annulation de 10,5 M€ en AE et 10,7 M€ en CP portant sur des crédits mis en réserve.

Programme n° 183 : Protection maladie

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 220 300 000		1 220 300 000	1 220 300 000		1 220 300 000
Modifications intervenues en gestion						
Total des crédits ouverts	1 220 300 000		1 220 300 000	1 220 300 000		1 220 300 000
Modification proposée	-65 780 000		-65 780 000	-65 780 000		-65 780 000
Annulations proposées à l'état B			65 780 000			65 780 000

Motifs des annulations

Annulation de 65,8 M€ en AE et 65,8 M€ en CP résultant de l'actualisation des prévisions sur les dépenses d'aide médicale d'État de droit commun.

Programme n° 379 : Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 930 400 000		1 930 400 000	1 930 400 000		1 930 400 000
Modifications intervenues en gestion						
Total des crédits ouverts	1 930 400 000		1 930 400 000	1 930 400 000		1 930 400 000
Modification proposée	190 000 000		190 000 000	190 000 000		190 000 000
Ouvertures proposées à l'état B			190 000 000			190 000 000

Motifs des ouvertures

Ouverture de 190,0 M€ en AE et 190,0 M€ en CP au titre de la compensation à la sécurité sociale des dons de vaccins à des pays tiers *via* l'initiative multilatérale Covax et *via* des dons bilatéraux directs.

Sécurités

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	3 956 950 021	19 188 569 655	23 145 519 676	3 168 818 999	19 188 569 655	22 357 388 654
Modifications intervenues en gestion	705 896 382	74 002 189	779 898 572	210 579 684	74 002 189	284 581 873
Total des crédits ouverts	4 662 846 403	19 262 571 844	23 925 418 248	3 379 398 683	19 262 571 844	22 641 970 527
Total des modifications proposées	-218 206 424		-218 206 424	75 000 000		75 000 000
Total des ouvertures proposées						85 000 000
Total des annulations proposées			218 206 424			10 000 000
Total net des ouvertures et annulations proposées			-218 206 424			75 000 000

Programme n° 176 : Police nationale

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 869 148 557	10 833 651 481	12 702 800 038	1 539 275 479	10 833 651 481	12 372 926 960
Modifications intervenues en gestion	207 489 540	1 610 888	209 100 428	101 588 330	1 610 888	103 199 218
Total des crédits ouverts	2 076 638 097	10 835 262 369	12 911 900 466	1 640 863 809	10 835 262 369	12 476 126 178
Modification proposée	-89 250 000		-89 250 000	45 000 000		45 000 000
Ouvertures proposées à l'état B						45 000 000
Annulations proposées à l'état B			89 250 000			

Motifs des ouvertures

Ouverture de 45,0 M€ en CP afin de couvrir un surcroît d'activités des services pendant l'année.

Motifs des annulations

Annulation de 89,3 M€ en AE au titre de marchés reprogrammés en 2024.

Programme n° 152 : Gendarmerie nationale

	<i>AE hors titre 2</i>	<i>AE titre 2</i>	Autorisations d'engagement	<i>CP hors titre 2</i>	<i>CP titre 2</i>	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	2 012 531 139	8 354 918 174	10 367 449 313	1 555 168 195	8 354 918 174	9 910 086 369
Modifications intervenues en gestion	496 144 663	72 391 301	568 535 965	108 202 070	72 391 301	180 593 371
Total des crédits ouverts	2 508 675 802	8 427 309 475	10 935 985 278	1 663 370 265	8 427 309 475	10 090 679 740
Modification proposée	-118 956 424		-118 956 424	40 000 000		40 000 000
Ouvertures proposées à l'état B						40 000 000
Annulations proposées à l'état B			118 956 424			

Motifs des ouvertures

Ouverture de 40,0 M€ en CP afin de couvrir les besoins liés à l'activité accrue des services pendant l'année.

Motifs des annulations

Annulation de 119,0 M€ en AE au titre de marchés reprogrammés en 2024.

Programme n° 207 : Sécurité et éducation routières

	<i>AE hors titre 2</i>	<i>AE titre 2</i>	Autorisations d'engagement	<i>CP hors titre 2</i>	<i>CP titre 2</i>	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	75 270 325		75 270 325	74 375 325		74 375 325
Modifications intervenues en gestion	2 262 179		2 262 179	789 284		789 284
Total des crédits ouverts	77 532 504		77 532 504	75 164 609		75 164 609
Modification proposée	-10 000 000		-10 000 000	-10 000 000		-10 000 000
Annulations proposées à l'état B			10 000 000			10 000 000

Motifs des annulations

Annulation de 10,0 M€ en AE et 10,0 M€ en CP au titre de crédits devenus sans objet.

Solidarité, insertion et égalité des chances

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	28 891 726 070	424 621 685	29 316 347 755	28 987 716 568	424 621 685	29 412 338 253
Modifications intervenues en gestion	75 230 019	4 906 734	80 136 753	140 183 030	4 906 734	145 089 764
Total des crédits ouverts	28 966 956 089	429 528 419	29 396 484 508	29 127 899 598	429 528 419	29 557 428 017
Total des modifications proposées	445 984 565		445 984 565	439 666 710		439 666 710
Total des ouvertures proposées			461 081 272			460 720 158
Total des annulations proposées			15 096 707			21 053 448
Total net des ouvertures et annulations proposées			445 984 565			439 666 710

Programme n° 304 : Inclusion sociale et protection des personnes

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	13 985 677 235	1 700 000	13 987 377 235	13 985 677 235	1 700 000	13 987 377 235
Modifications intervenues en gestion	53 739 511		53 739 511	97 558 474		97 558 474
Total des crédits ouverts	14 039 416 746	1 700 000	14 041 116 746	14 083 235 709	1 700 000	14 084 935 709
Modification proposée	330 874 180		330 874 180	330 873 821		330 873 821
Ouvertures proposées à l'état B			330 874 180			330 873 821

Motifs des ouvertures

Ouverture de 330,9 M€ en AE et 330,9 M€ en CP permettant de financer, après dégel de la réserve de précaution, des dépenses de prime d'activité et de RSA recentralisé plus importantes qu'initialement prévu.

Programme n° 157 : Handicap et dépendance

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	14 085 171 428		14 085 171 428	14 086 467 878		14 086 467 878
Modifications intervenues en gestion	5 536 002		5 536 002	5 886 690		5 886 690
Total des crédits ouverts	14 090 707 430		14 090 707 430	14 092 354 568		14 092 354 568
Modification proposée	130 207 092		130 207 092	129 846 337		129 846 337
Ouvertures proposées à l'état B			130 207 092			129 846 337

Motifs des ouvertures

Ouverture de 130,2 M€ en AE et 129,8 M€ en CP permettant de financer, après dégel de la réserve de précaution, des dépenses relatives à l'allocation adulte handicapé plus importantes qu'initialement prévu.

Programme n° 124 : Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	820 877 407	422 921 685	1 243 799 092	915 571 455	422 921 685	1 338 493 140
Modifications intervenues en gestion	15 954 506	4 906 734	20 861 240	36 737 866	4 906 734	41 644 600
Total des crédits ouverts	836 831 913	427 828 419	1 264 660 332	952 309 321	427 828 419	1 380 137 740
Modification proposée	-15 096 707		-15 096 707	-21 053 448		-21 053 448
Annulations proposées à l'état B			15 096 707			21 053 448

Motifs des annulations

Annulation de 15,1 M€ en AE et 21,1 M€ en CP au titre de crédits de la réserve de précaution.

Sport, jeunesse et vie associative

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 355 053 487	164 002 373	1 519 055 860	1 668 190 613	164 002 373	1 832 192 986
Modifications intervenues en gestion	161 416 263		161 416 263	89 311 828		89 311 828
Total des crédits ouverts	1 516 469 750	164 002 373	1 680 472 123	1 757 502 441	164 002 373	1 921 504 814
Total des modifications proposées	-32 163 737		-32 163 737	-42 141 964		-42 141 964
Total des ouvertures proposées			48 000 000			48 000 000
Total des annulations proposées			80 163 737			90 141 964
Total net des ouvertures et annulations proposées			-32 163 737			-42 141 964

Programme n° 219 : Sport

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	472 575 627	128 049 392	600 625 019	572 212 753	128 049 392	700 262 145
Modifications intervenues en gestion	132 723 848		132 723 848	38 238 588		38 238 588
Total des crédits ouverts	605 299 475	128 049 392	733 348 867	610 451 341	128 049 392	738 500 733
Modification proposée	-26 663 737		-26 663 737	-32 641 964		-32 641 964
Annulations proposées à l'état B			26 663 737			32 641 964

Motifs des annulations

Annulation de 26,7 M€ en AE et 32,6 M€ en CP correspondant à la réserve de précaution.

Programme n° 163 : Jeunesse et vie associative

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	801 117 860	35 952 981	837 070 841	801 117 860	35 952 981	837 070 841
Modifications intervenues en gestion	25 933 255		25 933 255	48 314 080		48 314 080
Total des crédits ouverts	827 051 115	35 952 981	863 004 096	849 431 940	35 952 981	885 384 921
Modification proposée	-53 500 000		-53 500 000	-57 500 000		-57 500 000
Annulations proposées à l'état B			53 500 000			57 500 000

Motifs des annulations

Annulation de 53,5 M€ en AE et 57,5 M€ en CP compte tenu de la sous-exécution des crédits du Service national universel (SNU).

Programme n° 350 : Jeux olympiques et paralympiques 2024

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	81 360 000		81 360 000	294 860 000		294 860 000
Modifications intervenues en gestion	2 759 160		2 759 160	2 759 160		2 759 160
Total des crédits ouverts	84 119 160		84 119 160	297 619 160		297 619 160
Modification proposée	48 000 000		48 000 000	48 000 000		48 000 000
Ouvertures proposées à l'état B			48 000 000			48 000 000

Motifs des ouvertures

Ouverture de 48,0 M€ en AE et 48,0 M€ en CP compte tenu de besoins complémentaires du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (COJOP) et de la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO).

Transformation et fonction publiques

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	766 789 099	7 890 000	774 679 099	1 107 849 052	7 890 000	1 115 739 052
Modifications intervenues en gestion	171 756 601	-1 211 196	170 545 405	47 954 739	-1 211 196	46 743 543
Total des crédits ouverts	938 545 700	6 678 804	945 224 504	1 155 803 791	6 678 804	1 162 482 595
Total des modifications proposées	4 975 463		4 975 463	-15 009 519		-15 009 519
Total des ouvertures proposées			29 000 000			
Total des annulations proposées			24 024 537			15 009 519
Total net des ouvertures et annulations proposées			4 975 463			-15 009 519

Programme n° 348 : Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	165 909 037		165 909 037	552 715 210		552 715 210
Modifications intervenues en gestion	151 681 596		151 681 596	16 270 792		16 270 792
Total des crédits ouverts	317 590 633		317 590 633	568 986 002		568 986 002
Modification proposée	29 000 000		29 000 000			
Ouvertures proposées à l'état B			29 000 000			

Motifs des ouvertures

Ouverture de 29,0 M€ en AE afin d'assurer le financement d'une opération d'acquisition immobilière.

Programme n° 349 : Transformation publique

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	298 050 000	4 600 000	302 650 000	246 850 000	4 600 000	251 450 000
Modifications intervenues en gestion	4 210 979	-63 196	4 147 783	3 677 608	-63 196	3 614 412
Total des crédits ouverts	302 260 979	4 536 804	306 797 783	250 527 608	4 536 804	255 064 412
Modification proposée	-15 322 835		-15 322 835			
Annulations proposées à l'état B			15 322 835			

Motifs des annulations

Annulation de 15,3 M€ en AE compte tenu des retards de consommation de projets déjà lauréats du fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP), permettant de mobiliser un report de 100 M€ d'AE en faveur de la stratégie de l'État exemplaire en matière de transition écologique.

Programme n° 352 : Innovation et transformation numériques

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	7 600 000	3 000 000	10 600 000	7 600 000	3 000 000	10 600 000
Modifications intervenues en gestion	3 228 720	-1 148 000	2 080 720	4 280 505	-1 148 000	3 132 505
Total des crédits ouverts	10 828 720	1 852 000	12 680 720	11 880 505	1 852 000	13 732 505
Modification proposée	-456 000		-456 000	-456 000		-456 000
Annulations proposées à l'état B			456 000			456 000

Motifs des annulations

Annulation de 0,5 M€ en AE et 0,5 M€ en CP correspondant aux crédits mis en réserve.

Programme n° 148 : Fonction publique

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	295 230 062	290 000	295 520 062	300 683 842	290 000	300 973 842
Modifications intervenues en gestion	12 635 305		12 635 305	23 725 834		23 725 834
Total des crédits ouverts	307 865 367	290 000	308 155 367	324 409 676	290 000	324 699 676
Modification proposée	-8 245 702		-8 245 702	-14 553 519		-14 553 519
Annulations proposées à l'état B			8 245 702			14 553 519

Motifs des annulations

Annulation de 8,2 M€ en AE et 14,6 M€ en CP correspondant aux crédits mis en réserve.

Travail et emploi

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	19 705 999 365	582 957 628	20 288 956 993	20 294 009 166	582 957 628	20 876 966 794
Modifications intervenues en gestion	1 174 077 945	1 313 494	1 175 391 439	1 903 011 807	1 313 494	1 904 325 301
Total des crédits ouverts	20 880 077 310	584 271 122	21 464 348 432	22 197 020 973	584 271 122	22 781 292 095
Total des modifications proposées	476 796 563		476 796 563	-897 434 714		-897 434 714
Total des ouvertures proposées			1 251 834 219			
Total des annulations proposées			775 037 656			897 434 714
Total net des ouvertures et annulations proposées			476 796 563			-897 434 714

Programme n° 102 : Accès et retour à l'emploi

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	7 640 406 970		7 640 406 970	7 443 076 187		7 443 076 187
Modifications intervenues en gestion	41 200 184		41 200 184	62 788 649		62 788 649
Total des crédits ouverts	7 681 607 154		7 681 607 154	7 505 864 836		7 505 864 836
Modification proposée	-753 171 266		-753 171 266	-755 702 736		-755 702 736
Annulations proposées à l'état B			753 171 266			755 702 736

Motifs des annulations

Annulation de 753,2 M€ en AE et 755,7 M€ en CP dont -475,0 M€ d'annulations correspondant à la réserve de précaution, -200,0 M€ d'annulations permises par l'évolution de la facturation à l'Agence de services et de paiement (ASP), ainsi que -80,7 M€ de sous-exécutions diverses.

Programme n° 103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	11 888 191 930		11 888 191 930	12 642 360 273		12 642 360 273
Modifications intervenues en gestion	1 104 699 203		1 104 699 203	1 809 735 366		1 809 735 366
Total des crédits ouverts	12 992 891 133		12 992 891 133	14 452 095 639		14 452 095 639
Modification proposée	1 251 834 219		1 251 834 219	-117 755 230		-117 755 230
Ouvertures proposées à l'état B			1 251 834 219			
Annulations proposées à l'état B						117 755 230

Motifs des ouvertures

Ouverture de 1 251,8 M€ en AE afin de financer +2 187,3 M€ de sur-exécutions par rapport aux crédits disponibles, principalement au titre des primes aux employeurs d'alternants (+1 443,7 M€) et des compensations d'exonérations dans le champ de l'apprentissage et des services à la personne (+542,7 M€), le reste des sur-exécutions étant financées pour partie par la mobilisation de 935,5 M€ de la réserve de précaution.

Motifs des annulations

Annulation de 117,8 M€ en CP au titre des crédits mis en réserve.

Programme n° 111 : Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	73 747 840		73 747 840	110 456 293		110 456 293
Modifications intervenues en gestion	4 520 189		4 520 189	341 092		341 092
Total des crédits ouverts	78 268 029		78 268 029	110 797 385		110 797 385
Modification proposée	-13 046 390		-13 046 390	-14 496 748		-14 496 748
Annulations proposées à l'état B			13 046 390			14 496 748

Motifs des annulations

Annulation de 13,0 M€ en AE et 14,5 M€ en CP au titre des crédits mis en réserve et libres d'emploi.

Programme n° 155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	103 652 625	582 957 628	686 610 253	98 116 413	582 957 628	681 074 041
Modifications intervenues en gestion	23 658 370	1 313 494	24 971 864	30 146 700	1 313 494	31 460 194
Total des crédits ouverts	127 310 995	584 271 122	711 582 117	128 263 113	584 271 122	712 534 235
Modification proposée	-8 820 000		-8 820 000	-9 480 000		-9 480 000
Annulations proposées à l'état B			8 820 000			9 480 000

Motifs des annulations

Annulation de 8,8 M€ en AE et 9,5 M€ en CP au titre des crédits mis en réserve et libres d'emploi.

II. Budgets annexes : programmes porteurs d'ouvertures et d'annulations de crédits proposées à l'état C

Contrôle et exploitation aériens

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Total des ouvertures proposées						
Total des annulations proposées		2 000 000	4 500 000		2 000 000	12 700 000
Total net des ouvertures et annulations proposées		-2 000 000	-4 500 000		-2 000 000	-12 700 000

Programme n° 613 : Soutien aux prestations de l'aviation civile

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	201 800 561	1 282 000 727	1 483 801 288	201 800 561	1 282 000 727	1 483 801 288
Modifications intervenues en gestion	4 697 158		4 697 158	15 832 223		15 832 223
Total des crédits ouverts	206 497 719	1 282 000 727	1 488 498 446	217 632 784	1 282 000 727	1 499 633 511
Modification proposée	-400 000	-2 000 000	-2 400 000	-9 000 000	-2 000 000	-11 000 000
Annulations proposées à l'état C		2 000 000	2 400 000		2 000 000	11 000 000

Motifs des annulations

Annulation de 2,4 M€ en AE et 11,0 M€ en CP dont 2,0 M€ en AE et CP de crédits de titre 2 au titre de la sous-exécution observée notamment sur les crédits de personnel, les charges financières et les dépenses de fonctionnement et d'investissement du programme.

Programme n° 612 : Navigation aérienne

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	574 506 163		574 506 163	592 563 561		592 563 561
Modifications intervenues en gestion	106 629 087		106 629 087	38 687 587		38 687 587
Total des crédits ouverts	681 135 250		681 135 250	631 251 148		631 251 148
Modification proposée	-1 500 000		-1 500 000	-1 500 000		-1 500 000
Annulations proposées à l'état C			1 500 000			1 500 000

Motifs des annulations

Annulation de 1,5 M€ en AE et 1,5 M€ en CP compte tenu du report d'investissements portés par le programme.

Programme n° 614 : Transports aériens, surveillance et certification

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	45 451 655		45 451 655	45 451 655		45 451 655
Modifications intervenues en gestion	10 019 629		10 019 629	9 274 071		9 274 071
Total des crédits ouverts	55 471 284		55 471 284	54 725 726		54 725 726
Modification proposée	-600 000		-600 000	-200 000		-200 000
Annulations proposées à l'état C			600 000			200 000

Motifs des annulations

Annulation de 0,6 M€ en AE et 0,2 M€ en CP compte tenu de la sous-exécution observée sur les dépenses de fonctionnement du programme.

Publications officielles et information administrative

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Total des ouvertures proposées						
Total des annulations proposées			1 900 000			1 900 000
Total net des ouvertures et annulations proposées			-1 900 000			-1 900 000

Programme n° 624 : Pilotage et ressources humaines

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	41 479 556	65 315 475	106 795 031	40 389 556	65 315 475	105 705 031
Modifications intervenues en gestion	363 453		363 453	1 000 000		1 000 000
Total des crédits ouverts	41 843 009	65 315 475	107 158 484	41 389 556	65 315 475	106 705 031
Modification proposée	-1 900 000		-1 900 000	-1 900 000		-1 900 000
Annulations proposées à l'état C			1 900 000			1 900 000

Motifs des annulations

Annulation de 1,9 M€ en AE et 1,9 M€ en CP correspondant à un besoin moindre que prévu initialement.

III. Comptes spéciaux : programmes porteurs d'ouvertures et d'annulations de crédits proposées à l'état D

Avances à l'audiovisuel public

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Total des ouvertures proposées			6 535 942			6 535 942
Total des annulations proposées			26 700 000			26 700 000
Total net des ouvertures et annulations proposées			-20 164 058			-20 164 058

Programme n° 842 : ARTE France

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	303 464 377		303 464 377	303 464 377		303 464 377
Modifications intervenues en gestion						
Total des crédits ouverts	303 464 377		303 464 377	303 464 377		303 464 377
Modification proposée	-26 700 000		-26 700 000	-26 700 000		-26 700 000
Annulations proposées à l'état D			26 700 000			26 700 000

Motifs des annulations

Annulation de 26,7 M€ en AE et 26,7 M€ en CP au titre de la correction d'effets fiscaux résultant de suppression de la contribution à l'audiovisuel public (CAP) en LFR 2022.

Programme n° 844 : France Médias Monde

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	284 734 306		284 734 306	284 734 306		284 734 306
Modifications intervenues en gestion						
Total des crédits ouverts	284 734 306		284 734 306	284 734 306		284 734 306
Modification proposée	1 535 942		1 535 942	1 535 942		1 535 942
Ouvertures proposées à l'état D			1 535 942			1 535 942

Motifs des ouvertures

Ouverture de 1,5 M€ en AE et 1,5 M€ en CP au titre de la correction d'effets fiscaux résultant de la suppression de la CAP en LFR 2022 que l'État s'est engagé à compenser.

Programme n° 845 : Institut national de l'audiovisuel

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	93 629 039		93 629 039	93 629 039		93 629 039
Modifications intervenues en gestion						
Total des crédits ouverts	93 629 039		93 629 039	93 629 039		93 629 039
Modification proposée	5 000 000		5 000 000	5 000 000		5 000 000
Ouvertures proposées à l'état D			5 000 000			5 000 000

Motifs des ouvertures

Ouverture de 5,0 M€ en AE et 5,0 M€ en CP afin de permettre à l'établissement de faire face à une rupture de trésorerie sur l'exercice 2023 dans un contexte de forte inflation.

Avances aux collectivités territoriales

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Total des ouvertures proposées			1 120 785 164			1 120 785 164
Total des annulations proposées						
Total net des ouvertures et annulations proposées			1 120 785 164			1 120 785 164

Programme n° 833 : Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	124 824 461 557		124 824 461 557	124 824 461 557		124 824 461 557
Modifications intervenues en gestion						
Total des crédits ouverts	124 824 461 557		124 824 461 557	124 824 461 557		124 824 461 557
Modification proposée	1 120 785 164		1 120 785 164	1 120 785 164		1 120 785 164
Ouvertures proposées à l'état D			1 120 785 164			1 120 785 164

Motifs des ouvertures

Ouverture de 1 120,8 M€ en AE et 1 120,8 M€ en CP en raison de la révision haussière des recettes fiscales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et des taxes assimilées liquidées au profit des collectivités affectataires.

Contrôle de la circulation et du stationnement routiers

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Total des ouvertures proposées			164 035 904			164 035 904
Total des annulations proposées						
Total net des ouvertures et annulations proposées			164 035 904			164 035 904

Programme n° 754 : Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	656 441 463		656 441 463	656 441 463		656 441 463
Modifications intervenues en gestion	440 795 120		440 795 120	440 795 120		440 795 120
Total des crédits ouverts	1 097 236 583		1 097 236 583	1 097 236 583		1 097 236 583
Modification proposée	86 939 029		86 939 029	86 939 029		86 939 029
Ouvertures proposées à l'état D			86 939 029			86 939 029

Motifs des ouvertures

Ouverture de 86,9 M€ en AE et 86,9 M€ en CP au titre des conséquences de l'ajustement à la hausse de la prévision des recettes du CAS Contrôle de la circulation et du stationnement routiers pour l'année 2023.

Programme n° 755 : Désendettement de l'État

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	618 165 071		618 165 071	618 165 071		618 165 071
Modifications intervenues en gestion						
Total des crédits ouverts	618 165 071		618 165 071	618 165 071		618 165 071
Modification proposée	77 096 875		77 096 875	77 096 875		77 096 875
Ouvertures proposées à l'état D			77 096 875			77 096 875

Motifs des ouvertures

Ouverture de 77,1 M€ en AE et 77,1 M€ en CP afin de tirer les conséquences de l'ajustement à la hausse de la prévision des recettes du CAS Contrôle de la circulation et du stationnement routier pour l'année 2023.

Pensions

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Total des ouvertures proposées			14 292 392			14 292 392
Total des annulations proposées						
Total net des ouvertures et annulations proposées			14 292 392			14 292 392

Programme n° 743 : Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 315 282 564	16 000 000	1 331 282 564	1 315 282 564	16 000 000	1 331 282 564
Modifications intervenues en gestion	83 989 504	3 476 012	87 465 516	83 989 504	3 476 012	87 465 516
Total des crédits ouverts	1 399 272 068	19 476 012	1 418 748 080	1 399 272 068	19 476 012	1 418 748 080
Modification proposée	14 292 392		14 292 392	14 292 392		14 292 392
Ouvertures proposées à l'état D			14 292 392			14 292 392

Motifs des ouvertures

Ouverture de 14,3 M€ en AE et 14,3 M€ en CP pour couvrir la sur-exécution attendue qui résulte de la revalorisation du point PMI.

Prêts à des États étrangers

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Total des ouvertures proposées						
Total des annulations proposées			116 202 770			116 202 770
Total net des ouvertures et annulations proposées			-116 202 770			-116 202 770

Programme n° 852 : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France

	AE hors titre 2	AE titre 2	Autorisations d'engagement	CP hors titre 2	CP titre 2	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	217 111 952		217 111 952	217 111 952		217 111 952
Modifications intervenues en gestion						
Total des crédits ouverts	217 111 952		217 111 952	217 111 952		217 111 952
Modification proposée	-116 202 770		-116 202 770	-116 202 770		-116 202 770
Annulations proposées à l'état D			116 202 770			116 202 770

Motifs des annulations

Annulation de 116,2 M€ en AE et 116,2 M€ en CP en raison principalement du report d'opérations de consolidation de dettes.

Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés

	<i>AE hors titre 2</i>	<i>AE titre 2</i>	Autorisations d'engagement	<i>CP hors titre 2</i>	<i>CP titre 2</i>	Crédits de paiement
Total des ouvertures proposées						
Total des annulations proposées			106 398 798			122 798 798
Total net des ouvertures et annulations proposées			-106 398 798			-122 798 798

Programme n° 869 : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle

	<i>AE hors titre 2</i>	<i>AE titre 2</i>	Autorisations d'engagement	<i>CP hors titre 2</i>	<i>CP titre 2</i>	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	<i>200 000 000</i>		200 000 000	<i>388 400 000</i>		388 400 000
Modifications intervenues en gestion						
Total des crédits ouverts	<i>200 000 000</i>		200 000 000	<i>388 400 000</i>		388 400 000
Modification proposée				<i>-16 400 000</i>		-16 400 000
Annulations proposées à l'état D						16 400 000

Motifs des annulations

Annulation de 16,4 M€ en CP en raison de l'actualisation du calendrier de tirage du concessionnaire CDG-Express sur le prêt de l'État.

Programme n° 877 : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine

	<i>AE hors titre 2</i>	<i>AE titre 2</i>	Autorisations d'engagement	<i>CP hors titre 2</i>	<i>CP titre 2</i>	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale						
Modifications intervenues en gestion	<i>138 486 798</i>		138 486 798	<i>138 486 798</i>		138 486 798
Total des crédits ouverts	<i>138 486 798</i>		138 486 798	<i>138 486 798</i>		138 486 798
Modification proposée	<i>-106 398 798</i>		-106 398 798	<i>-106 398 798</i>		-106 398 798
Annulations proposées à l'état D			106 398 798			106 398 798

Motifs des annulations

Annulation de 106,4 M€ en AE et 106,4 M€ en CP compte tenu du niveau constaté des demandes de prêts depuis le début de l'année.

Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics

	<i>AE hors titre 2</i>	<i>AE titre 2</i>	Autorisations d'engagement	<i>CP hors titre 2</i>	<i>CP titre 2</i>	Crédits de paiement
Total des ouvertures proposées						
Total des annulations proposées			1 300 000 000			1 400 000 000
Total net des ouvertures et annulations proposées			-1 300 000 000			-1 400 000 000

Programme n° 821 : Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune

	<i>AE hors titre 2</i>	<i>AE titre 2</i>	Autorisations d'engagement	<i>CP hors titre 2</i>	<i>CP titre 2</i>	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale	10 000 000 000		10 000 000 000	10 000 000 000		10 000 000 000
Modifications intervenues en gestion						
Total des crédits ouverts	10 000 000 000		10 000 000 000	10 000 000 000		10 000 000 000
Modification proposée	-1 300 000 000		-1 300 000 000	-1 300 000 000		-1 300 000 000
Annulations proposées à l'état D			1 300 000 000			1 300 000 000

Motifs des annulations

Annulation de 1 300,0 M€ en AE et 1 300,0 M€ en CP pour tirer les conséquences de la réévaluation de la prévision d'exécution pour la gestion 2023.

Programme n° 829 : Prêts destinés au financement des infrastructures de transports collectifs du quotidien de la métropole d'Aix-Marseille-Provence

	<i>AE hors titre 2</i>	<i>AE titre 2</i>	Autorisations d'engagement	<i>CP hors titre 2</i>	<i>CP titre 2</i>	Crédits de paiement
Crédits ouverts en loi de finances initiale				100 000 000		100 000 000
Modifications intervenues en gestion						
Total des crédits ouverts				100 000 000		100 000 000
Modification proposée				-100 000 000		-100 000 000
Annulations proposées à l'état D						100 000 000

Motifs des annulations

Annulation de 100,0 M€ de CP en raison de la transformation en subventions du volet « Avance » du plan de soutien de l'Etat aux projets transports du plan Marseille en Grand.



**Montant des autorisations d'engagement
et des crédits de paiement consommés et disponibles**

Note

Conformément au 3° *bis* de l'article 53 de la LOLF, dans sa rédaction issue de la loi organique n° 2021-1836 du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques, les tableaux suivants récapitulent, pour chaque mission du budget général, chaque budget annexe et chaque compte spécial, par programme, le montant des autorisations d'engagement (AE) engagées et des crédits de paiement (CP) consommés et disponibles.

Les crédits disponibles sont constitués des crédits ouverts en loi de finances de l'année ainsi que des mouvements intervenus en cours de gestion (en AE et CP), desquels sont déduits les crédits consommés à date et les crédits mis en réserve.

Les crédits consommés sont constitués de l'ensemble des AE engagées et des CP consommés. Les données relatives à la consommation des crédits sont extraites du système d'information financier de l'État Chorus à la date du 26 octobre 2023, jour de la transmission du projet de loi au Conseil d'État.

Les crédits sont présentés dans cette annexe par titres agrégés. La ventilation en fonction des titres, mentionnés au I de l'article 5 de la LOLF, est fournie en annexe au format classeur.

Budget général

	Hors T2 T2 Total	Consommation AE	Consommation CP	Disponible AE (indicatif)	Disponible CP (indicatif)
Action extérieure de l'État		1 723 900 123	1 623 405 743	406 376 708	459 358 564
		797 545 888	795 376 631	296 829 220	298 998 476
		2 521 446 011	2 418 782 375	703 205 928	758 357 040
Programme n° 105 : Action de la France en Europe et dans le monde		1 102 679 359	1 013 840 719	230 910 640	271 280 752
		556 600 079	555 320 863	214 262 666	215 541 882
		1 659 279 438	1 569 161 582	445 173 306	486 822 634
Programme n° 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires		110 516 892	109 957 532	24 870 987	26 332 027
		183 783 356	182 904 591	67 507 259	68 386 025
		294 300 249	292 862 123	92 378 246	94 718 051
Programme n° 185 : Diplomatie culturelle et d'influence		510 703 872	499 607 492	150 595 082	161 745 786
		57 162 453	57 151 178	15 059 294	15 070 569
		567 866 325	556 758 670	165 654 376	176 816 355
Administration générale et territoriale de l'État		1 391 059 430	1 343 466 210	694 527 693	489 281 074
		2 124 206 961	2 123 585 085	714 285 206	714 907 082
		3 515 266 390	3 467 051 295	1 408 812 899	1 204 188 156
Programme n° 216 : Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur		751 751 928	757 624 109	413 442 009	356 673 293
		635 404 637	635 377 333	188 297 535	188 324 839
		1 387 156 565	1 393 001 442	601 739 544	544 998 132
Programme n° 232 : Vie politique		137 816 683	150 347 897	26 948 531	20 698 048
		5 262 208	5 261 668	896 094	896 634
		143 078 891	155 609 565	27 844 625	21 594 682
Programme n° 354 : Administration territoriale de l'État		501 490 819	435 494 204	254 137 153	111 909 734
		1 483 540 116	1 482 946 084	525 091 577	525 685 609
		1 985 030 934	1 918 440 288	779 228 730	637 595 343
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales		2 047 337 239	2 037 194 806	1 041 334 046	1 115 148 695
		637 753 170	637 701 897	308 600 764	308 652 036
		2 685 090 409	2 674 896 703	1 349 934 809	1 423 800 731
Programme n° 149 : Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt		1 331 904 774	1 343 597 638	914 909 619	996 683 450
		1 331 904 774	1 343 597 638	914 909 619	996 683 450
Programme n° 206 : Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation		262 551 597	242 848 998	59 400 651	72 345 076
		250 855 152	250 852 912	108 503 750	108 505 990
		513 406 749	493 701 910	167 904 401	180 851 067
Programme n° 215 : Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture		51 500 868	49 368 170	66 136 631	45 230 559
		386 898 018	386 848 986	200 097 014	200 146 046
		438 398 886	436 217 155	266 233 645	245 376 605
Programme n° 381 : Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)		401 380 000	401 380 000	0	0
		401 380 000	401 380 000	0	0
Programme n° 382 : Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				887 145	889 610
				887 145	889 610
Aide publique au développement		3 570 508 086	4 118 510 105	3 922 969 246	1 377 870 560
		115 993 598	115 888 000	44 732 665	44 838 263
		3 686 501 684	4 234 398 105	3 967 701 911	1 422 708 823
Programme n° 110 : Aide économique et financière au développement		809 149 149	1 704 870 087	2 852 267 229	538 541 126
		809 149 149	1 704 870 087	2 852 267 229	538 541 126
Programme n° 209 : Solidarité à l'égard des pays en développement		2 611 358 937	2 263 640 018	1 070 702 017	839 329 434
		115 993 598	115 888 000	44 732 665	44 838 263
		2 727 352 535	2 379 528 019	1 115 434 681	884 167 696
Programme n° 365 : Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement		150 000 000	150 000 000	0	0
		150 000 000	150 000 000	0	0
Programme n° 370 : Restitution des "biens mal acquis"					

	Hors T2 T2 Total	Consommation AE	Consommation CP	Disponible AE (indicatif)	Disponible CP (indicatif)
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation		1 732 482 281 1 000 276 1 733 482 556	1 696 649 029 1 000 276 1 697 649 304	98 929 604 434 444 99 364 048	143 346 472 434 444 143 780 916
Programme n° 158 : Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale		72 734 921 1 000 276 73 735 197	72 777 406 1 000 276 73 777 682	14 624 028 434 444 15 058 472	14 665 077 434 444 15 099 521
Programme n° 169 : Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation		1 659 747 360 1 659 747 360	1 623 871 623 1 623 871 623	84 305 576 84 305 576	128 681 395 128 681 395
Cohésion des territoires		17 196 415 034 11 996 17 196 427 029	16 068 081 804 11 996 16 068 093 799	1 492 248 776 10 460 166 1 502 708 942	2 988 048 259 10 460 166 2 998 508 424
Programme n° 109 : Aide à l'accès au logement		13 286 864 961 13 286 864 961	12 483 103 497 12 483 103 497	4 207 239 4 207 239	807 968 703 807 968 703
Programme n° 112 : Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire		264 032 844 264 032 844	248 865 523 248 865 523	144 359 377 144 359 377	123 742 539 123 742 539
Programme n° 135 : Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat		830 160 979 830 160 979	816 684 926 816 684 926	655 658 776 655 658 776	1 007 735 953 1 007 735 953
Programme n° 147 : Politique de la ville		439 283 419 11 996 439 295 415	430 300 535 11 996 430 312 531	105 434 137 10 460 166 115 894 302	115 817 021 10 460 166 126 277 186
Programme n° 162 : Interventions territoriales de l'État		46 706 916 46 706 916	104 203 435 104 203 435	94 128 114 94 128 114	74 010 348 74 010 348
Programme n° 177 : Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables		2 329 365 915 2 329 365 915	1 984 923 887 1 984 923 887	488 461 133 488 461 133	858 773 695 858 773 695
Conseil et contrôle de l'État		130 919 248 516 160 948 647 080 196	110 944 360 515 796 057 626 740 416	107 981 454 143 742 380 251 723 834	48 208 547 144 107 271 192 315 818
Programme n° 126 : Conseil économique, social et environnemental		8 626 857 35 779 867 44 406 724	8 626 857 35 779 867 44 406 724	1 428 678 158 742 1 587 420	1 428 678 158 742 1 587 420
Programme n° 164 : Cour des comptes et autres juridictions financières		24 825 237 170 497 342 195 322 579	23 216 431 170 374 361 193 590 792	10 687 372 48 788 225 59 475 598	9 582 076 48 911 206 58 493 282
Programme n° 165 : Conseil d'État et autres juridictions administratives		97 467 154 309 883 739 407 350 893	79 101 072 309 641 829 388 742 900	95 865 404 94 795 413 190 660 817	37 197 793 95 037 323 132 235 116
Crédits non répartis				641 000 000 80 000 000 721 000 000	341 000 000 80 000 000 421 000 000
Programme n° 551 : Provision relative aux rémunérations publiques				80 000 000 80 000 000	80 000 000 80 000 000
Programme n° 552 : Dépenses accidentelles et imprévisibles				641 000 000 641 000 000	341 000 000 341 000 000
Culture		2 584 993 504 525 462 052 3 110 455 556	2 513 834 960 525 461 848 3 039 296 808	587 629 164 185 482 255 773 111 419	609 252 643 185 482 460 794 735 103
Programme n° 131 : Création		864 263 633 864 263 633	854 011 204 854 011 204	101 410 015 101 410 015	124 879 234 124 879 234
Programme n° 175 : Patrimoines		992 460 123 992 460 123	961 986 497 961 986 497	335 734 656 335 734 656	323 705 938 323 705 938

Hors T2 T2 Total	Consommation AE	Consommation CP	Disponible AE (indicatif)	Disponible CP (indicatif)
Programme n° 224 : Soutien aux politiques du ministère de la culture	80 052 614 525 462 052 605 514 666	68 424 868 525 461 848 593 886 716	16 533 597 185 482 255 202 015 853	27 594 549 185 482 460 213 077 008
Programme n° 361 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	648 217 134 648 217 134	629 412 391 629 412 391	133 950 896 133 950 896	133 072 922 133 072 922
Défense	22 728 221 386 18 407 725 572 41 135 946 958	27 050 077 875 18 406 723 306 45 456 801 181	45 259 362 493 4 127 787 947 49 387 150 440	2 828 684 287 4 128 790 213 6 957 474 501
Programme n° 144 : Environnement et prospective de la politique de défense	1 156 913 224 1 156 913 224	1 617 565 900 1 617 565 900	1 970 978 302 1 970 978 302	230 282 178 230 282 178
Programme n° 146 : Équipement des forces	8 921 575 724 8 921 575 724	13 696 039 493 13 696 039 493	37 954 238 519 37 954 238 519	1 229 884 181 1 229 884 181
Programme n° 178 : Préparation et emploi des forces	11 660 657 623 11 660 657 623	10 615 622 224 10 615 622 224	4 867 180 167 4 867 180 167	1 197 654 334 1 197 654 334
Programme n° 212 : Soutien de la politique de la défense	989 074 815 18 407 725 572 19 396 800 387	1 120 850 258 18 406 723 306 19 527 573 564	466 965 505 4 127 787 947 4 594 753 452	170 863 594 4 128 790 213 4 299 653 808
Direction de l'action du Gouvernement	440 141 595 253 964 709 694 106 304	424 721 843 253 934 366 678 656 209	202 300 493 87 879 568 290 180 061	250 834 343 87 909 910 338 744 253
Programme n° 129 : Coordination du travail gouvernemental	378 377 489 209 001 535 587 379 024	366 759 772 208 971 494 575 731 265	198 368 178 73 778 311 272 146 489	242 312 589 73 808 352 316 120 941
Programme n° 308 : Protection des droits et libertés	61 764 106 44 963 174 106 727 280	57 962 071 44 962 873 102 924 944	3 932 314 14 101 257 18 033 571	8 521 754 14 101 558 22 623 312
Écologie, développement et mobilité durables	29 119 181 899 2 107 687 307 31 226 869 206	28 068 212 832 2 107 413 720 30 175 626 553	11 382 769 918 690 950 026 12 073 719 944	9 392 637 746 691 223 612 10 083 861 358
Programme n° 113 : Paysages, eau et biodiversité	233 139 083 233 139 083	228 686 632 228 686 632	55 589 382 55 589 382	72 996 798 72 996 798
Programme n° 159 : Expertise, information géographique et météorologie	451 792 947 451 792 947	448 641 537 448 641 537	38 103 367 38 103 367	42 584 903 42 584 903
Programme n° 174 : Énergie, climat et après-mines	4 096 523 451 4 096 523 451	4 089 519 589 4 089 519 589	1 492 695 223 1 492 695 223	1 508 550 379 1 508 550 379
Programme n° 181 : Prévention des risques	895 822 961 35 895 216 931 718 176	860 200 002 35 895 216 896 095 218	160 422 710 10 624 716 171 047 426	247 657 601 10 624 716 258 282 317
Programme n° 203 : Infrastructures et services de transports	6 309 704 080 6 309 704 080	6 618 814 920 6 618 814 920	3 715 854 804 3 715 854 804	1 672 498 921 1 672 498 921
Programme n° 205 : Affaires maritimes, pêche et aquaculture	263 148 451 263 148 451	251 845 568 251 845 568	52 222 305 52 222 305	72 904 415 72 904 415
Programme n° 217 : Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	181 267 675 2 071 792 091 2 253 059 766	196 258 494 2 071 518 504 2 267 776 999	35 705 380 680 325 310 716 030 690	39 170 909 680 598 896 719 769 805
Programme n° 345 : Service public de l'énergie	14 498 897 884 14 498 897 884	14 498 619 187 14 498 619 187	5 241 102 116 5 241 102 116	5 241 940 721 5 241 940 721
Programme n° 355 : Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	714 793 007 714 793 007	714 793 007 714 793 007	185 206 993 185 206 993	185 206 993 185 206 993

Hors T2 T2 Total	Consommation AE	Consommation CP	Disponible AE (indicatif)	Disponible CP (indicatif)
Programme n° 380 : Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	1 474 092 362	160 833 894	405 867 638	309 126 106
	1 474 092 362	160 833 894	405 867 638	309 126 106
Économie	2 673 649 821	2 892 614 050	4 519 597 106	4 863 844 525
	715 661 418	715 513 978	205 598 701	205 746 141
	3 389 311 239	3 608 128 028	4 725 195 808	5 069 590 666
Programme n° 134 : Développement des entreprises et régulations	2 000 311 778	1 928 277 900	2 464 434 711	2 747 099 643
	295 156 831	295 156 659	100 821 069	100 821 241
	2 295 468 610	2 223 434 559	2 565 255 779	2 847 920 884
Programme n° 220 : Statistiques et études économiques	65 667 593	57 065 853	12 858 755	16 987 164
	314 581 167	314 433 900	67 961 479	68 108 746
	380 248 760	371 499 753	80 820 234	85 095 911
Programme n° 305 : Stratégies économiques	535 116 272	480 603 965	42 303 640	98 525 979
	105 923 420	105 923 420	36 816 154	36 816 154
	641 039 692	586 527 385	79 119 794	135 342 133
Programme n° 343 : Plan France Très haut débit	72 554 177	426 666 331	0	1 231 738
	72 554 177	426 666 331	0	1 231 738
Programme n° 367 : Financement des opérations patrimoniales en 2023 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »			2 000 000 000	2 000 000 000
			2 000 000 000	2 000 000 000
Engagements financiers de l'État	43 446 587 394	50 211 470 610	10 092 830 072	10 087 826 464
	43 446 587 394	50 211 470 610	10 092 830 072	10 087 826 464
Programme n° 114 : Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)	1 272 226 319	1 272 226 319	1 310 510 144	1 310 510 144
	1 272 226 319	1 272 226 319	1 310 510 144	1 310 510 144
Programme n° 117 : Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	42 114 656 913	42 114 656 913	8 710 343 087	8 710 343 087
	42 114 656 913	42 114 656 913	8 710 343 087	8 710 343 087
Programme n° 145 : Épargne	59 704 161	59 704 263	13 690 073	13 689 971
	59 704 161	59 704 263	13 690 073	13 689 971
Programme n° 336 : Dotation du Mécanisme européen de stabilité			46 295 469	46 255 922
			46 295 469	46 255 922
Programme n° 338 : Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement				
Programme n° 344 : Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque		178 396 802	11 991 300	7 027 341
		178 396 802	11 991 300	7 027 341
Programme n° 369 : Amortissement de la dette de l'État liée à la covid-19		6 586 486 312		0
		6 586 486 312		0
Enseignement scolaire	5 339 115 998	5 283 350 672	1 142 396 749	941 164 235
	55 816 275 154	55 801 427 929	20 006 155 404	20 021 002 629
	61 155 391 152	61 084 778 601	21 148 552 153	20 962 166 863
Programme n° 139 : Enseignement privé du premier et du second degrés	779 322 309	767 269 148	57 189 472	69 444 646
	5 462 084 424	5 458 054 265	2 136 276 216	2 140 306 375
	6 241 406 734	6 225 323 414	2 193 465 687	2 209 751 020
Programme n° 140 : Enseignement scolaire public du premier degré	71 946 440	60 200 981	33 685 807	46 994 592
	18 829 561 205	18 828 964 938	6 641 010 468	6 641 606 735
	18 901 507 646	18 889 165 919	6 674 696 274	6 688 601 327
Programme n° 141 : Enseignement scolaire public du second degré	112 988 246	108 748 929	48 590 520	55 364 044
	26 895 428 943	26 888 383 177	9 251 932 132	9 258 977 898
	27 008 417 189	26 997 132 106	9 300 522 652	9 314 341 942
Programme n° 143 : Enseignement technique agricole	424 608 841	411 259 357	105 994 316	122 104 344
	752 581 009	752 345 952	296 427 118	296 662 175
	1 177 189 850	1 163 605 309	402 421 434	418 766 519

Hors T2 T2 Total	Consommation AE	Consommation CP	Disponible AE (indicatif)	Disponible CP (indicatif)
Programme n° 214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale	645 007 037 1 424 123 645 2 069 130 682	624 055 297 1 422 614 250 2 046 669 547	481 347 088 482 386 742 963 733 829	237 916 384 483 896 137 721 812 521
Programme n° 230 : Vie de l'élève	3 305 243 124 2 452 495 928 5 757 739 052	3 311 816 959 2 451 065 347 5 762 882 306	415 589 548 1 198 122 728 1 613 712 276	409 340 226 1 199 553 309 1 608 893 534
Gestion des finances publiques	1 676 639 174 6 469 654 195 8 146 293 369	1 440 881 099 6 468 757 271 7 909 638 370	767 611 952 2 005 327 501 2 772 939 453	597 594 521 2 006 224 426 2 603 818 947
Programme n° 156 : Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	1 044 951 869 5 092 625 619 6 137 577 488	846 608 515 5 092 159 266 5 938 767 781	449 326 507 1 611 779 489 2 061 105 996	364 777 538 1 612 245 842 1 977 023 380
Programme n° 218 : Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	346 930 491 406 554 071 753 484 562	330 559 472 406 545 353 737 104 825	248 168 351 103 139 051 351 307 401	153 535 666 103 147 769 256 683 435
Programme n° 302 : Facilitation et sécurisation des échanges	284 756 814 970 474 505 1 255 231 320	263 713 113 970 052 651 1 233 765 764	70 117 095 290 408 962 360 526 056	79 281 317 290 830 815 370 112 133
Immigration, asile et intégration	1 818 496 374 1 818 496 374	1 493 304 021 1 493 304 021	1 036 246 634 1 036 246 634	619 858 390 619 858 390
Programme n° 104 : Intégration et accès à la nationalité française	442 270 758 442 270 758	405 077 673 405 077 673	120 085 872 120 085 872	158 898 305 158 898 305
Programme n° 303 : Immigration et asile	1 376 225 616 1 376 225 616	1 088 226 348 1 088 226 348	916 160 762 916 160 762	460 960 085 460 960 085
Investir pour la France de 2030	3 232 172 070 3 232 172 070	3 758 898 621 3 758 898 621	6 528 701 129 6 528 701 129	2 303 729 578 2 303 729 578
Programme n° 421 : Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche		100 000 000 100 000 000		144 000 000 144 000 000
Programme n° 422 : Valorisation de la recherche		5 000 000 5 000 000		28 000 000 28 000 000
Programme n° 423 : Accélération de la modernisation des entreprises		22 500 000 22 500 000		70 000 000 70 000 000
Programme n° 424 : Financement des investissements stratégiques	1 354 672 070 1 354 672 070	1 831 398 621 1 831 398 621	5 952 872 930 5 952 872 930	1 658 601 379 1 658 601 379
Programme n° 425 : Financement structurel des écosystèmes d'innovation	1 877 500 000 1 877 500 000	1 800 000 000 1 800 000 000	575 828 199 575 828 199	403 128 199 403 128 199
Justice	4 218 529 025 4 820 763 704 9 039 292 729	3 803 138 847 4 817 156 629 8 620 295 476	1 915 286 546 1 819 089 855 3 734 376 401	892 711 216 1 822 696 930 2 715 408 146
Programme n° 101 : Accès au droit et à la justice	644 821 693 644 821 693	642 473 979 642 473 979	24 090 059 24 090 059	26 309 727 26 309 727
Programme n° 107 : Administration pénitentiaire	1 599 093 676 2 190 971 464 3 790 065 140	1 339 956 050 2 189 867 724 3 529 823 775	828 497 613 859 901 129 1 688 398 742	415 835 393 861 004 869 1 276 840 261
Programme n° 166 : Justice judiciaire	1 228 963 311 1 987 753 756 3 216 717 066	1 122 427 260 1 985 739 511 3 108 166 771	717 356 588 736 473 834 1 453 830 423	279 516 898 738 488 080 1 018 004 978
Programme n° 182 : Protection judiciaire de la jeunesse	369 207 607 482 181 756 851 389 363	315 599 235 481 716 005 797 315 239	110 140 828 160 005 169 270 145 997	119 065 329 160 470 921 279 536 249

	Hors T2 T2 Total	Consommation AE	Consommation CP	Disponible AE (indicatif)	Disponible CP (indicatif)
Programme n° 310 : Conduite et pilotage de la politique de la justice		375 730 326 157 769 537 533 499 863	381 076 239 157 746 198 538 822 436	234 696 432 61 706 147 296 402 579	51 719 690 61 729 486 113 449 177
Programme n° 335 : Conseil supérieur de la magistrature		712 413 2 087 192 2 799 605	1 606 084 2 087 192 3 693 276	505 026 1 003 575 1 508 601	264 180 1 003 575 1 267 755
Médias, livre et industries culturelles		638 661 580	607 920 649	74 160 434	95 116 641
		638 661 580	607 920 649	74 160 434	95 116 641
Programme n° 180 : Presse et médias		323 226 383	306 029 865	65 398 356	69 241 637
		323 226 383	306 029 865	65 398 356	69 241 637
Programme n° 334 : Livre et industries culturelles		315 435 197	301 890 784	8 762 078	25 875 004
		315 435 197	301 890 784	8 762 078	25 875 004
Outre-mer		2 012 800 670	1 620 097 803	443 876 092	648 444 141
		152 748 126 2 165 548 796	152 727 835 1 772 825 638	44 135 796 488 011 888	44 156 087 692 600 227
Programme n° 123 : Conditions de vie outre-mer		704 030 536	533 882 684	228 004 668	225 522 776
		704 030 536	533 882 684	228 004 668	225 522 776
Programme n° 138 : Emploi outre-mer		1 308 770 134 152 748 126 1 461 518 259	1 086 215 119 152 727 835 1 238 942 954	215 871 424 44 135 796 260 007 220	422 921 365 44 156 087 467 077 451
Plan de relance		65 479 709	3 042 109 308	491 067 178	7 027 718 414
		65 479 709	3 042 109 308	491 067 178	7 027 718 414
Programme n° 362 : Écologie		3 759 614	2 020 177 038	88 034 358	4 251 814 619
		3 759 614	2 020 177 038	88 034 358	4 251 814 619
Programme n° 363 : Compétitivité		60 547 817	450 828 750	271 386 354	1 715 396 112
		60 547 817	450 828 750	271 386 354	1 715 396 112
Programme n° 364 : Cohésion		1 172 277	571 103 520	131 646 466	1 060 507 683
		1 172 277	571 103 520	131 646 466	1 060 507 683
Pouvoirs publics		1 076 534 706	1 076 534 706	0	0
		1 076 534 706	1 076 534 706	0	0
Programme n° 501 : Présidence de la République		110 459 700	110 459 700	0	0
		110 459 700	110 459 700	0	0
Programme n° 511 : Assemblée nationale		571 005 584	571 005 584	0	0
		571 005 584	571 005 584	0	0
Programme n° 521 : Sénat		346 294 600	346 294 600	0	0
		346 294 600	346 294 600	0	0
Programme n° 531 : Conseil constitutionnel		13 295 000	13 295 000	0	0
		13 295 000	13 295 000	0	0
Programme n° 532 : Haute Cour					
Programme n° 533 : Cour de justice de la République		984 000	984 000	0	0
		984 000	984 000	0	0
Programme n° 541 : La Chaîne parlementaire		34 495 822	34 495 822	0	0
		34 495 822	34 495 822	0	0

Hors T2 T2 Total	Consommation AE	Consommation CP	Disponible AE (indicatif)	Disponible CP (indicatif)
Programme n° 542 : Indemnités des représentants français au Parlement européen				
Recherche et enseignement supérieur	28 684 087 569	26 526 664 696	1 503 234 003	3 688 529 945
	507 366 861	506 641 564	162 025 289	162 750 586
	29 191 454 430	27 033 306 261	1 665 259 292	3 851 280 530
Programme n° 142 : Enseignement supérieur et recherche agricoles	140 339 359	133 009 184	111 582 267	28 778 209
	181 911 595	181 911 595	68 323 934	68 323 934
	322 250 954	314 920 779	179 906 201	97 102 143
Programme n° 150 : Formations supérieures et recherche universitaire	14 159 732 176	14 185 988 939	756 046 530	478 071 683
	325 455 265	324 729 969	93 701 356	94 426 652
	14 485 187 441	14 510 718 909	849 747 886	572 498 334
Programme n° 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	7 687 261 429	5 928 414 859	215 855 846	1 761 767 495
	7 687 261 429	5 928 414 859	215 855 846	1 761 767 495
Programme n° 190 : Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	1 413 504 985	1 661 759 631	238 914 673	365 384 866
	1 413 504 985	1 661 759 631	238 914 673	365 384 866
Programme n° 191 : Recherche duale (civile et militaire)	142 158 437	114 774 847	0	27 383 590
	142 158 437	114 774 847	0	27 383 590
Programme n° 192 : Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	577 743 776	618 752 951	96 963 308	261 502 724
	577 743 776	618 752 951	96 963 308	261 502 724
Programme n° 193 : Recherche spatiale	1 779 224 960	1 606 721 510	0	172 503 450
	1 779 224 960	1 606 721 510	0	172 503 450
Programme n° 231 : Vie étudiante	2 784 122 448	2 277 242 775	83 871 378	593 137 928
	2 784 122 448	2 277 242 775	83 871 378	593 137 928
Régimes sociaux et de retraite	5 596 320 757	5 153 478 638	161 034 765	603 876 884
	5 596 320 757	5 153 478 638	161 034 765	603 876 884
Programme n° 195 : Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers	978 878 000	890 878 000	14 048 253	102 048 253
	978 878 000	890 878 000	14 048 253	102 048 253
Programme n° 197 : Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins	735 009 443	669 024 913	19 274 005	85 258 535
	735 009 443	669 024 913	19 274 005	85 258 535
Programme n° 198 : Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	3 882 433 314	3 593 575 725	127 712 507	416 570 096
	3 882 433 314	3 593 575 725	127 712 507	416 570 096
Relations avec les collectivités territoriales	3 924 737 738	3 456 341 259	543 909 542	897 482 908
	3 924 737 738	3 456 341 259	543 909 542	897 482 908
Programme n° 119 : Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	3 777 897 399	3 286 223 425	405 533 061	680 628 023
	3 777 897 399	3 286 223 425	405 533 061	680 628 023
Programme n° 122 : Concours spécifiques et administration	146 840 339	170 117 834	138 376 481	216 854 884
	146 840 339	170 117 834	138 376 481	216 854 884
Remboursements et dégrèvements	121 201 880 712	121 177 664 859	10 440 119 069	10 464 334 922
	279	279	0	0
	121 201 880 991	121 177 665 138	10 440 118 790	10 464 334 643
Programme n° 200 : Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	117 408 793 002	117 385 423 970	9 646 221 672	9 669 590 703
	279	279		
	117 408 793 281	117 385 424 249	9 646 221 392	9 669 590 424
Programme n° 201 : Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	3 793 087 710	3 792 240 889	793 897 398	794 744 219
	3 793 087 710	3 792 240 889	793 897 398	794 744 219

	Hors T2 T2 Total	Consommation AE	Consommation CP	Disponible AE (indicatif)	Disponible CP (indicatif)
Santé		3 386 565 405 97 047	2 771 071 339 97 047	130 462 738 897 953	784 984 352 897 953
		3 386 662 452	2 771 168 386	131 360 691	785 882 305
Programme n° 183 : Protection maladie		1 146 142 000	942 108 000	940 000	204 974 000
		1 146 142 000	942 108 000	940 000	204 974 000
Programme n° 204 : Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins		310 023 405 97 047	284 643 339 97 047	129 522 738 897 953	193 930 352 897 953
		310 120 452	284 740 386	130 420 691	194 828 305
Programme n° 379 : Compensation à la Sécurité sociale du coût des dons de vaccins à des pays tiers et reversement des recettes de la Facilité pour la Relance et la Résilience (FRR) européenne au titre du volet « Ségur investissement » du plan national de relance et de résilience (PNRR)		1 930 400 000	1 544 320 000	0	386 080 000
		1 930 400 000	1 544 320 000	0	386 080 000
Sécurités		3 303 549 750 15 418 973 898	2 800 457 218 15 413 645 244	2 401 902 003 3 884 305 853	889 581 241 3 889 634 506
		18 722 523 648	18 214 102 462	6 286 207 856	4 779 215 747
Programme n° 152 : Gendarmerie nationale		1 523 242 635 7 014 645 488	1 273 476 975 7 014 435 525	848 681 299 1 346 389 397	280 583 197 1 346 599 359
		8 537 888 122	8 287 912 501	2 195 070 696	1 627 182 556
Programme n° 161 : Sécurité civile		430 672 718 160 623 753	361 076 063 160 623 753	880 795 873 39 527 003	171 139 094 39 527 003
		591 296 471	521 699 816	920 322 876	210 666 096
Programme n° 176 : Police nationale		1 304 521 204 8 243 704 657	1 130 318 920 8 238 585 966	645 321 739 2 498 389 454	403 542 119 2 503 508 145
		9 548 225 862	9 368 904 887	3 143 711 193	2 907 050 264
Programme n° 207 : Sécurité et éducation routières		45 113 193	35 585 259	27 103 092	34 316 831
		45 113 193	35 585 259	27 103 092	34 316 831
Solidarité, insertion et égalité des chances		28 223 276 459 319 514 039	23 402 710 787 319 808 002	633 080 963 107 891 271	5 597 589 099 107 597 308
		28 542 790 498	23 722 518 789	740 972 233	5 705 186 406
Programme n° 124 : Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales		759 385 161 319 514 039	657 569 047 319 808 002	57 848 024 106 199 771	269 459 904 105 905 808
		1 078 899 200	977 377 049	164 047 795	375 365 712
Programme n° 137 : Égalité entre les femmes et les hommes		34 861 911	35 750 514	27 832 173	30 363 014
		34 861 911	35 750 514	27 832 173	30 363 014
Programme n° 157 : Handicap et dépendance		14 013 591 081	11 101 604 334	7 336 389	2 906 231 427
		14 013 591 081	11 101 604 334	7 336 389	2 906 231 427
Programme n° 304 : Inclusion sociale et protection des personnes		13 415 438 306	11 607 786 893	540 064 377 1 691 500	2 391 534 753 1 691 500
		13 415 438 306	11 607 786 893	541 755 877	2 393 226 253
Sport, jeunesse et vie associative		1 220 924 289 99 080 193	1 180 061 531 99 062 127	233 888 849 42 051 690	496 996 071 42 069 756
		1 320 004 482	1 279 123 659	275 940 539	539 065 827
Programme n° 163 : Jeunesse et vie associative		755 326 066 9 815 009	633 444 662 9 815 009	41 544 456 8 367 051	185 806 684 8 367 051
		765 141 074	643 259 671	49 911 507	194 173 735
Programme n° 219 : Sport		386 360 505 89 265 184	327 843 835 89 247 118	192 275 233 33 684 639	249 965 542 33 702 705
		475 625 689	417 090 954	225 959 872	283 668 246
Programme n° 350 : Jeux olympiques et paralympiques 2024		79 237 719	218 773 034	69 160	61 223 845
		79 237 719	218 773 034	69 160	61 223 845
Transformation et fonction publiques		509 483 642 35 582 389	594 720 322 35 582 239	385 877 151 15 231 086	495 794 762 15 231 236
		545 066 031	630 302 561	401 108 238	511 025 998

	Hors T2 T2 Total	Consommation AE	Consommation CP	Disponible AE (indicatif)	Disponible CP (indicatif)
Programme n° 148 : Fonction publique		238 394 923 113 799	203 546 292 113 649	55 244 154 174 751	106 309 867 174 901
		238 508 721	203 659 941	55 418 905	106 484 768
Programme n° 348 : Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs		180 748 184	282 787 478	126 222 834	250 730 334
		180 748 184	282 787 478	126 222 834	250 730 334
Programme n° 349 : Transformation publique		84 403 924	103 642 985	199 974 055 4 513 804	132 073 624 4 513 804
		84 403 924	103 642 985	204 487 859	136 587 428
Programme n° 352 : Innovation et transformation numériques		5 936 612	4 743 567	4 436 108 1 837 000	6 680 938 1 837 000
		5 936 612	4 743 567	6 273 108	8 517 938
Programme n° 368 : Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques		35 468 590	35 468 590	8 705 531	8 705 531
		35 468 590	35 468 590	8 705 531	8 705 531
Travail et emploi		14 721 875 110	15 059 317 780	4 726 135 149	5 670 355 554
		439 833 214	439 825 506	141 523 120	141 530 828
		15 161 708 325	15 499 143 286	4 867 658 269	5 811 886 382
Programme n° 102 : Accès et retour à l'emploi		5 402 514 577	5 222 334 786	1 792 219 969	1 808 497 290
		5 402 514 577	5 222 334 786	1 792 219 969	1 808 497 290
Programme n° 103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi		9 187 513 185	9 687 926 405	2 869 869 091	3 783 410 275
		9 187 513 185	9 687 926 405	2 869 869 091	3 783 410 275
Programme n° 111 : Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail		53 244 895	72 148 651	21 159 149	32 582 242
		53 244 895	72 148 651	21 159 149	32 582 242
Programme n° 155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail		78 602 453 439 833 214	76 907 937 439 825 506	42 886 940 141 523 120	45 865 747 141 530 828
		518 435 667	516 733 443	184 410 060	187 396 575

Budgets annexes

	Hors T2 T2 Total	Consommation AE	Consommation CP	Disponible AE (indicatif)	Disponible CP (indicatif)
Contrôle et exploitation aériens		769 510 818	681 343 341	173 593 435	222 266 317
		1 029 740 234	929 879 320	252 260 493	352 121 407
		1 799 251 052	1 611 222 662	425 853 929	574 387 723
Programme n° 612 : Navigation aérienne		550 813 896	489 571 046	130 321 354	141 680 103
		550 813 896	489 571 046	130 321 354	141 680 103
Programme n° 613 : Soutien aux prestations de l'aviation civile		178 175 037	155 172 749	28 322 682	62 460 035
		1 029 740 234	929 879 320	252 260 493	352 121 407
		1 207 915 271	1 085 052 069	280 583 175	414 581 442
Programme n° 614 : Transports aériens, surveillance et certification		40 521 885	36 599 547	14 949 399	18 126 179
		40 521 885	36 599 547	14 949 399	18 126 179
Publications officielles et information administrative		71 387 059	56 207 405	23 423 044	33 421 734
		51 714 356	51 711 085	13 601 119	13 604 390
		123 101 415	107 918 490	37 024 163	47 026 124
Programme n° 623 : Édition et diffusion		33 994 450	27 670 382	18 972 644	20 569 201
		33 994 450	27 670 382	18 972 644	20 569 201
Programme n° 624 : Pilotage et ressources humaines		37 392 609	28 537 023	4 450 400	12 852 533
		51 714 356	51 711 085	13 601 119	13 604 390
		89 106 965	80 248 108	18 051 519	26 456 923

Comptes d'affectation spéciale

Hors T2 T2 Total	Consommation AE	Consommation CP	Disponible AE (indicatif)	Disponible CP (indicatif)
Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	799 278 031	800 500 909	1 282 273 623	1 310 219 841
	799 278 031	800 500 909	1 282 273 623	1 310 219 841
Programme n° 751 : Structures et dispositifs de sécurité routière	260 744 238	269 795 195	79 205 762	99 323 901
	260 744 238	269 795 195	79 205 762	99 323 901
Programme n° 753 : Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	18 640 000	18 640 000	7 560 000	7 560 000
	18 640 000	18 640 000	7 560 000	7 560 000
Programme n° 754 : Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	519 893 794	512 065 714	577 342 789	585 170 869
	519 893 794	512 065 714	577 342 789	585 170 869
Programme n° 755 : Désendettement de l'État			618 165 071	618 165 071
			618 165 071	618 165 071
Développement agricole et rural	115 430 888	105 118 489	30 071 835	122 105 194
	115 430 888	105 118 489	30 071 835	122 105 194
Programme n° 775 : Développement et transfert en agriculture	47 209 268	43 277 318	18 316 279	44 482 360
	47 209 268	43 277 318	18 316 279	44 482 360
Programme n° 776 : Recherche appliquée et innovation en agriculture	68 221 620	61 841 171	11 755 556	77 622 834
	68 221 620	61 841 171	11 755 556	77 622 834
Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale	283 836 543	238 469 508	15 520 234	221 438 678
	283 836 543	238 469 508	15 520 234	221 438 678
Programme n° 793 : Électrification rurale	278 232 157	235 952 446	14 087 607	191 999 598
	278 232 157	235 952 446	14 087 607	191 999 598
Programme n° 794 : Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées	5 604 386	2 517 062	1 432 627	29 439 080
	5 604 386	2 517 062	1 432 627	29 439 080
Gestion du patrimoine immobilier de l'État	293 719 961	348 812 685	248 106 857	268 753 213
	293 719 961	348 812 685	248 106 857	268 753 213
Programme n° 721 : Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État				
Programme n° 723 : Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	293 719 961	348 812 685	248 106 857	268 753 213
	293 719 961	348 812 685	248 106 857	268 753 213
Participations financières de l'État	15 206 279 796	15 206 279 796	8 657 764 142	8 657 764 142
	15 206 279 796	15 206 279 796	8 657 764 142	8 657 764 142
Programme n° 731 : Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État	8 619 793 484	8 619 793 484	8 657 764 142	8 657 764 142
	8 619 793 484	8 619 793 484	8 657 764 142	8 657 764 142
Programme n° 732 : Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État	6 586 486 312	6 586 486 312	0	0
	6 586 486 312	6 586 486 312	0	0
Pensions	1 067 710 425	1 067 708 479	349 082 883	349 084 829
	46 157 392 524	46 157 379 127	18 094 477 139	18 094 490 536
	47 225 102 950	47 225 087 605	18 443 560 021	18 443 575 366

	Hors T2 T2 Total	Consommation AE	Consommation CP	Disponible AE (indicatif)	Disponible CP (indicatif)
Programme n° 741 : Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité		2 486 185	2 484 239	7 294 139	7 296 085
		45 145 138 365	45 145 124 967	16 971 064 735	16 971 078 133
		45 147 624 550	45 147 609 205	16 978 358 874	16 978 374 219
Programme n° 742 : Ouvriers des établissements industriels de l'État		3 487 263	3 487 263	4 253 653	4 253 653
		999 977 072	999 977 072	1 116 213 479	1 116 213 479
		1 003 464 335	1 003 464 335	1 120 467 132	1 120 467 132
Programme n° 743 : Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions		1 061 736 977	1 061 736 977	337 535 091	337 535 091
		12 277 088	12 277 088	7 198 924	7 198 924
		1 074 014 065	1 074 014 065	344 734 015	344 734 015

Comptes de concours financiers

	Hors T2 T2 Total	Consommation AE	Consommation CP	Disponible AE (indicatif)	Disponible CP (indicatif)
Accords monétaires internationaux					
Programme n° 811 : Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine					
Programme n° 812 : Relations avec l'Union monétaire d'Afrique centrale					
Programme n° 813 : Relations avec l'Union des Comores					
Avances à l'audiovisuel public		3 815 713 610	3 179 761 380	0	635 952 230
		3 815 713 610	3 179 761 380	0	635 952 230
Programme n° 841 : France Télévisions		2 430 513 517	2 025 427 940	0	405 085 577
		2 430 513 517	2 025 427 940	0	405 085 577
Programme n° 842 : ARTE France		303 464 377	252 886 990	0	50 577 387
		303 464 377	252 886 990	0	50 577 387
Programme n° 843 : Radio France		623 406 038	519 505 040	0	103 900 998
		623 406 038	519 505 040	0	103 900 998
Programme n° 844 : France Médias Monde		284 734 306	237 278 590	0	47 455 716
		284 734 306	237 278 590	0	47 455 716
Programme n° 845 : Institut national de l'audiovisuel		93 629 039	78 024 200	0	15 604 839
		93 629 039	78 024 200	0	15 604 839
Programme n° 847 : TV5 Monde		79 966 333	66 638 620	0	13 327 713
		79 966 333	66 638 620	0	13 327 713
Avances aux collectivités territoriales		102 193 059 454	102 194 225 816	22 636 141 244	22 634 974 882
		102 193 059 454	102 194 225 816	22 636 141 244	22 634 974 882
Programme n° 832 : Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie				6 000 000	6 000 000
				6 000 000	6 000 000
Programme n° 833 : Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes		102 194 320 313	102 195 486 675	22 630 141 244	22 628 974 882
		102 194 320 313	102 195 486 675	22 630 141 244	22 628 974 882

Hors T2 T2 Total	Consommation AE	Consommation CP	Disponible AE (indicatif)	Disponible CP (indicatif)
Programme n° 834 : Avances remboursables de droits de mutation à titre onéreux destinées à soutenir les départements et d'autres collectivités affectés par les conséquences économiques de l'épidémie de covid-19	-1 260 859 -1 260 859	-1 260 859 -1 260 859		
Prêts à des États étrangers	193 415 589	515 484 963	1 023 696 364	499 139 258
	193 415 589	515 484 963	1 023 696 364	499 139 258
Programme n° 851 : Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	190 000 000 190 000 000	362 069 374 362 069 374	810 000 000 810 000 000	285 442 895 285 442 895
Programme n° 852 : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	3 415 589 3 415 589	3 415 589 3 415 589	213 696 363 213 696 363	213 696 363 213 696 363
Programme n° 853 : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers		150 000 000 150 000 000		0 0
Programme n° 854 : Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro				
Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	106 708 000	418 057 607	782 862 350	698 012 743
	106 708 000	418 057 607	782 862 350	698 012 743
Programme n° 861 : Prêts et avances pour le logement des agents de l'État	50 000 50 000	50 000 50 000	0 0	0 0
Programme n° 862 : Prêts pour le développement économique et social	84 570 000 84 570 000	82 303 333 82 303 333	466 463 552 466 463 552	475 830 219 475 830 219
Programme n° 869 : Prêts à la société concessionnaire de la liaison express entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle		313 616 274 313 616 274	200 000 000 200 000 000	74 783 726 74 783 726
Programme n° 876 : Prêts octroyés dans le cadre des programmes des investissements d'avenir				31 000 000 31 000 000
Programme n° 877 : Avances remboursables et prêts bonifiés aux entreprises touchées par la crise de la covid-19 ou par le conflit en Ukraine	22 088 000 22 088 000	22 088 000 22 088 000	116 398 798 116 398 798	116 398 798 116 398 798
Programme n° 878 : Soutien à la filière nickel en Nouvelle Calédonie				
Prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	10 035 000 000	5 409 013 000	575 901 989	5 301 888 989
	10 035 000 000	5 409 013 000	575 901 989	5 301 888 989
Programme n° 821 : Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune	10 000 000 000 10 000 000 000	5 399 013 000 5 399 013 000	0 0	4 600 987 000 4 600 987 000
Programme n° 823 : Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics	35 000 000 35 000 000	10 000 000 10 000 000	204 282 000 204 282 000	229 282 000 229 282 000
Programme n° 824 : Prêts et avances à des services de l'État			256 619 989 256 619 989	256 619 989 256 619 989
Programme n° 825 : Avances à l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (ONIAM) au titre de l'indemnisation des victimes du Benfluorex			15 000 000 15 000 000	15 000 000 15 000 000

Hors T2 T2 Total	Consommation AE	Consommation CP	Disponible AE (indicatif)	Disponible CP (indicatif)
Programme n° 826 : Prêts aux exploitants d'aéroports touchés par la crise de covid-19 au titre des dépenses de sûreté-sécurité				
Programme n° 827 : Prêts destinés à soutenir Île-de-France Mobilités à la suite des conséquences de l'épidémie de la covid-19				
Programme n° 828 : Prêts destinés à soutenir les autorités organisatrices de la mobilité à la suite des conséquences de l'épidémie de la covid-19				
Programme n° 829 : Prêts destinés au financement des infrastructures de transports collectifs du quotidien de la métropole d'Aix-Marseille-Provence				100 000 000
Programme n° 830 : Prêts à FranceAgriMer au titre des préfinancements de fonds européens			100 000 000	100 000 000
			100 000 000	100 000 000

Note : des consommations négatives peuvent apparaître du fait de rétablissements de crédits plus importants que la consommation de crédits budgétaires.

Comptes spéciaux non dotés de crédits

	Dépenses des comptes
901 Approvisionnement de l'État et des forces armées en produits pétroliers et énergies alternatives, biens et services complémentaires.	845 130 093
902 Exploitations industrielles des ateliers aéronautiques de l'État	540 562 139
903 Gestion de la dette et de la trésorerie de l'État	55 352 956 419
904 Lancement de certains matériels de guerre et matériels assimilés	5 289 565
907 Opérations commerciales des domaines	56 660 190
909 Régie industrielle des établissements pénitentiaires	25 626 661
910 Couverture des risques financiers de l'État	2 164 874 296
912 Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire	160 917 166
915 Soutien financier au commerce extérieur	1 419 830 080
951 Émission des monnaies métalliques	68 138 850
952 Opérations avec le Fonds monétaire international	51 565 729
953 Pertes et bénéfices de change	27 998 585

Note : les comptes de commerce et les comptes d'opérations monétaires ne sont pas dotés de crédits en loi de finance, seule leur autorisation de découvert a un caractère limitatif. De fait, seules les dépenses de ces comptes peuvent être présentées.



Évaluations préalables

Note

Cette partie présente les évaluations préalables des articles du projet de loi de finances rectificative, en application de l'article 53 (4°) de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Présentées pour la première fois au Parlement à l'occasion du projet de loi de finances pour 2010, ces évaluations résultent d'une obligation prévue par la loi organique n° 2009-403 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution. Cette réforme a inscrit dans la LOLF l'obligation d'accompagner d'une évaluation préalable chaque disposition ne relevant pas du domaine exclusif des lois de finances. L'exercice d'évaluation préalable a cependant été étendu à certains articles qui appartiennent au domaine exclusif des lois de finances, afin d'assurer la meilleure information possible du Parlement.

Pour chaque article soumis à une évaluation préalable sont ainsi présentés :

- le diagnostic des difficultés à résoudre et les objectifs de la réforme envisagée, en mettant en lumière les limites du dispositif existant ;
- les différentes options envisageables, leurs avantages et inconvénients respectifs, afin de mettre en évidence les raisons ayant présidé au choix de la mesure proposée ;
- le dispositif juridique retenu, en précisant le rattachement de la mesure au domaine de la loi de finances, son articulation avec le droit européen et ses modalités d'application dans le temps et sur le territoire ;
- l'impact de la disposition envisagée, en distinguant, d'une part, les incidences (économiques, financières, sociales et environnementales) pour les différentes catégories de personnes physiques et morales intéressées et, d'autre part, les conséquences (budgétaires, sur l'emploi public et sur la charge administrative) pour les administrations publiques concernées ;
- les consultations menées avant la saisine du Conseil d'État, qu'elles aient un caractère obligatoire ou facultatif ;
- la mise en œuvre de la disposition, en indiquant la liste prévisionnelle des textes d'application requis, les autres moyens éventuellement nécessaires à la mise en place du dispositif, ainsi que ses modalités de suivi.

Ces différentes catégories ont été renseignées avec pour but d'éclairer au mieux l'article auquel elles se rapportent. Chaque évaluation préalable suit ainsi un principe de proportionnalité, en mettant l'accent sur les incidences les plus significatives, variables d'une disposition à l'autre.

ARTICLE 1

Ajustement des dispositions relatives à l'affectation de ressources à des tiers

Évaluation préalable de l'article

1. Diagnostic des difficultés à résoudre et objectifs de la réforme envisagée

1.1. Situation actuelle

1° La taxe sur la fourniture de services de mise en relation des personnes par voie électronique en vue de la réalisation d'opérations économiques, définie à l'article 300 bis du code général des impôts, est affecté à l'Autorité de régulation des plateformes de l'emploi (ARPE), dans la limite d'un plafond de 2 M€, défini à l'article 46 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances (LFI) pour 2012.

2° La contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (CUFPA), définie à l'article L. 6131-2 du code du travail, est affectée à France Compétence dans la limite d'un plafond fixé par l'article 46 de la LFI pour 2012 susmentionné à 9,9 Md€.

3° La contribution au financement de la formation professionnelle des non-salariés immatriculés au répertoire des métiers, définie à l'article L. 6331-48 du code du travail, est affectée à France Compétences dans la limite d'un plafond fixé par l'article 46 de la LFI pour 2012 à 80 M€.

Ces trois plafonds correspondaient au niveau du rendement prévisionnel établi au moment de l'adoption de la loi de finances pour 2023.

1.2. Description des dispositifs juridiques en vigueur et date de leur dernière modification

Les trois taxes affectées sont plafonnées par l'article 46 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012, dans sa rédaction résultant de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023.

1.3. Problème à résoudre, raisons pour lesquelles les moyens existants sont insuffisants et le cas échéant nécessité de procéder à une nouvelle modification des dispositifs existants

1° Au moment de sa création, l'ARPE a bénéficié d'une avance de trésorerie de 1,5 M€, versée par l'État, afin de lui permettre d'organiser les élections professionnelles du secteur, programmées en 2022, avant la perception de la taxe. Le remboursement de cette avance de trésorerie doit s'opérer chaque année. Il a donc été décidé, en accord avec l'établissement, de procéder en 2023 à un premier remboursement qui fera l'objet d'un reversement au budget général de l'État, effectué par une minoration du plafond de la taxe affectée à l'ARPE. À cet effet, le montant affecté à l'établissement est diminué de 500 000 €.

2° et 3° Les prévisions de rendement en 2023 de la CUFPA et de la contribution des artisans affectées à France Compétences seront supérieures aux prévisions établies en LFI pour 2023. Il doit donc être procédé à un ajustement des plafonds, afin que l'intégralité du rendement soit effectivement versée à France compétences.

1.4. Objectifs poursuivis par la réforme (présentation de la logique de l'intervention)

Les ajustements de plafonds opérés permettent, pour la taxe affectée à l'ARPE, de procéder au premier remboursement de l'avance de trésorerie octroyée par l'État lors de sa création, et pour les taxes affectées à France Compétences, de tenir compte de nouvelles prévisions de rendement pour 2023.

2. Options possibles et nécessité de légiférer

2.1. Liste des options possibles

1° S'agissant de la taxe affectée à l'ARPE et du remboursement de l'avance de trésorerie :

- Option n° 1 : procéder à un prélèvement sur la trésorerie de l'ARPE ;
- Option n° 2 : procéder à un premier remboursement de l'avance de trésorerie par la diminution du plafond de la taxe affectée.

2° et 3° S'agissant des contributions affectées à France Compétences :

- Option n° 1 : ne pas rehausser les plafonds des contributions affectées à la suite de la révision des prévisions pour 2023, ce qui a pour conséquence un reversement au budget général du surplus de recettes non anticipé en LFI pour 2023 ; à long terme cela pourrait impliquer de devoir augmenter à due concurrence la subvention de l'État à l'opérateur ;

- Option n° 2 : rehausser les plafonds des contributions affectées afin d'assurer un versement intégral des deux contributions à France Compétences.

2.2. Description des avantages/inconvénients des différentes options

1° S'agissant de la taxe affectée à l'ARPE : l'option n° 1 obligerait à un circuit financier plus complexe (affectation de l'intégralité de la taxe combinée à une reprise de trésorerie) ; l'option n° 2 cumule ces deux étapes procédant à un premier remboursement par minoration de la taxe affectée.

2° et 3° S'agissant des contributions affectées à France Compétences : de même, l'option n° 1 obligerait à un circuit financier plus complexe avec un reversement au budget général du surplus de recettes qui pourrait nécessiter une augmentation de la subvention à l'opérateur, du fait de la situation financière de ce dernier. En effet, la CUFPA et la contribution des artisans, assises sur la masse salariale, ont vocation à mutualiser les contributions des employeurs au financement de la formation professionnelle des salariés et des artisans. À ce titre, l'option n° 2 apparaît plus lisible et cohérente avec le principe d'affectation des fonds mutualisés de formation professionnelle aux organismes gérant les dispositifs de formation professionnelle voulu par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de 2018.

2.3. Raisons ayant présidé au choix de l'option proposée

Il a été choisi de privilégier, pour un même résultat, l'option présentant la plus grande lisibilité et permettant de simplifier les flux financiers.

3. Dispositif juridique

3.1. Rattachement au domaine de la loi de finances

En application de l'article 35 de la LOLF, les lois de finances de fin de gestion ne peuvent comporter les dispositions prévues au 2° du I relatives aux ressources de l'État. Elles peuvent toutefois comporter des dispositions tendant à modifier, pour l'année en cours, l'affectation d'impositions de toutes natures. La modification du plafond des trois impositions concernées par le présent projet d'article ayant pour conséquence une modification des montants affectés, ces dispositions peuvent figurer en loi de finances de fin de gestion.

3.2. Liste des dispositions (législatives et réglementaires) à créer, à modifier ou à abroger

I de l'article 46 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012.

3.3. Articulation avec le droit européen en vigueur ou en cours d'élaboration (traités, droit dérivé, jurisprudence, aides d'État)

Cet article ne vise pas à transposer en droit français des normes juridiques européennes. Il est par ailleurs compatible avec le droit européen en vigueur ou en cours d'élaboration.

3.4. Modalités d'application dans le temps (mesures transitoires éventuelles) et sur le territoire (justification, le cas échéant, des adaptations proposées et de l'absence d'application de la disposition à certaines collectivités d'outre-mer)

Cet article n'appelle pas de mesure transitoire. Compte tenu de leur nature, les mesures proposées n'appellent pas d'adaptation en outre-mer.

4. Incidences de la disposition envisagée

4.1. Évaluation des conséquences pour chaque catégorie de personnes physiques et morales intéressées

4.1.1. Incidences micro et/ou macro-économiques (impact sur la croissance, la compétitivité, la concurrence, modification des comportements...)

Sans objet.

4.1.2. Coûts et bénéfices financiers pour chaque catégorie de personnes physiques et morales concernée

Sans objet.

4.1.3. Incidences en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Sans objet.

4.1.4. Incidences sur la stratégie d'ensemble relative aux personnes en situation de handicap (domaines, moyens à prévoir pour leur mise en œuvre...)

Sans objet.

4.1.5. Incidences sociales (impact sur l'emploi et le marché du travail en particulier)

Sans objet.

4.1.6. Incidences environnementales

Sans objet.

4.1.7. Incidences sur la jeunesse

Sans objet.

4.2. Évaluation des conséquences pour les administrations publiques concernées

4.2.1. Incidences budgétaires (coûts/économies nets de la mesure proposée)

La baisse du plafond de la taxe affectée à l'ARPE représente une recette supplémentaire pour le budget général de 0,5 M€.

Dès lors que la CUFPA et la contribution des artisans ont toujours été intégralement reversées aux organismes en charge de la formation professionnelle, l'augmentation du plafond ne constitue pas un coût direct pour le budget général par rapport à 2022. En revanche, par rapport à un contrefactuel qui consisterait à ne pas relever le plafond, le rehaussement en 2023 conduit à une moindre recette pour le budget général de 275 M€ (250 M€ au titre de la CUFPA et 25 M€ au titre de la contribution des artisans).

L'impact net pour le budget de l'État en 2023 par rapport au contrefactuel serait donc de +274,5 M€ (moindres recettes).

4.2.2. Incidences sur l'emploi public et la charge administrative

Sans objet.

4.3. Description synthétique de la méthode d'évaluation utilisée

Concernant l'ARPE, la trésorerie de l'établissement lui permet d'envisager une moindre recette. La minoration du plafond de 500 000 €, décidée par les tutelles en lien avec l'établissement, en maintenant une prévision de rendement de 2 M€, permettra un remboursement de l'avance accordée par l'État.

Concernant la CUFPA, la nouvelle prévision a été réalisée sur la base des encaissements réels des organismes chargés du recouvrement (URSSAF et mutualité sociale agricole) sur les sept premiers mois de l'année 2023, extrapolés pour les mois restants sur la base de la tendance constatée en 2022.

Concernant la contribution des artisans, la prévision a été réalisée sur la base du montant effectivement comptabilisé en 2022 et d'une prévision d'évolution de la masse salariale sur laquelle la contribution est assise.

5. Consultations menées

5.1. Consultations obligatoires (collectivités d'outre-mer, commissions administratives...)

Sans objet.

5.2. Consultations facultatives

Sans objet.

6. Mise en œuvre de la disposition

6.1. Liste prévisionnelle des textes d'application nécessaires

Sans objet.

6.2. Le cas échéant, moyens autres que budgétaires et juridiques nécessaires à la mise en place du dispositif proposé (formalités administratives, évolution de l'organisation administrative...)

Sans objet.

6.3. Modalités de suivi de la disposition (durée d'application, évaluation)

Un amendement de coordination sera présenté dans le projet de loi de finances pour 2024.

ARTICLE 2

Relations financières entre l'État et la Sécurité sociale

Évaluation préalable de l'article**1. Diagnostic des difficultés à résoudre et objectifs de la réforme envisagée****1.1. Situation actuelle**

28,48 % de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ont été affectés à la sécurité sociale par la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023, en hausse de 0,48 point par rapport à la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances initiale pour 2022 (+0,45 point par rapport à la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative). Le niveau de fraction de TVA résulte des transferts entre l'État et la sécurité sociale :

- 23,30 % de la TVA est affectée à la branche maladie du régime général de la sécurité sociale compte tenu des mesures de périmètre arbitrées entre le budget de l'État et le budget de la sécurité sociale ;
- 5,18 % de la TVA est affectée à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) au titre de ses missions prévues aux 7° et 7° bis de l'article L. 225-1-1 du code de la sécurité sociale : l'ACOSS doit en effet compenser aux régimes de retraite complémentaire la perte de cotisations sociales résultant du dispositif d'allègements généraux renforcés. L'ACOSS doit également compenser à l'Unédic la perte de cotisations résultant du dispositif de réduction dégressive applicable aux cotisations d'assurance chômage.

1.2. Description des dispositifs juridiques en vigueur et date de leur dernière modification

L'article L. 131-8 du code de la sécurité sociale prévoit la liste des produits de certaines impositions affectées aux organismes de sécurité sociale et de divers fonds. Le pourcentage de fraction de la taxe sur la valeur ajoutée affectée à la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) est fixé, au a du 9° de cet article, à 23,30 %. Celui affecté à l'ACOSS au titre de sa mission de compensation des pertes de cotisations sociales résultant des allègements généraux renforcés pour les régimes de retraite complémentaire obligatoires et pour l'assurance chômage est fixé, au b du 9° du même article, à 5,18 %.

L'article L. 131-8 du code de la sécurité sociale a été modifié en dernier lieu par l'article 25 de loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale (LFRSS) pour 2023. Les dispositions du 9° ont été modifiées en dernier lieu par l'article 125 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 rectifié pour la période postérieure au 1^{er} février 2023.

1.3. Problème à résoudre, raisons pour lesquelles les moyens existants sont insuffisants et le cas échéant nécessité de procéder à une nouvelle modification des dispositifs existants

Les mouvements entre l'État et la sécurité sociale emportent des conséquences financières qui nécessitent la modification de la fraction de TVA affectée à la seconde afin de garantir leur neutralité financière. L'objectif de neutralité financière invite, en outre, à réévaluer la valorisation des mesures nouvelles intégrées en texte initial, afin de tenir compte de l'évolution du rendement prévisionnel de la TVA par rapport aux hypothèses retenues fin 2022.

Par ailleurs, eu égard aux excédents de l'Unédic liés aux réformes conduites depuis plusieurs années, 2 Md€ sont restitués au budget de l'État via la fraction de TVA et contribueront au financement des politiques visant le plein emploi, ainsi que le prévoit le document de cadrage envoyé aux partenaires sociaux en août 2023. Le modèle en vigueur est particulièrement protecteur pour le régime d'assurance chômage alors que le contexte financier a beaucoup évolué depuis 2019. L'État, au travers de l'ACOSS compense intégralement l'Unédic des pertes issues de la réduction générale des contributions patronales. Encore déficitaire en 2019 (1,9 Md€), l'Unédic est aujourd'hui revenue à des excédents structurels et croissants (+4,3 Md€ en 2022). Cette amélioration tient, d'une part, à l'amélioration du marché de l'emploi, avec notamment 1,7 million créations nettes d'emplois depuis six ans, qui a mécaniquement rehaussé le rendement des cotisations patronales et de la contribution sociale généralisée (CSG) affectée à l'Unédic et, d'autre part, aux réformes du régime mises en place par le Gouvernement ces dernières années, qui ont permis des gains importants pour le régime d'assurance chômage.

1.4. Objectifs poursuivis par la réforme (présentation de la logique de l'intervention)

L'objectif de ces dispositions est de compenser à la sécurité sociale les charges associées au transfert de nouveaux dispositifs.

2. Options possibles et nécessité de légiférer

2.1. Liste des options possibles

L'option alternative à la compensation à la sécurité sociale des mouvements de dépenses entre l'État et la sécurité sociale aurait été de ne pas prévoir une telle compensation.

2.2. Description des avantages/inconvénients des différentes options

L'option alternative ne permet pas de garantir la neutralité financière de ces mouvements.

2.3. Raisons ayant présidé au choix de l'option proposée

Le choix d'ajuster la fraction de TVA affectée à la sécurité sociale pour assurer la neutralité financière de ces opérations est l'option la plus simple et la plus lisible, car elle ne complexifie pas les relations financières entre État et sécurité sociale en créant une nouvelle ressource fiscale.

3. Dispositif juridique

3.1. Rattachement au domaine de la loi de finances

Le présent article modifie le niveau d'affectation d'une imposition de toutes natures revenant pour partie à l'État. Il relève donc du domaine des lois de finances de fin de gestion en vertu de l'article 35 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, aux termes duquel « les lois de finances de fin de gestion ne peuvent comporter les dispositions prévues aux 2° et 3° bis du I [...]. Elles peuvent toutefois comporter des dispositions tendant à modifier, pour l'année en cours, l'affectation d'impositions de toutes natures. ».

En outre, l'article 36 de la LOLF, dans sa rédaction en vigueur jusqu'au dépôt du projet de loi de finances pour 2025, dispose que « l'affectation, totale ou partielle, à une autre personne morale d'une personne établie au profit de l'État ne peut résulter que d'une disposition de loi de finances. »

3.2. Liste des dispositions (législatives et réglementaires) à créer, à modifier ou à abroger

L'article L. 131-8 du code de la sécurité sociale, qui dispose de la répartition du produit des impôts et taxes affectés à la sécurité sociale, doit être modifié.

3.3. Articulation avec le droit européen en vigueur ou en cours d'élaboration (traités, droit dérivé, jurisprudence, aides d'État)

Cet article ne vise pas à transposer en droit français des normes juridiques européennes. Il est, par ailleurs, compatible avec le droit européen en vigueur ou en cours d'élaboration.

3.4. Modalités d'application dans le temps (mesures transitoires éventuelles) et sur le territoire (justification, le cas échéant, des adaptations proposées et de l'absence d'application de la disposition à certaines collectivités d'outre-mer)

Modalités d'application dans les départements et régions d'outre-mer

Guadeloupe	Application de plein droit
Guyane	Application de plein droit
Martinique	Application de plein droit
Réunion	Application de plein droit
Mayotte	Application de plein droit

Application éventuelle dans les collectivités d'outre-mer

Saint-Barthélemy	OUI
Saint-Martin	OUI
Saint-Pierre-et-Miquelon	OUI
Wallis et Futuna	NON
Polynésie française	NON
Nouvelle-Calédonie	NON
Terres australes et antarctiques françaises	NON

4. Incidences de la disposition envisagée**4.1. Évaluation des conséquences pour chaque catégorie de personnes physiques et morales intéressées**

4.1.1. Incidences micro et/ou macro-économiques (impact sur la croissance, la compétitivité, la concurrence, modification des comportements...)

Sans objet.

4.1.2. Coûts et bénéfices financiers pour chaque catégorie de personnes physiques et morales concernée

Sans objet.

4.1.3. Incidences en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Sans objet.

4.1.4. Incidences sur la stratégie d'ensemble relative aux personnes en situation de handicap (domaines, moyens à prévoir pour leur mise en œuvre...)

Sans objet.

4.1.5. Incidences sociales (impact sur l'emploi et le marché du travail en particulier)

Sans objet.

4.1.6. Incidences environnementales

Sans objet.

4.1.7. Incidences sur la jeunesse

Sans objet.

4.2. Évaluation des conséquences pour les administrations publiques concernées

4.2.1. Incidences budgétaires (coûts/économies nets de la mesure proposée)

Actualisation des mesures nouvelles inscrites en loi de finances initiale	17 M€
Transferts financiers	17,5 M€
<i>Dotation exceptionnelle à l'EFS</i>	17,5
Autres compensations	-2 000
<i>Reprise des excédents Unédic</i>	-2 000
Montant supplémentaire de TVA à affecter à la sécurité sociale en 2024	-1965,5 M€

Le présent article tient compte :

- Du rehaussement de la participation de l'Etat au financement de l'établissement français du sang (EFS) compte tenu de la prolongation du soutien transitoire de l'Etat à cet établissement ; ce rehaussement permettra de porter la dotation de l'Etat à 27,5 M€ en 2023, soit 50 % de la dotation totale versée par l'assurance maladie ;
- Des conséquences de la révision de la prévision de rendement de la TVA depuis la publication de la loi de finances initiale pour 2023. 1 026 M€ de transferts étaient inscrits en texte initial et compensés par l'affectation de 0,48 point de TVA compte tenu des hypothèses de rendement sous-jacentes au projet de loi de finances pour 2023. Au regard de la révision à la baisse des dernières prévisions de rendement de la TVA, cette affectation représenterait l'équivalent de 1 009 M€. Il est donc nécessaire de majorer la fraction de TVA de l'équivalent de $(1\ 026 - 1\ 009 = 17\ \text{M€})$ pour assurer la neutralité des transferts opérés en 2023, les transferts réalisés au titre des années antérieures pour solde de tout compte ne donnant en revanche pas lieu à révision.

Ces opérations conduisent au total, et compte tenu des effets d'arrondi, à majorer de 0,02 point la fraction de TVA affectée à la sécurité sociale au titre des transferts avec l'Etat pour la porter à 28,50 %, soit l'équivalent d'un peu plus de 60 Md€ (un centième de point de TVA représentant l'équivalent de 21 M€).

Ce montant est minoré de 2 Md€ au titre de la mobilisation des excédents de l'Unédic pour le financement de l'apprentissage et en faveur du plein emploi, portant à environ 58 Md€ le montant total de TVA transférée à la sécurité sociale.

Le solde budgétaire de l'Etat est par conséquent amélioré. Cette amélioration sera toutefois contrebalancée par les dépenses supplémentaires portées par l'Etat sur le périmètre des politiques de l'emploi et des compétences, qui ne rentrent pas dans le champ de cet article.

4.2.2. Incidences sur l'emploi public et la charge administrative

Sans objet.

4.3. Description synthétique de la méthode d'évaluation utilisée

L'ajustement de la fraction de TVA a été déterminé à partir des prévisions de rendement actualisées pour 2023 par rapport aux hypothèses retenues en loi de finances initiale pour 2023.

5. Consultations menées

5.1. Consultations obligatoires (collectivités d'outre-mer, commissions administratives...)

Les dispositions proposées ne requièrent pas de consultation obligatoire.

5.2. Consultations facultatives

Aucune consultation facultative n'a été menée. Les dispositions relatives à la reprise des excédents de l'Unédic ont toutefois été présentées aux partenaires sociaux dans le cadre d'un document de cadrage transmis en août 2023.

6. Mise en œuvre de la disposition

6.1. Liste prévisionnelle des textes d'application nécessaires

Arrêté conjoint du ministre chargé de la sécurité sociale et du ministre chargé du budget.

6.2. Le cas échéant, moyens autres que budgétaires et juridiques nécessaires à la mise en place du dispositif proposé (formalités administratives, évolution de l'organisation administrative...)

Les systèmes d'information gérant les flux entre l'Etat et la sécurité sociale devront être mis à jour.

La convention relative aux impôts, taxes et contributions affectées à la sécurité sociale conclue entre l'Etat et l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) devra faire l'objet d'une révision, au même titre que l'échéancier des versements de l'ACOSS à l'Unédic.

6.3. Modalités de suivi de la disposition (durée d'application, évaluation)

La mise en œuvre des présentes dispositions sera retracée dans les documents budgétaires, notamment le « Bilan des relations financières entre l'Etat et la protection sociale » et dans les annexes au projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale pour l'année 2023 qui sera remis au Parlement au plus tard le 1^{er} juin 2024.

ARTICLE 3

Rectification du montant de la fraction de taxe sur la valeur ajoutée du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public » au titre de l'année 2023

Évaluation préalable de l'article

1. Diagnostic des difficultés à résoudre et objectifs de la réforme envisagée

1.1. Situation actuelle

Le VI de l'article 46 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 régit le fonctionnement du compte de concours financiers (CCF) « Avances à l'audiovisuel public ». En 2023, ce CCF retrace :

- en dépenses : les dotations allouées aux organismes de l'audiovisuel public (France Télévisions, ARTE France, Radio France, France Médias Monde, l'Institut national de l'audiovisuel (INA) et la société TV5 Monde). Celles-ci, conformément à la règle inscrite dans l'article instituant le CCF, sont versées par douzième du montant inscrit en loi de finances initiale ;
- en recettes : jusqu'au 31 décembre 2024, une fraction du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

1.2. Description des dispositifs juridiques en vigueur et date de leur dernière modification

La loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 (LFR 1 pour 2022) a supprimé la contribution à l'audiovisuel public prévue aux articles 1605 et suivants du code général des impôts (CGI). Cette contribution constituait environ 85 % des recettes du CCF « Avances à l'audiovisuel public » (3 140,5 M€ prévus en loi de finances pour 2022), lesquelles étaient complétées par la compensation des dégrèvements pris en charge par le budget général de l'État. Cette compensation correspondait à une subvention d'équilibre provenant du programme 200 « Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État » (560,8 M€ prévus en loi de finances pour 2022).

Par ailleurs, la LFR 1 pour 2022 a modifié le VI de l'article 46 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 qui régit le fonctionnement du CCF :

- à titre transitoire, pour 2022, il est prévu que les recettes du CCF seront alimentées d'une part, à titre principal, par une fraction du produit de la TVA prévue aux articles 256 et suivants du CGI et, d'autre part, à titre accessoire, par des remboursements d'avances correspondant au produit résiduel de la contribution à l'audiovisuel public à la suite de sa suppression (3 du VI de l'article 46 de la loi de finances pour 2006 susmentionnée) ;
- à partir de 2023, les recettes du CCF sont uniquement alimentées par une fraction du produit de la TVA, jusqu'au 31 décembre 2024 (2° du 1 du VI de l'article 46 de la loi de finances pour 2006 susmentionnée).

1.3. Problème à résoudre, raisons pour lesquelles les moyens existants sont insuffisants et le cas échéant nécessité de procéder à une nouvelle modification des dispositifs existants

Le 2° du 1 du VI de l'article 46 de la loi de finances pour 2006 prévoit désormais que « les recettes du compte proviennent, jusqu'au 31 décembre 2024, d'une fraction du produit de la taxe sur la valeur ajoutée déterminée chaque année par la loi de finances de l'année ». Par conséquent, il est nécessaire de fixer la fraction de TVA au sein de chaque projet de loi de finances (PLF).

En fin de gestion, le montant de TVA doit être modifié selon les ajustements intervenus en cours d'année. Le présent article abaisse le niveau de la dotation de -20,2 M€ pour établir la TVA affectée à l'audiovisuel public à 3 795,5 M€. Son niveau demeure supérieur de +110,5 M€ par rapport à 2022.

1.4. Objectifs poursuivis par la réforme (présentation de la logique de l'intervention)

L'objectif de cet article est de modifier la fraction du produit de la TVA affectée aux recettes du CCF « Avances à l'audiovisuel public » au titre de l'année 2023. Le montant de recettes consécutif à cette fraction de TVA correspond aux ressources des six entités de l'audiovisuel public pour 2023.

2. Options possibles et nécessité de légiférer

2.1. Liste des options possibles

Le dispositif instauré par la LFR 1 pour 2022 n'offre pas d'autre option que celle de légiférer en loi de finances pour fixer la fraction de TVA affectée aux recettes du CCF jusqu'au 31 décembre 2024. Le montant de TVA en recettes du CCF pour 2023 doit être adapté en fonction des évolutions intervenues en cours d'année.

2.2. Description des avantages/inconvénients des différentes options

Sans objet.

2.3. Raisons ayant présidé au choix de l'option proposée

Sans objet.

3. Dispositif juridique

3.1. Rattachement au domaine de la loi de finances

Une fraction du produit de la TVA est affectée aux recettes du CCF « Avances à l'audiovisuel public » et ses modalités de remboursement sont adaptées pour une partie de cette fraction.

Le 3° du I de l'article 34 de la LOLF prévoit que les dispositions touchant aux affectations de recettes au sein du budget de l'État, et donc aux CCF, relèvent exclusivement de la loi de finances. De plus, l'article 19 de la LOLF dispose que « *l'affectation d'une recette à un compte spécial ne peut résulter que d'une disposition de loi de finances* ». Le recours à la loi de finances est donc nécessaire s'agissant de la fixation de la fraction de TVA affectée aux recettes du CCF et de l'adaptation de ses modalités de remboursement.

Cette mesure est autorisée en loi de finances de fin de gestion au titre du premier alinéa de l'article 35 de la LOLF.

3.2. Liste des dispositions (législatives et réglementaires) à créer, à modifier ou à abroger

Le VI de l'article 46 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 doit être modifié.

3.3. Articulation avec le droit européen en vigueur ou en cours d'élaboration (traités, droit dérivé, jurisprudence, aides d'État)

Cet article ne vise pas à transposer en droit français des normes juridiques européennes. Il est par ailleurs compatible avec le droit européen en vigueur ou en cours d'élaboration.

3.4. Modalités d'application dans le temps (mesures transitoires éventuelles) et sur le territoire (justification, le cas échéant, des adaptations proposées et de l'absence d'application de la disposition à certaines collectivités d'outre-mer)

Modalités d'application dans les départements et régions d'outre-mer

Guadeloupe	Sans objet
Guyane	Sans objet
Martinique	Sans objet
Réunion	Sans objet
Mayotte	Sans objet

Application éventuelle dans les collectivités d'outre-mer

Saint-Barthélemy	Sans objet
Saint-Martin	Sans objet
Saint-Pierre-et-Miquelon	Sans objet
Wallis et Futuna	Sans objet
Polynésie française	Sans objet
Nouvelle-Calédonie	Sans objet
Terres australes et antarctiques françaises	Sans objet

4. Incidences de la disposition envisagée

4.1. Évaluation des conséquences pour chaque catégorie de personnes physiques et morales intéressées

4.1.1. Incidences micro et/ou macro-économiques (impact sur la croissance, la compétitivité, la concurrence, modification des comportements...)

La disposition proposée n'a pas d'incidence micro et macro-économiques directe.

4.1.2. Coûts et bénéfices financiers pour chaque catégorie de personnes physiques et morales concernée

La disposition proposée conduit à une baisse de -20,2 M€ de la dotation du secteur de l'audiovisuel public par rapport au montant prévu en loi de finances pour 2023, même si cette dotation demeure en hausse de +110,5 M€ par rapport à la dotation 2022 (cf. détail dans le tableau 1 ci-dessous).

Les évolutions proposées par rapport à la dotation initialement prévue consistent en majorité à la correction d'effets fiscaux résultant des conséquences de la suppression de la CAP en LFR 1 pour 2022, que l'État s'est engagé à compenser, à hauteur de -25,2 M€. En effet, la substitution à la CAP d'une ressource publique désormais non assujettie à la TVA a des conséquences fiscales pour les sociétés de l'audiovisuel public : l'assujettissement à la taxe sur les salaires (à partir de 2023) pour l'ensemble des sociétés, et pour certaines d'entre elles, la suppression de la déduction de la TVA sur les achats et services (effective dès le 1^{er} août 2022).

Dans ce cadre, l'État s'est engagé à compenser financièrement dès 2022 « à l'euro près » ces impacts fiscaux. À la suite de l'examen précis de leurs situations respectives dans le cadre des procédures de rescrit menées l'année dernière, il a pu être confirmé que seule France Médias Monde qui, suite à cette détaxation ne conserve qu'un très faible niveau de recettes commerciales soumises à la TVA (moins de 10 % de leurs ressources totales) doit être considérée comme assujettie partielle et voit en conséquence se réduire sa possibilité de déduire la TVA.

Deux corrections d'effets fiscaux sont donc apparues nécessaires au cours de l'exécution 2023 :

- une restitution à hauteur de -26,7 M€ des crédits ouverts au titre de la compensation de la perte de droits à déduction de TVA d'ARTE France, qui ne se matérialisera finalement pas ; dont 7,9 M€ prévus en LFR 1 pour 2022 et 18,8 M€ en loi de finances pour 2023. Ces crédits avaient été spécialement destinés, dans le cadre d'une démarche de précaution, à compenser la perte potentielle pour ARTE France de son droit à déduction dans le cadre des incidences de la réforme de suppression de la CAP. Le rescrit fiscal transmis par la direction de la législation fiscale (DLF) en février 2023 a permis d'acter l'absence de perte de leur droit à déduction intégrale de TVA, ce qui rend donc légitime la restitution par l'entreprise de ces crédits ;
- un complément de dotation pour France Médias Monde à hauteur de +1,5 M€ au titre de la perte de droit à déductibilité TVA. La compensation prévue en LFI 2023 reposait en effet sur les données fiscales 2021, par conséquent il était prévu un mécanisme de régularisation se traduisant comptablement par un ajustement de la dotation publique en fin d'année correspondant à la différence entre la TVA réellement comptabilisée en résultat d'une part, établie en avril 2023 lors de l'arrêt des comptes, et le montant initialement budgété d'autre part.

La disposition proposée prévoit également une dotation complémentaire au profit de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), pour +5 M€. L'établissement fait face à une rupture de trésorerie sur l'exercice 2023 dans un contexte de forte inflation. Or, l'INA est un organisme divers d'administration centrale (ODAC), statut qui lui interdit d'être à découvert, mais également d'emprunter à plus d'un an. Le montant proposé doit permettre de restaurer la trésorerie de l'établissement pour la fin de l'année 2023. En 2024, la dotation de l'INA progressera de +14 M€ (soit +12 % par rapport aux crédits ouverts en loi de finances pour 2023).

Rappels sur la dotation définie par la loi de finances pour 2023 et le projet de loi de finances pour 2024 :

Pour mémoire, le montant de dotation globale en loi de finances pour 2023 (3 815,7 M€) reposait d'abord sur la dotation prévue en loi de finances pour 2022 (3 701,3 M€), laquelle correspondait à la trajectoire financière intégrée dans les contrats d'objectifs et de moyens (COM) 2020-2022 signés entre l'État et les entreprises en mai 2021 et permettant aux entités concernées de mettre en œuvre leurs missions de service public. Ces COM ont reçu un avis positif de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM) et ont été prolongés par avenant pour l'année 2023.

Sur la base de cette dotation 2022, **deux ajustements techniques ont été opérés** en lien avec les entités pour atteindre le montant de 3 815,7 M€ prévu dans la loi de finances pour 2023 :

- premièrement, il a été opéré, comme en LFR 1 pour 2022, **une neutralisation des effets fiscaux liés à la suppression de la contribution à l'audiovisuel public**, pour un montant de 2,5 M€ en 2023 ;
- deuxièmement, les dotations ont été dimensionnées en repartant des besoins exprimés, par les entités de l'audiovisuel public elles-mêmes, dans leurs plans d'affaires. Le niveau 2022 de la dotation a ainsi été augmenté de l'écart nécessaire pour permettre de couvrir l'évolution tendancielle des besoins de financement des sociétés (dépenses déjà engagées ; glissements mécaniques de la

masse salariale ; prise en compte des effets de l'inflation, y compris sur la masse salariale). Ce sont ainsi 111,9 M€ de dotations qui ont été ajoutés en 2023 par rapport à 2022, selon un calibrage adapté chaque société.

Il est ainsi garanti que le soutien étatique à l'audiovisuel public en 2023 est suffisant pour permettre aux entités de l'audiovisuel public d'exercer leurs missions de service public. Ce soutien sera continu en 2024 : la dotation du secteur de l'audiovisuel public prévue dans le projet de loi de finances pour 2024 étant de +209,4 M€ par rapport à la dotation 2023 telle que prévue par le présent article.

Tableau 1 : Synthèse des évolutions

Dotations audiovisuel public via le CCF "Avances à l'audiovisuel public", en M€	Montant total LFI 2023	PLFG 2023	Montant total LFG 2023
France Télévisions	2430,5		2430,5
ARTE France	303,5	-26,7	276,8
Radio France	623,4		623,4
France Médias Monde	284,7	1,5	286,3
Institut National de l'Audiovisuel	93,6	5,0	98,6
TV5 Monde	80,0		80,0
Total CCF	3815,7	-20,2	3795,5

4.1.3. Incidences en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

La disposition n'a pas d'incidence en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

4.1.4. Incidences sur la stratégie d'ensemble relative aux personnes en situation de handicap (domaines, moyens à prévoir pour leur mise en œuvre...)

La disposition n'a pas d'incidence sur la stratégie d'ensemble relative aux personnes en situation de handicap.

4.1.5. Incidences sociales (impact sur l'emploi et le marché du travail en particulier)

La disposition n'a pas d'incidence sociale.

4.1.6. Incidences environnementales

La disposition n'a pas d'incidence sur l'environnement.

4.1.7. Incidences sur la jeunesse

La disposition n'a pas d'incidence directe sur la jeunesse.

4.2. Évaluation des conséquences pour les administrations publiques concernées

4.2.1. Incidences budgétaires (coûts/économies nets de la mesure proposée)

La disposition a une incidence de 20,2 M€ sur le solde budgétaire de l'État par rapport à la LFI 2023.

	2023	2024	2025	2026	Coût pérenne ou économie pérenne (-)
État	-20,2				
Dépenses de personnel (AE=CP) [1]					
Dépenses hors personnel : AE [2]					
Dépenses hors personnel : CP [3]					
Total pour l'État : AE [1]+[2]					
Total pour l'État : CP [4]=[1]+[3]	-20,2				
Collectivités territoriales [5]					
Sécurité sociale [6]					
Autres administrations publiques [7]	+20,2				
Total pour l'ensemble des APU [4]+[5]+[6]+[7]	0				

	2023	2024	2025	2026	Augmentation pérenne (+) ou diminution pérenne (-)
État	-20,2				
Collectivités territoriales					
Sécurité sociale					
Autres administrations publiques	+20,2				
Total pour l'ensemble des APU	0				

4.2.2. Incidences sur l'emploi public et la charge administrative

La disposition n'a pas d'incidence directe sur l'emploi public et la charge administrative.

4.3. Description synthétique de la méthode d'évaluation utilisée

La fraction de TVA proposée correspond au montant de dotation de l'audiovisuel public nécessaire pour 2023.

5. Consultations menées

5.1. Consultations obligatoires (collectivités d'outre-mer, commissions administratives...)

Cette mesure ne nécessite pas de consultations obligatoires.

5.2. Consultations facultatives

Aucune consultation facultative n'a été menée.

6. Mise en œuvre de la disposition

6.1. Liste prévisionnelle des textes d'application nécessaires

La présente disposition ne nécessite aucune disposition d'application pour entrer en vigueur.

6.2. Le cas échéant, moyens autres que budgétaires et juridiques nécessaires à la mise en place du dispositif proposé (formalités administratives, évolution de l'organisation administrative...)

Aucun dispositif particulier ne sera nécessaire à la mise en œuvre de la mesure proposée.

6.3. Modalités de suivi de la disposition (durée d'application, évaluation)

La mise en œuvre de cette disposition sera retracée dans :

- l'évaluation des voies et moyens (évaluation des recettes, tome I), annexé au projet de loi de finances ;
- le rapport annuel de performances de la mission « Avances à l'audiovisuel public », annexé au projet de loi de règlement.

ARTICLE 10**Instauration de primes exceptionnelles au sein de la dotation titres sécurisés (DTS)****Évaluation préalable de l'article****1. Diagnostic des difficultés à résoudre et objectifs de la réforme envisagée****1.1 Situation actuelle**

La dotation pour les titres sécurisés (DTS) a vocation à accompagner financièrement les communes dans leur mission de recueil des demandes de délivrances de cartes nationales d'identité (CNI) et de passeports.

Elle se compose de deux parts :

- Une part forfaitaire de 9 000 €, attribuée pour chaque station en fonctionnement dans la commune au 1^{er} janvier de l'année en cours ;
- Une part variable, attribuée pour chaque station en fonction du nombre de demandes de passeports et de cartes nationales d'identité enregistrées au cours de l'année précédente, selon un barème fixé par décret de 0 € à 12 500 €.

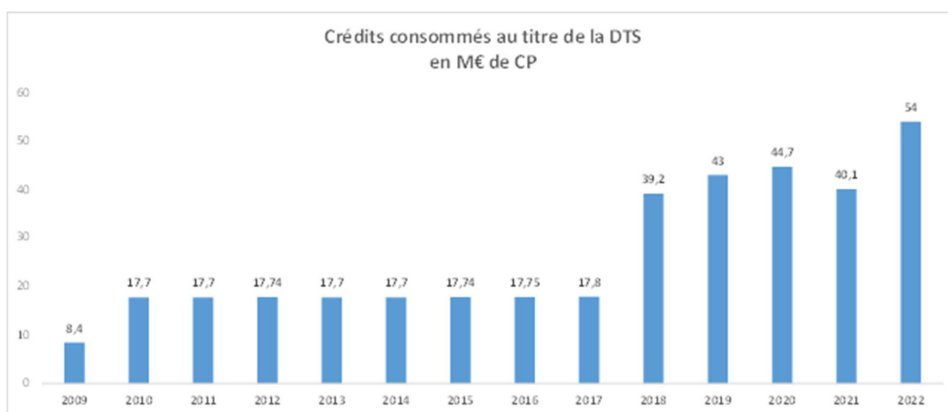
Une majoration de 500 € est attribuée en sus aux communes pour chaque station inscrite à une plateforme de prise de rendez-vous en ligne interopérable.

En 2022, 2 524 communes ont perçu une attribution au titre de la DTS, dont :

- 2 372 au titre de la part forfaitaire ;
- 1 270 au titre de la part variable ;
- 1 877 au titre d'une majoration exceptionnelle de 4 000 € instituée par l'article 39 de la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022, destinée à accompagner les efforts réalisés par les communes en 2022 pour installer de nouvelles stations et accroître le taux d'utilisation de leurs stations existantes.

La répartition de la DTS en 2022, hors majoration exceptionnelle instituée par la loi n° 2022-1157 du 16 août 2022, s'est fondée sur le nombre de demandes recueillies en 2021 (soit 8,2 millions) par les 4 142 stations en fonctionnement au 1^{er} janvier 2022.

L'évolution des crédits consommés au titre de la DTS depuis sa création figure dans le graphique ci-dessous.

**1.2. Description des dispositifs juridiques en vigueur et date de leur dernière modification**

Les modalités de répartition de la DTS sont fixées par les articles L. 2335-16 et D. 2335-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'article L. 2335-16 du CGCT fixe l'architecture de la dotation en deux parts complétées d'une majoration, et renvoie au décret la détermination du montant de la part forfaitaire et du barème de la part variable. Il a été modifié pour la dernière fois par l'article 201 de la

loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023, de façon à permettre l'attribution de la part variable suivant plusieurs seuils de nombre de demandes de titres, et non plus de façon binaire aux stations dépassant un seuil unique de nombre de demandes. Cette modification s'est inscrite dans le cadre du plan d'urgence pour la réduction des délais d'obtention de rendez-vous pour la délivrance des titres d'identité, qui ont connu une forte hausse à la suite de la crise sanitaire.

L'article D. 2335-23 du CGCT, fixant le montant de la part forfaitaire et le barème de la part variable, a quant à lui été créé par le décret n° 2023-206 du 27 mars 2023 relatif à la dotation pour les titres sécurisés.

1.3. Problème à résoudre, raisons pour lesquelles les moyens existants sont insuffisants et le cas échéant nécessité de procéder à une nouvelle modification des dispositifs existants

La réforme intervenue en loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 s'est accompagnée d'une réduction des délais d'obtention d'un rendez-vous pour la délivrance des CNI et des passeports, qui s'élevaient à soixante-dix-sept jours en juin 2022 et qui se portent désormais à trente-deux jours en moyenne.

Néanmoins, ces délais demeurent importants ; il est donc nécessaire de renforcer le caractère incitatif de la DTS et de l'adapter à l'évolution de ces délais.

1.4. Objectifs poursuivis par la réforme (présentation de la logique de l'intervention)

Le présent article crée trois majorations exceptionnelles de la DTS en 2023, afin d'accompagner financièrement les communes qui se sont particulièrement mobilisées dans le cadre du plan d'urgence.

2. Options possibles et nécessité de légiférer

2.1. Liste des options possibles

Option 1 : Instaurer des majorations exceptionnelles de la DTS pour 2023.

Option 2 : Ne verser en 2023 que la DTS de droit commun prévue par l'article L. 2335-16 du CGCT.

2.2. Description des avantages/inconvénients des différentes options

L'option n° 1 permet de reconnaître financièrement l'effort particulier réalisé par les communes en 2023 pour résorber les délais d'obtention d'un rendez-vous en mairie.

L'option n° 2 offre une plus grande stabilité normative mais ne permet pas d'honorer les engagements du Gouvernement au soutien des communes fortement mobilisées dans le cadre du plan d'urgence.

2.3. Raisons ayant présidé au choix de l'option proposée

L'option n° 1 est retenue afin d'éviter une répétition de la crise connue en 2022 et en voie de résorption en 2023.

3. Dispositif juridique

3.1. Rattachement au domaine de la loi de finances

Les présentes dispositions relèvent de la seconde partie de la loi de finances de fin de gestion en application de l'article 35 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF), qui dispose que « Les lois de finances de fin de gestion ne peuvent comporter les dispositions prévues aux 2° et 3° bis du I et au 7° du II du même article 34, à l'exception de celles prévues au b du même 7° lorsque les dispositions affectent directement les dépenses budgétaires de l'année. ». En effet, le présent article a pour conséquence une dépense supplémentaire pour l'État en créant des majorations exceptionnelles de la DTS, non prévues dans la loi de finances initiale pour 2023.

3.2. Liste des dispositions (législatives et réglementaires) à créer, à modifier ou à abroger

Le présent article modifie l'article L. 2335-16 du code général des collectivités territoriales.

3.3. Articulation avec le droit européen en vigueur ou en cours d'élaboration (traités, droit dérivé, jurisprudence, aides d'État)

Cet article ne vise pas à transposer en droit français des normes juridiques européennes. Il est, par ailleurs, compatible avec le droit européen en vigueur ou en cours d'élaboration.

3.4 Modalités d'application dans le temps (mesures transitoires éventuelles) et sur le territoire (justification, le cas échéant, des adaptations proposées et de l'absence d'application de la disposition à certaines collectivités d'outre-mer)

Modalités d'application dans les départements et régions d'outre-mer :

Guadeloupe	Application de plein droit
Guyane	Application de plein droit
Martinique	Application de plein droit
Réunion	Application de plein droit
Mayotte	Application de plein droit

Application éventuelle dans les collectivités d'outre-mer :

Saint-Barthélemy	OUI
Saint-Martin	OUI
Saint-Pierre-et-Miquelon	OUI
Wallis et Futuna	OUI
Polynésie française	OUI
Nouvelle-Calédonie	OUI
Terres australes et antarctiques françaises	NON

4. Impact de la disposition envisagée

4.1 Évaluation des conséquences pour chaque catégorie de personnes physiques et morales intéressées

4.1.1 Incidences micro et/ou macro-économiques (impact sur la croissance, la compétitivité, la concurrence, modification des comportements...)

Sans objet.

4.1.2 Coûts et bénéfices financiers pour chaque catégorie de personnes physiques et morales concernée

Sans objet.

4.1.3 Impact en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Sans objet.

4.1.4 Impact sur la stratégie d'ensemble relative aux personnes en situation de handicap (domaines, moyens à prévoir pour leur mise en œuvre...)

Sans objet.

4.1.5 Incidences sociales (impact sur l'emploi et le marché du travail en particulier)

Sans objet.

4.1.6 Incidences environnementales

Sans objet.

4.1.7 Impact sur la jeunesse

Sans objet.

4.2 Évaluation des conséquences pour les administrations publiques concernées

4.2.1 Incidences budgétaires (coûts (-)/économies (+) nets de la mesure proposée)

La réforme proposée crée des majorations exceptionnelles de la DTS, non prévues dans la loi de finances initiale pour 2023. Elle affecte donc directement les dépenses budgétaires de l'année en cours, pour un montant de 27,56 M€.

4.2.2 Incidences sur l'emploi public et la charge administrative

Sans objet.

4.3 Description synthétique de la méthode d'évaluation utilisée

Sans objet.

5. Consultations menées

5.1 Consultations obligatoires (collectivités d'outre-mer, commissions administratives...)

Le présent article ne requiert pas de consultations obligatoires.

5.2 Consultations facultatives

Il n'est pas prévu de consultations facultatives.

6. Mise en œuvre de la disposition

6.1 Liste prévisionnelle des textes d'application nécessaires

Aucune mesure d'application n'est nécessaire.

6.2 Le cas échéant, moyens autres que budgétaires et juridiques nécessaires à la mise en place du dispositif proposé (formalités administratives, évolution de l'organisation administrative...)

Aucun.

6.3 Modalités de suivi de la disposition (durée d'application, évaluation)

Les majorations créées par le présent article feront l'objet de versements aux communes éligibles par arrêtés préfectoraux avant la fin de l'année 2023.



**Tableau récapitulatif des textes réglementaires
pris en vertu de la loi organique
relative aux lois de finances du 1er août 2001**

Note

Aux termes de l'article 53 de la loi organique relative aux lois de finances, les mouvements intervenus par voie réglementaire et relatifs aux crédits de l'année en cours sont joints au projet de loi de finances rectificative, sous forme de tableaux.

Tel est l'objet du présent document qui récapitule les textes réglementaires publiés au Journal officiel entre le 1^{er} janvier et le 4 avril 2023 en vertu des articles 11, 12-I, 12-II et 14 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances.

Décrets pris en application de l'article 11 de la loi n° 2001-692 du 1er août 2001 - Dépenses accidentelles

Date de publication du texte au JO	Mission / Programme	Annulation / Ouverture	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
			Titre 2	Hors titre 2	Titre 2	Hors titre 2
11/10/2023	Crédits non répartis					
	Dépenses accidentelles et imprévisibles	Annulation		13 000 000		13 000 000
	Engagements financiers de l'État					
	Épargne	Ouverture		13 000 000		13 000 000

Décrets pris en application de l'article 12 de la loi n° 2001-692 du 1er août 2001 - Transferts de crédits

Date de publication du texte au JO	Mission / Programme	Annulation / Ouverture	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
			Titre 2	Hors titre 2	Titre 2	Hors titre 2
30/03/2023	Plan de relance					
	Écologie	Annulation		46 300 000		299 400 000
	Cohésion	Annulation				39 140 000
	Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales					
	Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	Ouverture		46 300 000		47 800 000
30/03/2023	Cohésion des territoires					
	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Ouverture				33 840 000
	Interventions territoriales de l'État	Ouverture				5 300 000
	Recherche et enseignement supérieur					
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	Ouverture				251 600 000	
29/06/2023	Administration générale et territoriale de l'État					
	Administration territoriale de l'État	Annulation		6 895 696		5 315 611
	Vie politique	Annulation	74 079	1 658 334	74 079	1 733 983
	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Annulation		3 252 253		2 497 223
	Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales					
	Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	Annulation		4 045 700		4 045 700
	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	Annulation	445 837	385 902	445 837	385 176
	Aide publique au développement					
	Aide économique et financière au développement	Annulation		459 300		459 300
	Solidarité à l'égard des pays en développement	Annulation		846 702		1 196 702
	Cohésion des territoires					
	Politique de la ville	Annulation	7 409 200		7 409 200	
	Conseil et contrôle de l'État					
	Conseil d'État et autres juridictions administratives	Annulation		10 638 193		312 935
	Cour des comptes et autres juridictions financières	Annulation		29 120		29 120
	Culture					
Soutien aux politiques du ministère de la culture	Annulation		414 095		413 985	
Défense						
Environnement et prospective de la politique de défense	Annulation		22 469 481		38 033 766	
Soutien de la politique de la défense	Annulation	188 553	1 784 720	188 553	1 784 720	
Direction de l'action du Gouvernement						
Protection des droits et libertés	Annulation		5 173		5 173	

Date de publication du texte au JO	Mission / Programme	Annulation / Ouverture	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
			Titre 2	Hors titre 2	Titre 2	Hors titre 2
	Écologie, développement et mobilité durables					
	Infrastructures et services de transports	Annulation		1 024 951		1 024 951
	Paysages, eau et biodiversité	Annulation		3 751 800		3 751 800
	Prévention des risques	Annulation		384 435		424 435
	Énergie, climat et après-mines	Annulation		7 630 864		7 554 519
	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	Annulation	1 144 955		1 144 955	
	Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	Annulation		40 000		40 000
	Économie					
	Développement des entreprises et régulations	Annulation		59 514		59 514
	Plan France Très haut débit	Annulation		400 000		400 000
	Statistiques et études économiques	Annulation		221 020		221 020
	Enseignement scolaire					
	Soutien de la politique de l'éducation nationale	Annulation				946 443
	Enseignement technique agricole	Annulation		850 113		850 113
	Gestion des finances publiques					
	Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	Annulation		4 061 821		4 089 436
	Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	Annulation	15		15	
	Facilitation et sécurisation des échanges	Annulation		848 671		471 202
	Immigration, asile et intégration					
	Immigration et asile	Annulation		90 963		90 963
	Investir pour la France de 2030					
	Financement structurel des écosystèmes d'innovation	Annulation		30 000 000		30 000 000
	Justice					
	Justice judiciaire	Annulation		452 029		452 029
	Administration pénitentiaire	Annulation		300 000		300 000
	Accès au droit et à la justice	Annulation		2 388 100		2 388 100
	Conduite et pilotage de la politique de la justice	Annulation		5 643 166		2 105 012
	Outre-mer					
	Conditions de vie outre-mer	Annulation		1 480 251		1 480 251
	Recherche et enseignement supérieur					
	Formations supérieures et recherche universitaire	Annulation	1 199 998		1 199 998	
	Vie étudiante	Annulation		283 000		283 000
	Régimes sociaux et de retraite					
	Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	Annulation		1 475 049		1 475 049
	Santé					
	Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	Annulation		124 147		

Date de publication du texte au JO	Mission / Programme	Annulation / Ouverture	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
			Titre 2	Hors titre 2	Titre 2	Hors titre 2
	Sécurités					
	Police nationale	Annulation		788 433		
	Gendarmerie nationale	Annulation	90 485	1 279 831	90 485	263 392
	Sécurité et éducation routières	Annulation		4 615		4 615
	Sécurité civile	Annulation	159 104	1 235 526	159 104	900 705
	Solidarité, insertion et égalité des chances					
	Inclusion sociale et protection des personnes	Annulation		10 000 000		10 000 000
	Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	Annulation		4 119 409		4 125 390
	Sport, jeunesse et vie associative					
	Sport	Annulation		170 431		170 431
	Transformation et fonction publiques					
	Transformation publique	Annulation	63 196	3 000 000	63 196	3 000 000
	Innovation et transformation numériques	Annulation	1 148 000	11 681	1 148 000	11 681
	Fonction publique	Annulation		1 267 705		1 804 705
	Travail et emploi					
	Accès et retour à l'emploi	Annulation		10 000 000		10 000 000
	Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	Annulation		16 340 000		16 340 000
	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	Annulation		84 200		84 200
	Action extérieure de l'État					
	Action de la France en Europe et dans le monde	Ouverture	24 730	5 159 516	24 730	5 204 551
	Diplomatie culturelle et d'influence	Ouverture		5 205 182		5 205 182
	Français à l'étranger et affaires consulaires	Ouverture	74 079	1 651 301	74 079	1 726 950
	Administration générale et territoriale de l'État					
	Administration territoriale de l'État	Ouverture	4 505 561		4 505 561	
	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ouverture	185 484		185 484	
	Aide publique au développement					
	Solidarité à l'égard des pays en développement	Ouverture	104 443		104 443	
	Cohésion des territoires					
	Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	Ouverture		10 000 000		10 000 000
	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	Ouverture		20 000		20 000
	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Ouverture		11 836 600		11 836 600
	Interventions territoriales de l'État	Ouverture		7 327 500		7 327 500
	Conseil et contrôle de l'État					
	Conseil d'État et autres juridictions administratives	Ouverture	30 000		30 000	

Date de publication du texte au JO	Mission / Programme	Annulation / Ouverture	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
			Titre 2	Hors titre 2	Titre 2	Hors titre 2
	Culture					
	Patrimoines	Ouverture		7 566 000		762 000
	Soutien aux politiques du ministère de la culture	Ouverture	1 025 000		1 025 000	
	Défense					
	Préparation et emploi des forces	Ouverture		8 226 128		8 069 173
	Direction de l'action du Gouvernement					
	Coordination du travail gouvernemental	Ouverture	1 455 452	14 398 846	1 455 452	14 220 489
	Écologie, développement et mobilité durables					
	Affaires maritimes, pêche et aquaculture	Ouverture		1 158 519		1 229 844
	Expertise, information géographique et météorologie	Ouverture		96 864		20 519
	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	Ouverture		66 646		66 650
	Économie					
	Développement des entreprises et régulations	Ouverture	277 500		277 500	
	Stratégies économiques	Ouverture		750 000		750 000
	Enseignement scolaire					
	Enseignement scolaire public du premier degré	Ouverture	235 000	4 000 000	235 000	4 000 000
	Enseignement scolaire public du second degré	Ouverture	505 000	13 000 000	505 000	13 000 000
	Vie de l'élève	Ouverture	30 000	10 000 000	30 000	10 000 000
	Enseignement privé du premier et du second degrés	Ouverture		5 000 000		5 000 000
	Soutien de la politique de l'éducation nationale	Ouverture	315 737	9 110 703	315 737	
	Gestion des finances publiques					
	Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	Ouverture	1 176 934		1 176 934	
	Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	Ouverture		1 088 430		1 127 949
	Facilitation et sécurisation des échanges	Ouverture	30 000		30 000	
	Immigration, asile et intégration					
	Intégration et accès à la nationalité française	Ouverture		312 998		312 998
	Investir pour la France de 2030					
	Financement des investissements stratégiques	Ouverture		5 000 000		5 000 000
	Justice					
	Administration pénitentiaire	Ouverture	89 958		89 958	
	Protection judiciaire de la jeunesse	Ouverture	722 500	230 750	722 500	230 750
	Médias, livre et industries culturelles					
	Presse et médias	Ouverture		16 000 000		16 000 000

Date de publication du texte au JO	Mission / Programme	Annulation / Ouverture	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
			Titre 2	Hors titre 2	Titre 2	Hors titre 2
	Recherche et enseignement supérieur					
	Formations supérieures et recherche universitaire	Ouverture		5 571 530		5 221 530
	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Ouverture		236 300		236 300
	Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Ouverture				15 519 250
	Relations avec les collectivités territoriales					
	Concours spécifiques et administration	Ouverture		7 440 000		7 440 000
	Santé					
	Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	Ouverture				575 853
	Sécurités					
	Police nationale	Ouverture	61 408		61 408	324 004
	Solidarité, insertion et égalité des chances					
	Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	Ouverture	605 067		605 067	
	Sport, jeunesse et vie associative					
	Jeux olympiques et paralympiques 2024	Ouverture		2 500 000		2 500 000
	Transformation et fonction publiques					
	Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs	Ouverture		7 072 031		5 721 536
	Travail et emploi					
	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	Ouverture	310 000	2 830 119	310 000	2 836 291
29/06/2023	Direction de l'action du Gouvernement					
	Coordination du travail gouvernemental	Annulation		77 994 883		77 290 883
	Justice					
	Conduite et pilotage de la politique de la justice	Annulation		1 650 000		1 650 000
	Défense					
	Environnement et prospective de la politique de défense	Ouverture		75 200 000		75 200 000
	Préparation et emploi des forces	Ouverture		100 000		100 000
	Soutien de la politique de la défense	Ouverture		1 254 883		550 883
	Sécurités					
	Police nationale	Ouverture		3 090 000		3 090 000

Décrets pris en application de l'article 12 de la loi n° 2001-692 du 1er août 2001 - Virements de crédits

Date de publication du texte au JO	Mission / Programme	Annulation / Ouverture	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
			Titre 2	Hors titre 2	Titre 2	Hors titre 2
29/06/2023	Action extérieure de l'État					
	Diplomatie culturelle et d'influence	Annulation		798 359		798 359
	Administration générale et territoriale de l'État					
	Administration territoriale de l'État	Annulation		17 598		17 598
	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Annulation	61 981		61 981	
	Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales					
	Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	Annulation		610 000		610 000
	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	Annulation		52 631		52 631
	Aide publique au développement					
	Solidarité à l'égard des pays en développement	Annulation		600 000		600 000
	Cohésion des territoires					
	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	Annulation		190 865		114 519
	Politique de la ville	Annulation	347 500	1 300 000	347 500	1 300 000
	Conseil et contrôle de l'État					
	Cour des comptes et autres juridictions financières	Annulation		1 639		1 639
	Contrôle et exploitation aériens					
	Soutien aux prestations de l'aviation civile	Annulation		900 000		900 000
	Culture					
	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	Annulation		479 169		479 169
	Défense					
	Préparation et emploi des forces	Annulation		5 844 745		5 844 745
Soutien de la politique de la défense	Annulation		179 463		179 463	
Direction de l'action du Gouvernement						
Protection des droits et libertés	Annulation		2 406		2 406	
Écologie, développement et mobilité durables						
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	Annulation		84 200		84 200	
Paysages, eau et biodiversité	Annulation		480 000		480 000	
Économie						
Développement des entreprises et régulations	Annulation		1 309 912		1 309 912	
Statistiques et études économiques	Annulation		1 174 327		1 174 327	
Enseignement scolaire						
Enseignement scolaire public du second degré	Annulation	5 837 547		5 837 547		
Enseignement technique agricole	Annulation		87 369		87 369	

Date de publication du texte au JO	Mission / Programme	Annulation / Ouverture	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
			Titre 2	Hors titre 2	Titre 2	Hors titre 2
	Gestion des finances publiques					
	Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	Annulation		434 233		
	Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	Annulation		1 190 749		1 190 749
	Facilitation et sécurisation des échanges	Annulation		393 159		393 159
	Outre-mer					
	Conditions de vie outre-mer	Annulation		619 230		619 230
	Recherche et enseignement supérieur					
	Vie étudiante	Annulation		5 276 917		5 276 917
	Sécurité					
	Police nationale	Annulation	424 937	7 219 326	424 937	12 502 087
	Gendarmerie nationale	Annulation	367 589		367 589	
	Solidarité, insertion et égalité des chances					
	Inclusion sociale et protection des personnes	Annulation		2 935 367		2 935 367
	Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	Annulation	501 507		501 507	
	Travail et emploi					
	Accès et retour à l'emploi	Annulation		2 500 000		2 500 000
	Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	Annulation		2 375 000		2 375 000
	Action extérieure de l'État					
	Action de la France en Europe et dans le monde	Ouverture		1 398 359		1 398 359
	Administration générale et territoriale de l'État					
	Administration territoriale de l'État	Ouverture	854 507		854 507	
	Vie politique	Ouverture		619 230		619 230
	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ouverture		6 054 124		11 336 885
	Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales					
	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	Ouverture		750 000		750 000
	Cohésion des territoires					
	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Ouverture		1 300 000		1 300 000
	Interventions territoriales de l'État	Ouverture		84 200		84 200
	Contrôle et exploitation aériens					
	Transports aériens, surveillance et certification	Ouverture		900 000		900 000
	Culture					
	Soutien aux politiques du ministère de la culture	Ouverture		180 000		180 000

Date de publication du texte au JO	Mission / Programme	Annulation / Ouverture	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
			Titre 2	Hors titre 2	Titre 2	Hors titre 2
	Défense					
	Environnement et prospective de la politique de défense	Ouverture		5 224 208		5 224 208
	Équipement des forces	Ouverture		800 000		800 000
	Direction de l'action du Gouvernement					
	Coordination du travail gouvernemental	Ouverture		4 045		4 045
	Écologie, développement et mobilité durables					
	Expertise, information géographique et météorologie	Ouverture		190 865		114 519
	Prévention des risques	Ouverture		160 000		160 000
	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	Ouverture	347 500	320 000	347 500	320 000
	Engagements financiers de l'État					
	Épargne	Ouverture		1 184 200		1 184 200
	Enseignement scolaire					
	Soutien de la politique de l'éducation nationale	Ouverture	5 837 547		5 837 547	
	Gestion des finances publiques					
	Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	Ouverture				327 604
	Médias, livre et industries culturelles					
	Livre et industries culturelles	Ouverture		299 169		299 169
	Recherche et enseignement supérieur					
	Formations supérieures et recherche universitaire	Ouverture		5 276 917		5 276 917
	Sécurités					
	Gendarmerie nationale	Ouverture		1 182 800		1 182 800
	Solidarité, insertion et égalité des chances					
	Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	Ouverture		3 436 874		3 436 874
	Transformation et fonction publiques					
	Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	Ouverture		3 318 180		2 556 343
	Travail et emploi					
	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	Ouverture		4 875 000		4 875 000
13/10/2023	Outre-mer					
	Emploi outre-mer	Annulation		18 100 000		15 000 000
	Outre-mer					
	Conditions de vie outre-mer	Ouverture		18 100 000		15 000 000

Décrets pris en application de l'article 14 de la loi n° 2001-692 du 1er août 2001 - Annulations

Date de publication du texte au JO	Mission / Programme	Annulation / Ouverture	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
			Titre 2	Hors titre 2	Titre 2	Hors titre 2
20/09/2023	Crédits non répartis					
	Dépenses accidentelles et imprévisibles	Annulation		700 000 000		700 000 000
	Économie					
	Développement des entreprises et régulations	Annulation		4 000 000 000		4 000 000 000
	Gestion du patrimoine immobilier de l'État					
	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	Annulation		100 000 000		300 000 000

Décrets pris en application de l'article 14 de la loi n° 2001-692 du 1er août 2001 - Annulations de fonds de concours et d'attributions de produits

Date de publication du texte au JO	Mission / Programme	Annulation / Ouverture	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
			Titre 2	Hors titre 2	Titre 2	Hors titre 2
21/06/2023	Travail et emploi Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	Annulation		230 000 000		230 000 000
08/07/2023	Action extérieure de l'État Diplomatie culturelle et d'influence	Annulation		80 000		80 000
	Cohésion des territoires Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	Annulation		22 546 556		22 546 556
	Défense Préparation et emploi des forces	Annulation		8 506		8 506
	Équipement des forces	Annulation		3 779		3 779
	Écologie, développement et mobilité durables Infrastructures et services de transports	Annulation		3 920 029		3 920 029
	Paysages, eau et biodiversité	Annulation		85 123		85 123
	Prévention des risques	Annulation		627 906		627 906
	Économie Développement des entreprises et régulations	Annulation		37 267		7 936
	Statistiques et études économiques	Annulation		9 662		9 662
	Enseignement scolaire Soutien de la politique de l'éducation nationale	Annulation		33 627 602		33 627 602